

PROGRAMME D'ACTIONS

PAPI COMPLET DU BUËCH

2027 - 2032



SOMMAIRE

LE PROGRAMME D' ACTIONS EN CHIFFRES-CLÉS	4
AXE TRANSVERSAL ANIMATION DE LA DÉMARCHE PAPI	6
Fiche action P0-01.....	7
AXE 1 AMÉLIORATION DE CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE 10	
Fiche action P1-01.....	12
Fiche action P1-02.....	15
Fiche action P1-03.....	17
Fiche action P1-04.....	19
Fiche action P1-05.....	21
Fiche action P1-06	23
Fiche action P1-07	25
Fiche action P1-10.....	28
Fiche action P1-21.....	30
Fiche action P1-41.....	33
AXE 2 SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS.....	35
Fiche action P2-01.....	37
Fiche action P2-02.....	40
Fiche action P2-03.....	43
Fiche action P2-04	46
Fiche action P2-05.....	49
Fiche action P2-06	51
AXE 3 ALERTE ET GESTION DE CRISE.....	54
Fiche action P3-01.....	56
Fiche action P3-02.....	58
Fiche action P3-03.....	60
Fiche action P3-11.....	62
Fiche action P3-12.....	65
Fiche action P3-13.....	67
AXE 4 PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME.....	70
Fiche action P4-01	72
Fiche action P4-02	74
AXE 5 RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES	76
Fiche action P5-08-1.....	78
Fiche action P5-08-11.....	81
Fiche action P5-08-12.....	83
Fiche action P5-BV-1	85
Fiche action P5-BV-11	88
Fiche action P5-BV-12.....	91
Fiche action P5-BV-2	94
Fiche action P5-BV-3	97

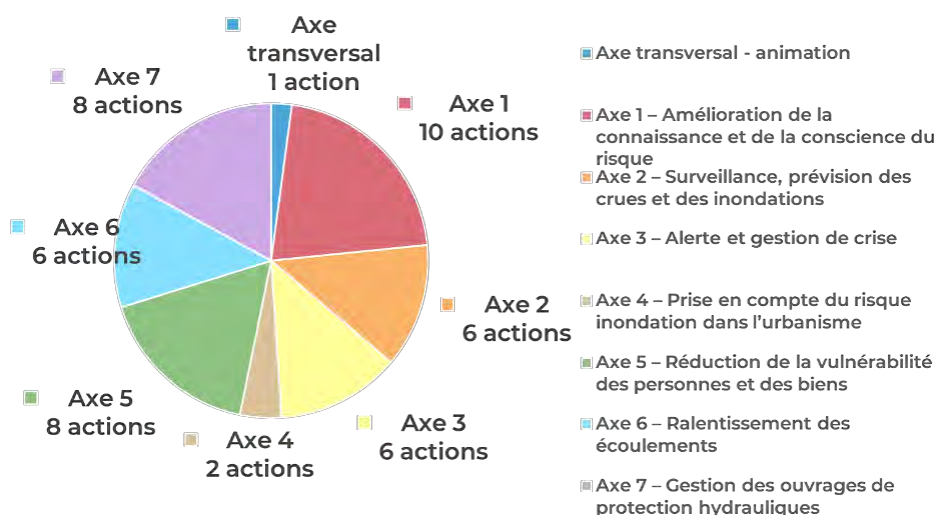
AXE 6 RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS	100
Fiche action P6-01	102
Fiche action P6-06	109
Fiche action P6-GB1-11	114
Fiche action P6-GB1-12	122
Fiche action P6-10	126
AXE 7 GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE	128
Fiche action P7-02	130
Fiche action P7-03	134
Fiche action P7-04	137
Fiche action P7-05	141
Fiche action P7-09	145
Fiche action P7-10	147
Fiche action P7-12	150
Fiche action P7-21	153
ANNEXE FINANCIÈRE	156
Les cofinancements	157
Récapitulatif par action, par cofinanceur et par maîtres d'ouvrage	159
Échéancier financier par axe	161
Échéancier par actions	167
Échéancier par actions - FPRNM	169
Échéancier par actions – AERMC	171
Échéancier par actions – Département des Hautes-Alpes	173
Échéancier par actions - SMIGIBA	175
Échéancier par actions – autres Maîtres d'ouvrage	178

LE PROGRAMME D'ACTIONS EN CHIFFRES-CLÉS

Le PAPI du Buëch comprend **46 actions** réparties selon les 7 axes thématiques et l'axe transversal (qui concerne l'animation globale du programme).

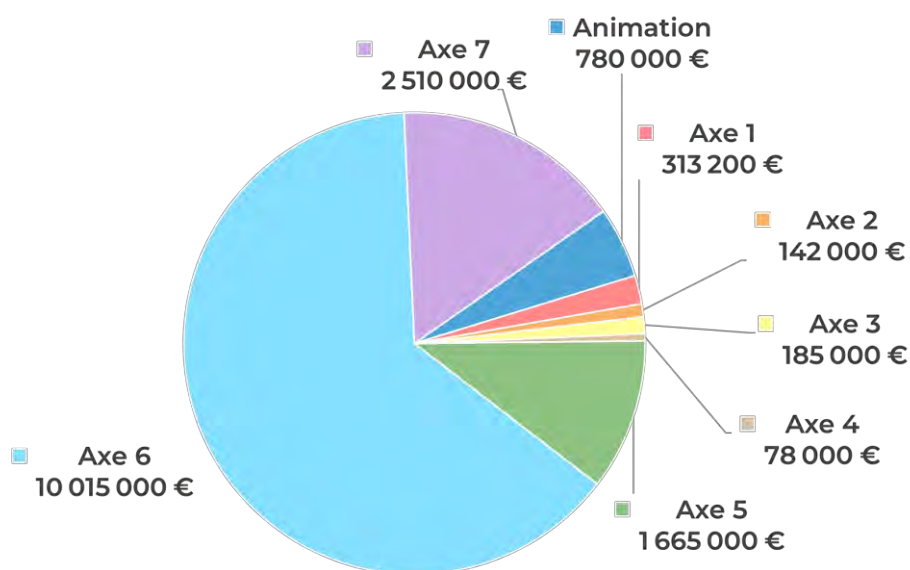
Le SMIGIBA porte 38 actions, les autres maîtres d'ouvrage sont le Département des Hautes Alpes, les communes, le Parc Naturel Régional des Baronnies en Drôme Provençale et les propriétaires (habitations et entreprises dans le cadre des actions de réduction de la vulnérabilité).

Nombre d'actions par axe



Les axes 6 et 7 représentent les montants les plus importants, il s'agit des axes sur lesquels des travaux d'envergure sont prévus.

Répartition des montants par axe



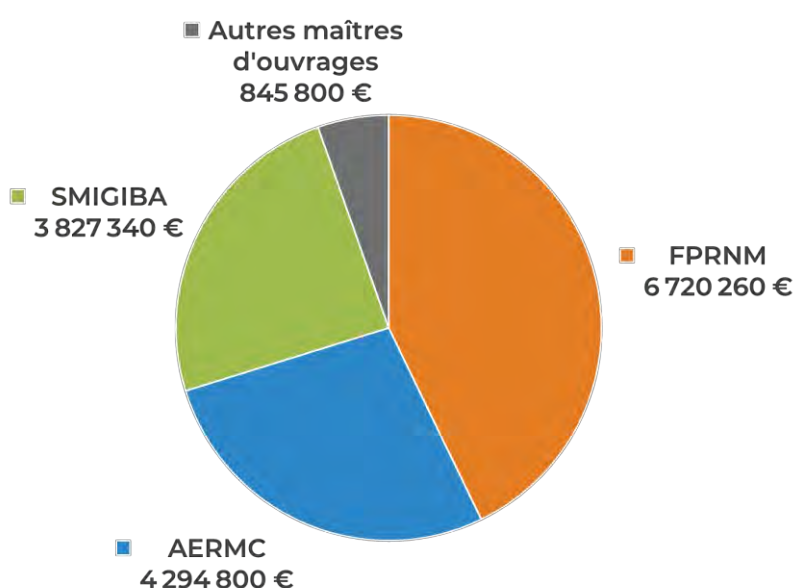
Le PAPI du Buëch est évalué à **15,7 millions d'euros** avec un autofinancement du SMIGIBA de l'ordre de 24,4 %, soit 3,8 millions d'euros.

Les partenaires financiers du PAPI du Buëch sont l'État à hauteur de 42,8 % et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée à hauteur de 27,3 %.

Les autres maîtres d'ouvrage sont le département des Hautes-Alpes, pour le projet sur la commune de la Faurie, le parc des Baronnie pour le programme de sensibilisation des scolaires et les communes.

Sur l'axe 5, réduction de la vulnérabilité, les maîtres d'ouvrage seront les propriétaires particuliers et les entreprises pour les travaux de mitigation les concernant.

Répartition des montants engagés par financeurs



Le récapitulatif détaillé des montants du PAPI du Buëch par partenaires financiers, par maîtres d'ouvrage, par axes et par année est présenté dans le chapitre 7.

AXE TRANSVERSAL ANIMATION DE LA DÉMARCHE PAPI

Fiche action Animation du PAPI PO-01

Maitre d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés
(pilotage) : DDT, AERMC, EPCI

Modalités de suivi : Comité de pilotage du PAPI (comité rivière)
Comité de pilotage des actions

Action en lien avec le contrat de
rivière :
Action n°C1-3

Année de démarrage :
2027

Durée estimative :
72 mois

PRIORITÉ

Toute la durée du PAPI

OBJECTIFS

Assurer le bon déroulement des actions, le respects des délais et des objectifs

Garantir l'intégration des résultats de toutes les études menées

Effectuer un suivi technique et financier des actions

Mettre en place et animer les instances de suivi

Faire le lien et veiller à une bonne coordination entre les actions du PAPI, du Contrat de rivière, de la SLGRI, et de Natura 2000

Lien avec le PAPI d'intention :

Suite de l'animation



CONTEXTE

Pour assurer le bon déroulé du PAPI, une équipe d'animation interne au SMIGIBA est mise en place.

L'équipe d'animation comprend un coordinateur des actions du PAPI, un ingénieur en charge du suivi des actions de travaux, un technicien en charge du suivi des actions de travaux et les stations de suivi des cours d'eau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour le bon déroulement de l'ensemble des actions prévues dans le PAPI complet du Buëch et pour la réalisation du dossier du 2^{ème} PAPI, une équipe d'animation est prévue.

Le coordinateur devra réaliser les missions suivantes :

- Mise en œuvre des actions prévues par le PAPI
- Assurer le suivi administratif, technique et financier
- Préparer, organiser et animer les instances de suivi
- Organisation des concertations et des conférences thématiques
- Réalisation des outils de communication
- Maîtrise d'ouvrage pour les actions portées par le syndicat
- Assistance aux maîtres d'ouvrages (actions non portées par le syndicat)
- Rédaction ou participation à la rédaction des cahiers des charges pour les actions inscrites au PAPI
- Suivi des prestataires : accompagnement technique et concertation avec les élus
- Rédaction du bilan du PAPI et préparation du dossier du 2nd PAPI

L'ingénieur réalisera les missions suivantes :

- Suivi des études
- Animation de l'acquisition foncière
- Suivi des maîtres d'œuvre
- Suivi des actions de travaux
- Suivi administratif et financier des travaux

Le technicien aura pour missions:

- Suivi technique des travaux
- Suivi des stations de mesures des hauteurs d'eau
- Bancarisation et validation des données

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Animation du PAPI	Coordinateur						
	Ingénieur						
	Technicien						

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Taux de financement	Montant
État – FPRNM EAPCT	50 %	390 000 €
AERMC	20 %	156 000 €
Maître d'ouvrage SMIGIBA	30 %	390 000 €
TOTAL	TTC	780 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :

Nombre d'actions engagées/finalisées
Montants des dépenses engagées
Nombre d'actions de travaux réalisées/prévues

Conditions de réussite :

Implication des élus
Continuité dans le temps
Coordination



AXE 1

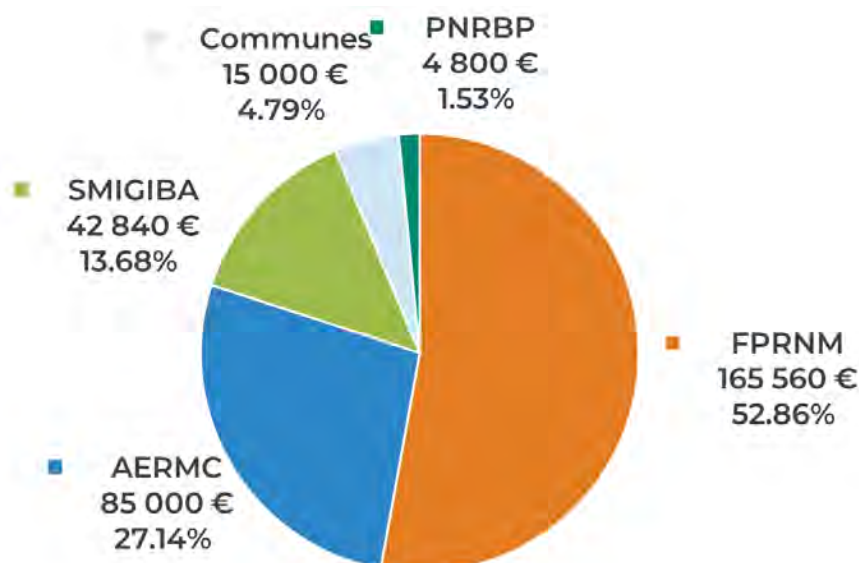
AMÉLIORATION DE CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Développer une culture du risque sur le territoire suppose d'utiliser différents outils, méthodes et moyens de communication et de sensibilisation. Dans cet axe de travail, le SMIGIBA prévoit la réalisation d'outils de communication diffusable aux différents publics (brochure, newsletter...), l'organisation d'événements tels que des conférences, ateliers territoriaux ou réunions publiques pour développer la culture du risque.

Tableau récapitulatif des actions sur l'axe 1

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût total prévisionnel de l'action
P1-01	Programme de sensibilisation des scolaires	PNRBP	24 000 €
P1-02	Programme de sensibilisation du Grand Public	SMIGIBA	10 500 €
P1-03	Repères de crues	SMIGIBA	6 000 €
P1-04	Brochure risques grand public	SMIGIBA	30 000 €
P1-05	Conférences/ateliers/réunions d'informations/lettres aux agriculteurs	SMIGIBA	4 500 €
P1-06	Journée annuelle des élus du SMIGIBA	SMIGIBA	6 000 €
P1-07	Programme de sensibilisation des élus	SMIGIBA	7 200 €
P1-10	Travail autour des DICRIM	Communes	75 000 €
P1-21	Étude socio-historique du Buëch et de son aménagement	SMIGIBA	100 000 €
P1-41	Étude prospective sur conséquences changement climatiques sur l'hydrologie du bassin versant	SMIGIBA	50 000 €
TOTAL – Axe 1			313 200 €

Répartition des financements sur l'axe 1



Fiche action P1-01 Programme de sensibilisation des scolaires

Objectif stratégique :
Informier et sensibiliser

Action en lien avec le contrat de rivière eau et climat :
Action n° C2-4

Année de démarrage :
2027

Durée estimative :
72 mois

Maitre d'ouvrage : Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales (PNRBP)

Partenaires associés (pilotage) : SMIGIBA, écoles/collèges/lycées/centres aérés

Modalités de suivi : Point biannuel avec le parc des Baronnies
Evaluation satisfaction enseignants

PRIORITÉ

Toute la durée du PAPI

OBJECTIFS

Informier et sensibiliser les scolaires sur le bassin versant

Faire comprendre le risque

Développer la culture du risque

Lien avec le PAPI d'intention :

Suite de l'action 3.1 Programme de sensibilisation des scolaires

Conditions de réalisation :

Définition du programme pédagogique avec le PNRBP



CONTEXTE

La protection contre les inondations passe par la prévention et la sensibilisation, notamment d'un jeune public pour qu'il adopte le comportement adéquat par rapport aux inondations.

Depuis sa création, le PNRBP s'implique dans la diffusion de connaissances auprès des scolaires de la vallée, par des animations ponctuelles réalisées en interne aussi bien que par des séries d'interventions externalisées.

Ces temps de découverte et de sensibilisation s'appuient principalement sur les compétences d'un réseau formalisé (« Les Baronautes ») s'engageant sur des principes de coopération, sur la qualité de leurs prestations et qui bénéficie annuellement d'un programme de formations thématiques dont certaines sont dédiées à la connaissance

des cours d'eau, de leur fonctionnement, des risques associés et des mesures de prévention.

Ce programme se voudra complémentaire avec les animations scolaires qui seront financées dans le cadre du contrat de rivière eau et climat du Buëch (fiche action C2-4) et les animations conduites sur les sites Natura 2000 gérés par le SMIGIBA.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Un programme de sensibilisation aux risques d'inondation et d'érosion sera défini en partenariat entre le PNRBP et le SMIGIBA. Il sera conduit conjointement avec le programme de sensibilisation aux milieux aquatiques également porté par le parc dans le cadre du contrat de rivière eau et climat du Buëch (fiche action C2-4).

Il sera proposé aux établissements scolaires de la vallée : 5 classes seront retenues chaque année pour bénéficier de ces interventions.

Ces propositions prendront en compte le niveau des élèves, le contenu des programmes scolaires, les souhaits des enseignants dans le choix des intervenants (liberté pédagogique), l'alternance des méthodes (scientifique, expérimentales, sensorielles, ludiques, artistiques, etc.)

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
P1-01 : Programme de sensibilisation des scolaires	Action reconduite annuellement	4 000€	4 000€	4 000€	4 000€	4 000€	4 000€

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Taux de financement	Montant
État – FPRNM IP	80 %	19 200 €
Maitre d'ouvrage PNRBP	20 %	4 800 €
SMIGIBA		
TOTAL	TTC	24 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :

Nombre de classes ayant suivi le programme de sensibilisation

Nombre d'intervenants mobilisés sur les projets

Diversité et complémentarité des approches

Satisfaction des attentes pédagogiques au vu des questionnaires d'évaluation remplis en fin de projets

Conditions de réussite :

Mobilisation établissements scolaires de la vallée

Coordination pédagogique PNRBP - SMIGIBA

Fiche action **Programme de sensibilisation du**
P1-02 **Grand Public**

Maître d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés
(pilotage) : Offices de tourisme, Communes, EPCI

Modalités de suivi : Suivi du nombre d'actions réalisées
Bilan annuel

Objectif stratégique :
Informier et sensibiliser

Action en lien avec le contrat de
rivière eau et climat :
Action n° C2-8

Année de démarrage :
2027

Durée estimative :
72 mois

PRIORITÉ

Toute la durée du PAPI

OBJECTIFS

Informier et sensibiliser la population locale et touristique sur le bassin versant

Faire comprendre le risque

Développer la culture du risque

Lien avec le PAPI d'intention :

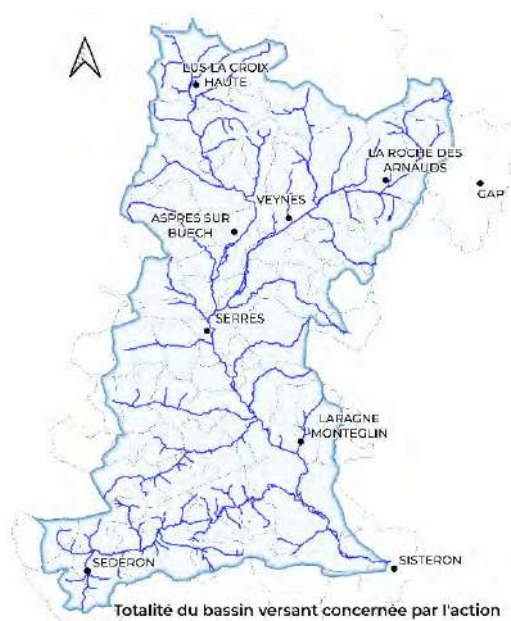
Poursuite du programme de sensibilisation engagé avec le PAPI d'intention (action 3.1)

Conditions de réalisation :

Définition de la stratégie de communication du SMIGIBA (action contrat de rivière eau et climat n°C2-3)

Mise en œuvre conjointe contrat de rivière eau et climat du Buëch (action C2-8)

Coordination avec les offices de tourisme et les communes



CONTEXTE

La protection contre les inondations passe par la prévention et la sensibilisation, notamment des riverains et du public de passage pour qu'ils adoptent un comportement adéquat par rapport aux inondations.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Ce programme est la poursuite du programme déjà engagé dans le PAPI d'intention. Cette action consiste à apporter aux riverains, aux promeneurs ou aux touristes une connaissance sur les risques "torrentiel" et "inondation", mais également sur le risque de rupture de digues et les autres risques associés.

Elle sera élaborée en collaboration avec les élus (communes, EPCI) et les offices de tourisme, qui pourront se charger de la diffusion des événements.

Cette information à destination du public sera développée sous forme de différents outils, avec :

- des conférences sur les risques, sur l'histoire des digues dans la vallée, sur le transport sédimentaire et la particularité des rivières en tresse, en lien avec l'action P1-31,
- des randonnées conférences à destination des riverains et des touristes pour présenter de façon plus ludique la problématique des inondations avec des lectures de paysages,
- la poursuite de la tenue de la journée des risques du 13 octobre en lien avec les EPCI et les communes,
- la rédaction d'articles sur les risques pour les bulletins des communes ou des intercommunalités,
- la rédaction d'articles d'actualité sur le site internet du syndicat.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
P1-02 : Programme de sensibilisation du Grand Public	Action reconduite annuellement	1 750€	1 750€	1 750€	1 750€	1 750€	1 750€

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Taux de financement	Montant
État – FPRNM IP	80 %	8 400 €
Maître d'ouvrage SMIGIBA	20 %	2 100 €
TOTAL	TTC	10 500 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :

Nombre de conférences
Nombre de randonnées
Nombre de journées des risques
Nombre d'articles publiés

Conditions de réussite :

Travail avec les offices de tourisme pour la diffusion de l'information
Appropriation du message
Amélioration de la connaissance du risque
Pérennisation des actions

Fiche action Repères de crues
P1-03

Maitre d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés
(pilotage) : EPCI, Communes

Modalités de suivi : Suivi de la pose

Objectif stratégique :
Informier et sensibiliser

Année de démarrage :
2028

Durée estimative :
24 mois

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIFS

Informier et sensibiliser la population du bassin versant

Faire comprendre le risque

Développer la culture du risque

Inscrire les crues dans le paysage

Lien avec le PAPI d'intention :

Suite de l'action 3.4 – Repères de crues au cours de laquelle 26 repères ont été installés



CONTEXTE

Cette action est la suite de l'action 3.4 initiée dans le cadre du PAPI d'intention qui a amené à la pose de 26 repères de crues.

La mise en place de repères visuels permet à la population de se rappeler de l'événement, tant de son ampleur que de l'année où il est survenu.

Le recensement des crues a été réalisé, il est cependant nécessaire de le poursuivre pour avoir des informations plus complètes sur les niveaux atteints.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La présente action propose la poursuite de recherche des sites adéquats pour l'implantation de ces repères visuels en concertation avec les élus et les riverains.

Les repères seront répertoriés et géoréférencés dans la base de données des repères de crues créée par le Ministère de l'environnement.

Une fiche repère sera établie afin de conserver l'historique des cotes atteintes par des événements majeurs.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
P1-03 : Repères de crues							

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Taux de financement	Montant
État – FPRNM	80 %	4 800 €
Maître d'ouvrage SMIGIBA	20 %	1 200 €
TOTAL	HT	6 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :

Nombre de repères de crues posés

Intégration des repères de crues dans les DICRIM des communes concernées

Conditions de réussite :

Trouver de nouveaux sites et de nouvelles informations sur les hauteurs d'eau pour installer des repères de crues

Fiche action **Brochure risques grand public** **P1-04**

Maitre d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés (pilotage) : DDT, Région, Département, EPCI, Parc des Baronnies

Modalités de suivi : Comité de pilotage
Validation des livrables

Objectif stratégique :
Informier et sensibiliser

Année de démarrage :
2028

Durée estimative :
12 mois

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIFS

Sensibiliser le grand public

Partager la connaissance et donner de la profondeur historique à l'action

Préciser le contexte naturel et réglementaire de l'action du SMIGIBA

Conditions de réalisation :

Travail sur les sources historiques

Mobilisation des partenaires techniques et institutionnels



CONTEXTE

Développer une culture du risque sur le territoire suppose d'utiliser différents outils, méthodes et moyens de communication et de sensibilisation. En complément des différentes actions de sensibilisation et de communication mises en œuvre dans le cadre du PAPI du Buëch et du contrat de rivière eau et climat, il sera édité une brochure grand public qui développera les différents aspects de la gestion des risques d'inondation et d'érosion sur le territoire. De l'historique des crues et des aménagements à la dynamique des crues et aux actions entreprises, cette brochure donnera à voir le panorama complet de la gestion des risques conduite par le SMIGIBA.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Réalisation d'une brochure de sensibilisation : recherche de sources, rédaction, illustration, mise en page, impression et distribution

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
P1-04 : Brochure risques grand public	Recherche de sources						
	Rédaction						
	Illustration/mise en page						
	Impression/distribution						

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Taux de financement	Montant
État – FPRNM IP	80 %	24 000 €
Maître d'ouvrage SMIGIBA	20 %	6 000 €
TOTAL	TTC	30 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :	Réalisation et distribution de la brochure Nombre de vue de la brochure sur le site internet du SMIGIBA
Conditions de réussite :	Amélioration de la connaissance du risque Appropriation des messages par la population

Fiche action
P1-05 **Conférences/ateliers/réunions
d'information/newsletters pour les
agriculteurs**

Maître d'ouvrage : SMIGIBA

**Partenaires associés
(pilotage) :** DDT, AERMIC, Chambres d'Agriculture, Syndicats
agricoles

Modalités de suivi : Bilan annuel
Questionnaires de satisfaction
Évaluation de la participation

Objectif stratégique :
Informer et sensibiliser

Année de démarrage :
2027

Durée estimative :
72 mois

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIFS

Aider les agriculteurs à s'approprier la réglementation pour améliorer l'entretien de leurs berges

Informar sur les possibilités d'interventions pour limiter les dégâts aux cultures, aux pertes de fonciers ou autres conséquences des inondations

Former les agriculteurs à la surveillance des cours d'eau pour faciliter la remontée d'information en cas de crue

Lien avec le PAPI d'intention :

Suite de l'action 2.2.1 – Étude agricole approfondie



CONTEXTE

L'étude agricole approfondie réalisée lors du PAPI d'intention a identifié un besoin d'informations exprimé par les agriculteurs sur leurs droits et devoirs en matière d'entretien des berges et des cours d'eau dont ils sont riverains.

L'agriculture est l'activité économique principale en bordure de cours d'eau sur le territoire. Les agriculteurs sont les premiers concernés par les inondations et leurs conséquences, dès les crues de faibles périodes de retour.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action propose de mettre en place un cycle de formations/réunions/ateliers à destination des agriculteurs du territoire autour de la réglementation sur les cours d'eau

et leur entretien, des protections de berges en techniques végétales pouvant être mises en place, à la surveillance des cours d'eau en crue.

Les éléments transmis lors de ces réunions seront synthétisés dans des lettres d'informations, qui seront envoyées aux agriculteurs de la vallée et aux communes.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Conférences/ateliers/réunions d'information/lettres aux agriculteurs		750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Taux de financement	Montant
État – FPRNM IP	80 %	3 600 €
Maître d'ouvrage SMIGIBA	20 %	900 €
TOTAL	TTC	4 500 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :

Nombre de réunions organisées

Nombre de lettres envoyées

Conditions de réussite :

Travail partenarial avec les chambres d'agriculture et les syndicats agricoles

Appropriation des messages par les agriculteurs

Pérennisation des actions

Fiche action **Journée annuelle des élus-es**
P1-06

Maître d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés
(pilotage) : EPCI, Communes

Objectif stratégique :
Informier et sensibiliser

Action en lien avec le contrat de
rivière eau et climat :
Action n°C2-7

Année de démarrage :
2027

Durée estimative :
72 mois

PRIORITÉ

Toute la durée du PAPI

OBJECTIFS

Sensibilisation et communication en direction de tous-tes les élus-es de la vallée

Lien avec le PAPI d'intention :

Suite de l'action 3.2 Information à destination des acteurs locaux

Conditions de réalisation :

Définition de la stratégie de communication du SMIGIBA (action contrat de rivière eau et climat n°C2-3)

Amélioration de la connaissance du risque

Coordination avec les collectivités du territoire



CONTEXTE

L'action du SMIGIBA a besoin de relais au plus près du terrain pour porter ses fruits. Peu d'occasions existent pour mettre en relation les conseillers municipaux et les élus et les techniciens du syndicat.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La journée annuelle des élus s'articule autour de visites de terrains sur la thématique du fonctionnement des cours d'eau et de la gestion des risques d'inondation et d'érosion. Ces journées sont ouvertes à tous les élus de la vallée. Les agents du SMIGIBA et les différents acteurs de la gestion des cours d'eau des Hautes-Alpes alimentent la discussion pour approfondir les échanges.

Modalités de mise en œuvre : ½ journée annuelle dans un site présentant plusieurs thématiques du travail du SMIGIBA au bord des cours d'eau.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
P1-06 : Journée annuelle des élus-es	Action reconduite annuellement	1 200€	1 200€	1 200€	1 200€	1 200€	1 200€

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Taux de financement	Montant
État – FPRNM IP	80 %	4 800 €
Maître d'ouvrage SMIGIBA	20 %	1 200 €
TOTAL	TTC	6 000 €

Précision sur le plan de financement : Les coûts pourront comprendre l'impression de documents de compréhension de la thématique abordée et le recrutement d'experts sur certains sujets.

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :

Nombre de journées organisées

Nombre d'élus-es participants-es

Conditions de réussite :

Communication auprès des communes et des EPCI

Appropriation des messages par les élus-es

Pérennisation de la journée annuelle

Fiche action Formations à destination des élus-es P1-07

Maitre d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés
(pilote) : DDT, EPCI, SMIGIBA, Communes, SDIS

Modalités de suivi : Evaluation de la participation
Bilans des formations

Objectif stratégique :
Prévenir et alerter

Année de démarrage :
2027

Durée estimative :
72 mois

PRIORITÉ

Toute la durée du PAPI

OBJECTIFS

Développer et entretenir la culture du risque inondation chez les élus-es

Clarifier les responsabilités des élus-es en matière de prévention et de gestion de crise

Renforcer la capacité décisionnelle des élus-es en situation de crise

Intégrer le risque inondation dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme

Assurer la continuité des compétences malgré le renouvellement des mandats

Lien avec le PAPI d'intention :

Continuité avec l'action 3.2 et la journée des risques à destination des acteurs locaux

Conditions de réalisation :

Supports pédagogiques adaptés

Coordination avec les collectivités



CONTEXTE

Les élus locaux jouent un rôle central dans la prévention des inondations, la gestion de crise et la réduction de la vulnérabilité du territoire. Le renouvellement des mandats, la complexité du cadre réglementaire et la diversité des situations de crise rendent nécessaire une formation régulière et structurée des élus-es.

La mise en place d'une formation annuelle permet de consolider durablement la culture du risque, d'assurer une montée en compétence progressive des élus-es et de garantir la continuité de l'action publique sur la durée du PAPI.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le SMIGIBA va porter un programme de formation à destination des élus-es du territoire sur une demi-journée par semestre (ou deux-demi journées suivant la nécessité).

Chaque session abordera de manière progressive et adaptée :

- Cadre réglementaire et les responsabilités des élus-es
- Gestion de crise (PCS, alerte, coordination des acteurs)
- Réduction de la vulnérabilité
- Intégration du risque dans l'aménagement

Les contenus seront ajustés chaque année afin de tenir compte des retours d'expérience, d'événements récents, de l'avancement des actions du PAPI et du renouvellement des élus.

Contenu indicatif de la formation :

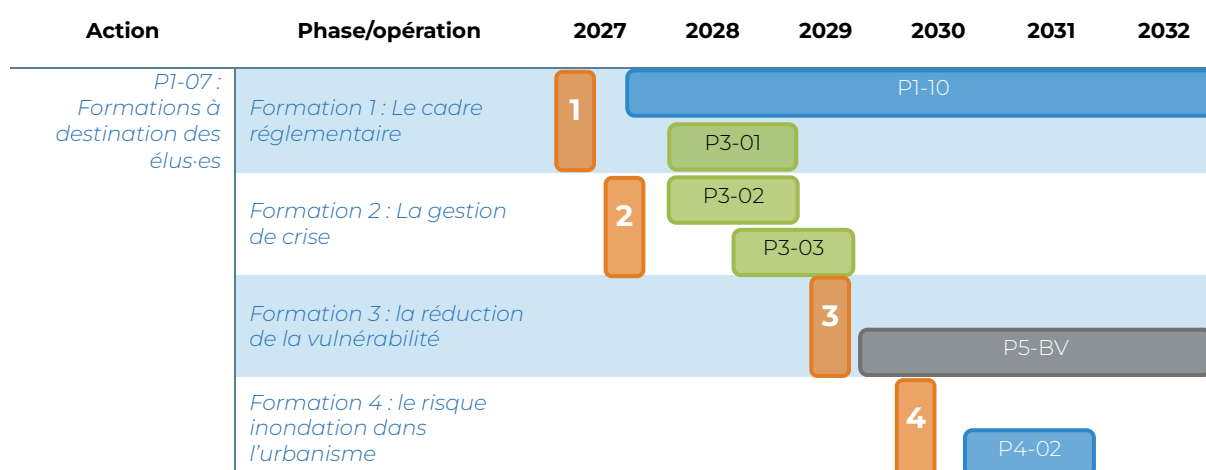
- Typologie des inondations et aléas du territoire
- Cadre réglementaire : GEMAPI, Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS), Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), Documents d'Informations Communal des Risques Majeurs (DICRIM)
- Rôle et responsabilités du maire et des EPCI
- Organisation et pilotage de la gestion de crise
- Présentation d'outils techniques et financiers mobilisables

Modalités de mise en œuvre :

- Formation en présentiel
- Interventions d'experts (services de l'État, syndicats de bassin, SDIS, bureaux d'études)
- Ateliers participatifs et échanges de pratiques
- Exercices de mise en situation (selon les années)
- Supports pédagogiques mutualisables et capitalisables

Le programme de formation et l'engagement des actions en découlant sont présentés à titre indicatif dans l'échéancier ci-dessous. D'autres formations pourront être organisées par la suite, en particulier lors du renouvellement des mandats.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL



PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Taux de financement	Montant
État – FPRNM IP	80 %	5 760 €
Maître d'ouvrage SMIGIBA	20 %	1 440 €
TOTAL	TTC	7 200 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :	Nombre de formations réalisées Nombre de participants
Conditions de réussite :	Amélioration des connaissances Articulation avec les DICRIM et les PCS Pérennisation des formations

Fiche action
P1-10 **Accompagnement à l'élaboration et à l'actualisation des DICRIM**

Maître d'ouvrage : Communes

Partenaires associés (pilotage) : EPCI, SMIGIBA

Modalités de suivi : COPIL

Objectif stratégique :
Prévenir et alerter

Année de démarrage :
2027

Durée estimative :
72 mois

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIFS

Inciter les communes à établir leur DICRIM

Diffuser les DICRIM

Améliorer l'information des populations

Lien avec le PAPI d'intention :

Poursuite de l'action engagée 3.5 – Partie torrentiel et inondation des DICRIM

Conditions de réalisation :

Organiser la formation prévue dans l'action P1-07 au préalable

Mobilisation des élus et des services techniques



CONTEXTE

Peu de communes sur le bassin versant ont fait établir un DICRIM : au dernier recensement, seules 21 communes ont un DICRIM. Pour 5 d'entre-elles, le DICRIM a été réalisé ou mis à jour il y a moins de 5 ans et 4 sont en train de l'élaborer.

Ces documents doivent être élaborés ou actualisés.

D'autres solutions de diffusion et de mise à disposition que des versions papier doivent être envisagées. Il est donc important de présenter leur utilité aux élus du territoire, en particulier pour les nouveaux élus après les échéances électorales.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action regroupera plusieurs sous-actions, interdépendantes :

- Une formation sur le cadre réglementaire qui présentera des éléments d'informations sur les DICRIM – prévue dans l'action P1-07
- L'appui aux communes pour mettre à jour leur DICRIM si réalisation par leurs propres soins (SMIGIBA)
- L'aide à l'élaboration des DICRIM par la rédaction d'un cahier des charges pour la consultation des entreprises pour les communes non dotées (gré à gré) (SMIGIBA/EPCI)
- La réalisation du DICRIM (36 communes)
- La mise à jour du DICRIM (18 communes)
- La diffusion des DICRIM (communes)
- La Relance des communes (SMIGIBA/EPCI)
- La cartographie de l'avancement de la réalisation/mise à jour des DICRIM (SMIGIBA)

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
P1-07 : formations des élus-es	Formation 1 : le cadre réglementaire						
P1-10 : Accompagnement DICRIM							

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Taux de financement	Montant
État – FPRNM IP	80 %	60 000 €
Maître d'ouvrage Communes en fonction demande	20 %	15 000 €
SMIGIBA		
TOTAL	TTC	75 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :

Nombre de DICRIM publiés/mis à jour

Conditions de réussite :

Appui des EPCI pour la diffusion de l'information auprès des communes

Mise à jour régulière

Diffusion

Appropriation des messages

Fiche action P1-21 Étude socio-historique du Buëch et de son aménagement

Maître d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés (pilotage) : DDT, AERMC, Région, Département, EPCI, Parc des Baronnies

Modalités de suivi : Comité de pilotage
Validation des livrables par le maître d'ouvrage

Objectif stratégique :
Améliorer la connaissance

Action en lien avec le contrat de rivière eau et climat :
Action n°C2-9

Année de démarrage :
2028

Durée estimative :
48 mois

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIFS

Connaître et faire connaître l'histoire de l'aménagement du Buëch pour ancrer la culture du risque dans une perspective historique

Affiner les connaissances des dynamiques territoriales pour orienter la conduite des projets de restauration morphologique et de gestion des milieux naturels

Minimiser les tensions

Conditions de réalisation :

Mise en œuvre conjointe avec le contrat de rivière eau et climat du Buëch (action C2-9)

Disponibilité des données historiques

Mobilisation de partenaires variés sur tout le territoire



CONTEXTE

L'aménagement du Buëch depuis la fin du XVIII^e siècle a permis de se protéger des crues, de gagner des terres agricoles sur la plaine alluviale et d'implanter les villages dans la vallée. L'histoire de cet aménagement est mal connue.

Un travail sur les sources historiques permettra d'ancrer le développement de la culture du risque sur une histoire partagée de la vallée. Un effort particulier sera fait pour associer les riverains et les associations locales à ce travail.

Connaître pour mieux dialoguer, mieux dialoguer pour mieux construire ensemble. Il n'existe pas un territoire du Buëch, mais des territoires du Buëch : les représentations et les vécus sont différents selon les acteurs concernés. L'enjeu de l'étude est de dépasser ces représentations, notamment en développant un narratif historique

commun, pour désamorcer les conflits et trouver de nouvelles façons d'avancer ensemble dans la gestion des cours d'eau et l'adaptation au changement climatique.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En s'inspirant de la méthodologie du diagnostic territorial sociologique des enjeux et des acteurs (ou DTSEA, conçue par l'Agence Française de la Biodiversité et l'Office international de l'eau) et en l'ancrant dans une approche historique de l'aménagement du Buëch, cette étude doit permettre de concevoir des projets en accord avec les conceptions des élus et des habitants du territoire. Elle doit permettre de renouveler la gouvernance des cours d'eau de la vallée ainsi que la communication du SMIGIBA et enfin d'imaginer des formes de mobilisation et de participation citoyenne effectives.

Elle pourra s'articuler en 3 phases :

1- Étude historique et diagnostic territorial : il s'agira de raconter l'histoire de l'aménagement du Buëch et de mettre en évidence sa contribution à la structuration actuelle du territoire, depuis l'occupation des sols aux modalités de résidence en passant par les activités économiques, les usages de l'eau, etc. Ce diagnostic permettra de dessiner les grandes dynamiques de structuration du territoire et d'usages de l'eau et des cours d'eau.

2 - Cartographie des systèmes d'acteur : en s'appuyant sur une trentaine d'entretiens individuels et collectifs, cette seconde partie vise à analyser les postures, les actions, les demandes, les volontés des acteurs de l'eau sur le territoire : quelles sont leurs histoires, leurs envies ? Qu'est-ce qui les porte, comment ils interagissent, quels liens ont-ils entre eux et avec les institutions ?

3 - Élaboration d'une stratégie d'actions participatives autour de la culture du risque : À partir des éléments recueillis en phases 1 et 2, cette dernière partie vise à formaliser des recommandations et des orientations stratégiques à inclure dans les projets à venir pour ancrer la culture du risque - en particulier concernant les actions participatives : qui mobiliser ?, comment ?. Cette stratégie devra permettre de renouveler la stratégie de communication du SMIGIBA. Elle donnera également des pistes détaillées sur l'utilisation des approches historiques et sociologiques pour aboutir à un récit partagé de l'histoire du Buëch et diffuser au mieux la culture du risque.

À partir de ces trois piliers (approche historique, approche sociologique, approche sensible), cette étude vise à mélanger les points de vue pour aboutir à un récit partagé de l'histoire du Buëch. Cela permettra de se questionner collectivement sur les enjeux de sa gestion à l'heure du changement climatique.

Ce dialogue se déclinera en enquêtes locales, expositions, récits, pièces de théâtre, etc.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
P1-21 : Étude socio-historique du Buëch et de son aménagement	Étude historique et diagnostic territorial		20 000€	10 000€			
	Cartographie des systèmes d'acteurs			10 000€			
	Élaboration d'une stratégie d'actions participatives				30 000€	30 000€	
C2-9 : Étude socio-historique du bassin versant "Un Buëch mille regards"	Étude des sources et collectes d'information						
	Valorisation collective et citoyenne						

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Taux de financement	Montant
État – FPRNM EAPCT	10 %	10 000 €
AERMC	70 %	70 000 €
Maître d'ouvrage SMIGIBA	20 %	20 000 €
TOTAL	TTC	100 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :

Nombre d'acteurs impliqués

Nombre d'événements liés

Nombre de collectes réalisées (photos, plans, témoignages, etc.)

Conditions de réussite :

Implication des acteurs locaux dès la démarche de recherche des sources et appropriation des résultats

Livrables exploitables pour actions opérationnelles

Fiche action P1-41 Étude prospective sur conséquences du changement climatique sur l'hydrologie du bassin versant

Maître d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés (pilotage) : DDT, AERMC, Région, Département, EPCI, Communes, Parc des Baronnies, Chambre d'Agriculture

Modalités de suivi : Comité de pilotage

Objectif stratégique :
Améliorer la connaissance

Action en lien avec le contrat de rivière eau et climat :
Action n°A1-5

Année de démarrage :
2027

Durée estimative :
24 mois

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIFS

Adaptation au changement climatique

Anticipation des évolutions du régime des crues sur le bassin versant

Lien avec le PAPI d'intention :

Besoin identifié dans le diagnostic du PAPI complet

Conditions de réalisation :

Étude à engager conjointement avec la prospective Buëch 2050 du PTGE du Buëch (action A1-5 du contrat de rivière eau et climat du Buëch).



CONTEXTE

Nous savons que le changement climatique va être davantage marqué dans le sud de la France et dans les massifs alpins. Le régime hydrologique du Buëch va évoluer d'un régime pluvio nival vers un régime pluvial, la ressource en eau va s'amenuiser (-30% prévue à l'horizon 2050), ce qui va profondément impacter la ressource disponible et donc les usages et les écosystèmes. Les modifications du régime des crues sont plus difficiles à anticiper et nécessitent une approche particulière.

Se projeter sur l'évolution du régime hydrologique probable en 2050 doit permettre de donner aux élus et aux acteurs locaux les outils pour anticiper les risques induits en termes d'inondation

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur la base des données produites par Explore2 et en s'appuyant sur les simulations permises par le modèle C3PO développé par le SMAVD, l'étude proposera un scénario d'évolution du régime hydrologique à l'horizon 2050 et caractérisera les effets probables sur l'inondabilité.

Sur cette base, une large concertation sera engagée avec tous les acteurs du territoire pour définir des scénarios contrastés (protection intégrale, modification de l'urbanisme, etc.) et évaluer leur adéquation aux problématiques et leur faisabilité. Cette concertation pourra aboutir à un scénario de consensus.

L'objectif est de matérialiser sur le territoire les conséquences possibles du changement climatique et son impact sur le risque d'inondation pour informer et sensibiliser les acteurs institutionnels et les citoyens. L'objectif final est de stimuler les actions de réduction des effets du changement climatique et les stratégies d'adaptation. Cette prospective sera conduite conjointement à la prospective Buëch 2050 du futur PTGE du Buëch.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
<i>P1-41 : Etude prospective sur conséquences du changement climatique sur l'hydrologie du bassin versant</i>							

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Taux de financement	Montant
État – FPRNM EAPCT	50 %	25 000 €
AERMC	30 %	15 000 €
Maître d'ouvrage SMIGIBA	20 %	10 000 €
TOTAL	TTC	50 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :

Définition d'un scénario de référence
Nombre de participants aux ateliers de concertation

Conditions de réussite :

Communication spécifique SCOT – EPCI- communes
Communication grand public
Fil du Buëch et site internet



AXE 2

SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

Le Buëch est un cours d'eau très mobile, c'est-à-dire que son lit principal ne se situe pas toujours au même endroit selon les crues ce qui ne facilite pas la mise en œuvre de système de mesures. Le SMIGIBA dispose d'un réseau de suivi des hauteurs d'eau en crue mais les stations ne sont aujourd'hui pas associées à des courbes de tarage reliant la hauteur d'eau à un débit. La seule station permettant d'obtenir un rapport hauteur/débit est la station SPC de Serres. Cette dernière est régulièrement soumise à détarage du fait des modifications du lit du Buëch.

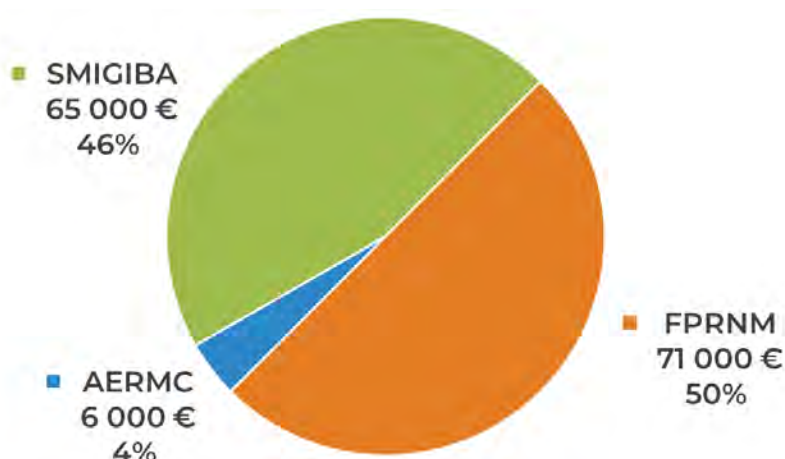
Afin d'affiner la connaissance des débits de crue du Buëch, il est nécessaire de développer les outils de suivis et de mesures. Cela se traduit par :

- L'installation d'échelles limnimétriques
- La mise en place de suivi des systèmes d'endiguements
- L'optimisation des stations de mesure existantes

Tableau récapitulatif des actions sur l'axe 2

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût total prévisionnel de l'action
P2-01	Jaugeages ponctuels des débits en crue	SMIGIBA	42 000 €
P2-02	Nouvelles stations de suivi des hauteurs d'eau	SMIGIBA	60 000 €
P2-03	Déplacement des stations hauteurs eaux existantes (pour emplacement plus appropriés)	SMIGIBA	15 000 €
P2-04	Évolution du superviseur du réseau de suivi des hauteurs d'eau	SMIGIBA	20 000 €
P2-05	Mise en place d'échelles limnimétriques soutenant la vigilance locale	SMIGIBA	5 000 €
P2-06	Surveillance des systèmes d'endiguement en crue	SMIGIBA	- €
TOTAL – Axe 2			142 000 €

Répartition des financements sur l'axe 2



Fiche action **P2-01** Jaugeages ponctuels des débits en crue

Objectif stratégique :
Prévenir et alerter

Année de démarrage :
2028

Durée estimative :
60 mois

Maitre d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés
(pilotage) : DREAL, SPC Grand Delta

Bilan
Résultats et cohérence des mesures
Calibration des différents outils de mesures si
plusieurs sont utilisés
Intégration des données et des courbes de tarage
dans l'Hydroportail

Modalités de suivi :

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIF

Jauger les crues du Buëch afin d'obtenir des ordres de grandeur de débits ainsi que des rapports hauteur/débit sur certains secteurs clefs

Lien avec le PAPI d'intention :

Prolongement de l'action 4.1.2 du volet 4 avec le déploiement de mesures ponctuelles en complément du réseau en place

Conditions de réalisation :

Détermination des points de mesures en lien avec les préconisations des études de dangers

Documents d'organisation en crue des systèmes d'endiguement rédigés et en cohérence avec les points de mesure



CONTEXTE

Le Buëch est un cours d'eau très mobile. Le SMIGIBA dispose d'un réseau de suivi des hauteurs d'eau en crue mais les stations ne sont aujourd'hui pas associées à des courbes de tarage reliant la hauteur d'eau à un débit. La seule station permettant d'obtenir un rapport hauteur/débit est la station SPC de Serres. Cette dernière est régulièrement soumise à détarage du fait des modifications du lit du Buëch.

Afin d'affiner la connaissance des débits de crue du Buëch, il est intéressant de mettre en place des jaugeages ponctuels en crue. Il est également proposé de multiplier les points de relevés afin de connaître les débits amonts et aval du point de mesure historique (station SPC de Serres).

DESCRIPTION DE L'ACTION

La prestation de mesures de débit en crue peut se faire :

- par jaugeage ADCP (courantomètre à effet Doppler) ;
- par radar SVR (radar de vitesse de surface) ;
- par jaugeage au camion ;
- par analyse vidéo.

Les procédures peuvent également être conduites de concert.

L'action peut être déployée :

- par la mise en place d'un marché à bon de commande déclenché lors de phénomènes intenses ;
- par l'investissement dans du matériel de jaugeage spécifique hautes eaux.

L'investissement dans du matériel de jaugeage hautes eaux (ADCP, pistolet SVR) permettrait d'effectuer les mesures en interne. Cette solution apporte une réactivité extrêmement intéressante en cas de crue, à l'inverse du marché à bon de commande. La mesure en interne est cependant conditionnée à la disponibilité et la formation des agents. Il s'agira d'envisager toutes les possibilités pour sélectionner la plus pertinente pour le territoire du SMIGIBA.

Concernant spécifiquement la mesure vidéo, il est envisageable d'utiliser cette dernière en complément des autres techniques de mesure. Elle doit cependant être testée pour en vérifier la praticité et la qualité d'incertitude des mesures. Elle nécessitera également le questionnement de sa mise en œuvre : mesures internalisées (formation puis mobilisation des agents pour la prise de vidéo, la connaissance topo des secteurs, le temps de traitement des images) ou externalisées (procédure de marché public, coût du dispositif, contrainte concernant la topographie des profils).

En fonction des mesures, de leur qualité et de leur récurrence, les données seront versées à l'Hydroportail.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
<i>P2-01 : Jaugeages ponctuels des débits en crue</i>							

Précision sur le calendrier : Calendrier en fonction de l'occurrence de crues à instrumenter. Mise en place au cas par cas.

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Taux de financement	Montant
État – FPRNM EAPCT	50 %	21 000 €
Maître d'ouvrage SMIGIBA	50 %	21 000 €
TOTAL	HT	42 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :

Débits mesurés

Rapport annuel

Conditions de réussite :

Suivi de la bathymétrie au niveau des points de mesure

Mesure de hauteurs d'eau et/ou de vitesses

Calcul des débits

Disponibilité des agents

Conditions techniques des matériels de mesure (eau +/- chargée, flottants, ...)

Fiche action **P2-02** Stations complémentaires de mesure des hauteurs d'eau

Objectif stratégique :
Prévenir et alerter

Maitre d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés (pilotage) : DDT, DREAL SPC Grand Delta, commune(s) concernée(s)

Année de démarrage : 2029

Modalités de suivi : Installation des stations

Durée estimative : 12 mois

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIFS

Améliorer de la résolution du réseau de mesures et d'alerte existant par l'installation de stations de mesures complémentaires pour affiner la couverture du territoire

Répondre aux obligations réglementaires du SMIGIBA dans le cadre de ses futurs systèmes d'endiguement

Lien avec le PAPI d'intention :

Suite de l'action 4.1 par l'amélioration continue du réseau existant

Conditions de réalisation :

Identification des sites en fonction des préconisations des études de danger

Amélioration du superviseur existant (action P2-04)

Amélioration de l'organisation en crue des systèmes d'endiguement ou du maillage général du territoire

Installation des stations de mesures en cohérence avec l'installation des échelles limnimétriques (action P2-05) et de concert avec le déplacement de stations existantes (P2-03), en fonction de la temporalité de ces actions



CONTEXTE

Dans le cadre du PAPI d'intention, le SMIGIBA a équipé le bassin versant du Buëch de plusieurs stations de mesure des hauteurs d'eau afin de créer un maillage cohérent. Cela permet un suivi des secteurs prioritaires et constitue un outil d'aide à la décision en cas de crues. L'installation nécessite une amélioration du maillage territorial pour

une meilleure résolution des mesures dans le cadre de la prévention contre les inondations.

Les stations installées par le SMIGIBA ont permis une première phase d'exploration et de test du dispositif de surveillance des hauteurs d'eau sur le bassin versant.

Aujourd'hui, deux dynamiques vont permettre de structurer une campagne d'agrandissement du réseau.

Tout d'abord, le déploiement des études de danger sur les systèmes d'endiguement permet de rendre visible les points faibles du maillage **pour un contexte de surveillance de digues**.

Dans un second temps, les zones sensibles et les angles morts du réseau existant ont été éprouvés par son usage durant 4 années.

Le SMIGIBA est en mesure de produire un diagnostic du dispositif existant et d'établir des pistes d'amélioration. De cette analyse pourront naître des décisions quant à d'éventuels nouveaux secteurs à instrumenter **pour un contexte de surveillance générale à l'échelle du bassin versant**.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action va se structurer en trois phases distinctes :

- Phase 1 : Le diagnostic complet des secteurs à équiper
- Phase 2 : L'installation des nouveaux capteurs et leur intégration dans le superviseur
- Phase 3 : Les premiers réglages et les phases de tests

Concernant le diagnostic complet, ce dernier doit croiser les informations techniques des études sur les systèmes d'endiguement (études de danger, projets de travaux, récolement, etc.) avec les retours d'expérience et de fonctionnement des stations en place. De ce croisement naîtra l'implantation des nouvelles stations.

L'installation comprend le choix des appareils de mesure, du prestataire si nécessaire et la mise en place de la liaison entre les nouvelles stations et le superviseur. Comme stipulé plus haut, cette phase nécessite que le superviseur soit fonctionnel.

La phase de tests actera la mise en service du réseau agrandi.

Parmi les objectifs d'une meilleure couverture du territoire : permettre une plus vive réactivité en cas d'événement localisé.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
P3-11 : Procédures de gestion de crise							
P2-04 : Evolution du superviseur							
P2-02 : Nouvelles stations de suivi des hauteurs d'eau	Phase 1						
	Phase 2						
	Phase 3						
P2-06 : Surveillance des systèmes d'endiguement en crue	Amélioration des doc. d'orga. en crue						

Précision sur le calendrier : Temporalité plus ou moins longue en fonction du nombre de capteurs à installer. Voir également la description de l'action pour le détail de chaque phase. En fonction des stations mises en place, leur intégration dans les documents d'organisation en crue des systèmes d'endiguement entrainera une amélioration du dispositif de surveillance. Cette amélioration impact positivement l'action P2-06.

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Taux de financement	Montant
État – FPRNM EAPCT	50 %	30 000 €
Maître d'ouvrage SMIGIBA	50 %	30 000 €
TOTAL	HT	60 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :

Fiches des sites d'instrumentation
Nombre de stations installées
Nombre de stations intégrées au superviseur

Conditions de réussite :

Seuils cohérents avec les enjeux
Meilleure couverture du territoire
Prise de position claire sur les procédures de crise et leur mise en place
Superviseur fonctionnel
Etudes de danger et autres documents techniques complets, justes et cohérents
Systèmes d'endiguement délimités

Fiche action **P2-03** Déplacement des stations de mesure des hauteurs d'eaux existantes (pour emplacements plus appropriés)

Maître d'ouvrage : SMIGIBA
Partenaires associés (pilotage) : DDT, DREAL SPC Grand Delta, commune(s) concernée(s)
Modalités de suivi : Déplacement des stations
Intégration des stations dans l'Hydroportail

Objectif stratégique :
Prévenir et alerter

Année de démarrage :
2028

Durée estimative :
12 mois

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIFS

Améliorer les mesures et les conditions de relevés du réseau actuel

Optimiser le réseau de mesures et d'alerte existant (meilleures conditions de mesures), implantation territoriale plus cohérente

Mettre en sécurité du matériel de mesure

Mieux répondre aux obligations réglementaires

Lien avec le PAPI d'intention :

Suite de l'action 4.1 par l'amélioration continue du réseau existant

Conditions de réalisation :

Définition claire des besoins opérationnels (anticipation, seuils)

Mobilisation d'une expertise hydraulique et hydrologique adaptée

Préconisations par les études de danger

Intégration dans le superviseur

Déplacement de concert avec l'installation de nouvelles stations (P2-02), en fonction de la temporalité de ces 2 actions.



CONTEXTE

Le SMIGIBA a équipé dès 2021 le bassin versant du Buëch de plusieurs stations de mesure de hauteurs d'eau afin de créer un maillage cohérent de suivi des secteurs prioritaires et d'aide à la décision en cas de crues. Certaines stations, une fois installées, s'avèrent rencontrer divers problèmes nécessitant d'envisager un déplacement (sécurité du matériel, pertinence de la mesure, mise en cohérence réglementaire, etc.)

Les stations installées par le SMIGIBA ont permis une phase d'exploration et de test du dispositif de surveillance des hauteurs d'eau sur tout le bassin versant. Les points noirs qui remontent aujourd'hui permettent de déplacer de façon réfléchie les dispositifs qui en ont besoin (ex : pluviomètre vandalisé à Lachau).

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action va se structurer en quatre phases distinctes :

- Phase 1 : Le diagnostic complet des capteurs à déplacer
- Phase 2 : La prospection des secteurs de déplacement
- Phase 3 : Le déplacement des capteurs et sa répercussion dans le superviseur
- Phase 4 : Les premiers réglages et les phases de tests

Concernant le diagnostic complet, ce dernier doit croiser les informations techniques des études sur les systèmes d'endiguement (études de danger, projets de travaux, récolement, etc.) avec les retours d'expérience et de fonctionnement des stations en place. De ce croisement naîtront les projets de déplacements.

Il sera nécessaire de déterminer, pour chaque station, ses critères de relocalisation en fonction du lieu qu'elle quittera et des raisons invoquées.

Le déplacement comprend le démontage de la station, la manutention du matériel, la réimplantation sur le point de mesure choisi, l'éventuel remplacement de matériel (en cas de casse / dégradation) et la remise en place des liaisons stations - superviseur. En fonction du réseau, quelques modifications des moyens de communication doivent être envisagés, sans aucune certitude à ce stade de la réflexion. Comme stipulé plus haut, cette phase nécessite que le superviseur soit fonctionnel.

La phase de tests actera la remise en service du réseau amélioré.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
P2-04 : Evolution du superviseur							
P2-02 : Nouvelles stations de suivi des hauteurs d'eau	Toutes phases confondues						
P2-03 : Déplacement des stations de mesures des hauteurs d'eaux existantes	Phase 1						
	Phase 2						
	Phase 3						
	Phase 4						
P2-06 : Surveillance des systèmes d'endiguement en crue	Amélioration des doc. d'orga.						

Précision sur le calendrier : Temporalité variable en fonction du nombre de stations à déplacer. Voir également la description de l'action pour le détail de chaque phase. Le déplacement des stations sera, au besoin, répercuté dans les documents d'organisation en crue des systèmes d'endiguement (lien à l'action P2-06).

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Taux de financement	Montant
État – FPRNM EAPCT	50 %	7 500 €
Maître d'ouvrage SMIGIBA	50 %	7 500 €
TOTAL	HT	15 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :

Définition des sites de déplacement

Ré-installation des stations

Remontée de données correctes et synchronisées sur le superviseur

Conditions de réussite :

Seuils cohérents avec les enjeux

Meilleure couverture du territoire

Superviseur fonctionnel

Décision sur l'intégration (ou non) des stations existantes dans le réseau de surveillance des systèmes d'endiguement

Articulation cohérente avec l'installation de nouvelles stations (action P2-02)

Fiche action **P2-04** Evolution du superviseur du réseau de suivi des hauteurs d'eau

Objectif stratégique :
Prévenir et alerter

Maitre d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés (pilotage) : DREAL SPC Grand Delta, Commune(s) concernée(s), SMAVD

Année de démarrage :
2027

Suivi du développement de l'outil
Réunions techniques régulières avec le prestataire et les utilisateurs finaux

Modalités de suivi : Tests en conditions réelles ou semi-réelles

Durée estimative :
12 mois

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIFS

Disposer d'un outil de supervision des stations de mesures existantes et à venir, ergonomique pour les agents du SMIGIBA

Disposer d'un outil de visualisation du réseau de suivi accessible au grand public

Améliorer et fluidifier la bancarisation des données

Faciliter l'intégration de nouvelles stations

Lien avec le PAPI d'intention :

Prolongement des actions 4.1 et 4.2

Conditions de réalisation :

Définition des besoins opérationnels

Choix d'un outil adapté



CONTEXTE

Le superviseur existant pour le réseau de mesure des hauteurs d'eau est actuellement fourni par l'entreprise qui a été titulaire du marché dans le cadre du PAPI d'intention.

La plateforme de visualisation des données en temps réel utilisée ne donne pas entière satisfaction. En effet, au fil de l'utilisation, de nombreux problèmes sont rencontrés et concernent :

- La remontée d'informations et sa lecture
- La bancarisation
- Les solutions techniques proposées face aux incidents et la disponibilité du service de maintenance
- Le coût annuel du superviseur et le coût pour l'ajout de nouvelles stations

La gestion quotidienne du superviseur qui a également pâti d'un manque de moyens en temps et en agent disponible, tend à être rééquilibrée. Le recrutement d'un agent supplémentaire au SMIGIBA mi-2025 permet d'envisager des modifications et un meilleur suivi du dispositif.

Une modification profonde du superviseur est souhaitée, afin de s'affranchir de certaines des contraintes observées et induites par une plateforme aujourd'hui 100% externalisée.

La bancarisation et le partage des mesures est un enjeu constant pour le SMIGIBA. Il est également important, sur un territoire comme le Buëch, de disposer d'un aperçu fiable et en temps réel de l'état des cours d'eau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il est envisagé de développer une chaîne "centrale d'acquisition" - "superviseur" assainie, réactive et compréhensible par les utilisateurs (agents SMIGIBA). Plus le dispositif sera souple, plus il permettra de bancariser sereinement la donnée acquise tout en appuyant les prises de décision en situation de crise.

Les étapes de l'action sont les suivantes :

- Etape 1 : état des lieux exhaustif des dysfonctionnements actuels et identification des modifications à apporter
- Etape 2 : en fonction de l'état des lieux, déploiement d'une stratégie technique corrective :
 - Soit une amélioration continue du dispositif existant avec l'entreprise en cours de marché
 - Soit un changement de prestataire
 - Soit une modification de l'exploitation du dispositif pour tendre vers une autonomisation du SMIGIBA dans la gestion du superviseur
 - Soit une réflexion de mutualisation à l'échelle du bassin versant de la Durance du superviseur Hydro-Météo déployé par le SMAVD afin d'avoir un outil collaboratif et évolutif

A noter que cette action n'est pas découpée en « phases temporelles » à proprement parler car les actions correctives et propices à son bon déroulement vont dépendre de l'état des lieux des dysfonctionnements (étape 1). L'échéancier n'indiquera qu'une étape unique, avec une durée très estimative puisque très dépendante des investigations complémentaires.

Cette action doit être menée en liens étroits avec les actions P2-02 (ajout de nouvelles stations au réseau de mesure) et P2-03 (modifications / déplacements apportés au réseau existant). De plus, la réalisation de cette action est nécessaire pour entamer la réalisation de l'action P3-12 qui concerne la mise en place d'un SDAL. La bancarisation et le versement des données à l'Hydroportail est une prescription dans le cadre du SDAL.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
P3-11 : Procédures de gestion de crise							
P2-04 : Evolution du superviseur							
P2-02 : Nouvelles stations							
P2-03 : Déplacement stations existantes							

Précision sur le calendrier : Le calendrier est dépendant des moyens humains.

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Taux de financement	Montant
État – FPRNM EAPCT	50 %	10 000 €
Maître d'ouvrage SMIGIBA	50 %	10 000 €
TOTAL	HT	20 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :

Fonctionnement du superviseur modernisé et/ou mutualisé
 Fiabilité du superviseur
 Usage « grand public » du superviseur
 Bancarisation des données
 Versement des données à l'Hydroportail

Conditions de réussite :

Collaboration avec le SMAVD
 Systèmes d'endiguement délimités
 Moyens humains
 Temps alloué au développement
 Capteurs fonctionnels
 Prise de position claire sur les procédures de crise et leur mise en place

Fiche action **P2-05** Mise en place d'échelles limnimétriques soutenant la vigilance locale

Maitre d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés (pilotage) : Commune(s), EPCI, Préfecture

Modalités de suivi : Validation des emplacements et des seuils

Objectif stratégique :
Prévenir et alerter

Année de démarrage :
2027

Durée estimative :
6 mois

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIFS

Rendre visible les seuils de hauteurs d'eau pour les stades de vigilance et d'alerte

Faciliter la lecture d'information en crue par toute personne observant le dispositif

Impliquer la population pour sa propre sécurité

Appuyer les communes et leurs agents pour le suivi des cours d'eau

Conditions de réalisation :

Identification des secteurs à équiper

Corrélation avec les résultats des études de dangers

Concertation avec les communes



CONTEXTE

Aujourd'hui, les échelles limnimétriques, lorsqu'elles existent, sont majoritairement difficiles à lire. De même, aucune hauteur d'eau ciblée comme représentant des seuils de vigilance ou d'alerte n'est indiquée directement sur le terrain. Tout acteur aujourd'hui sur le terrain manque de repères visuels efficaces en temps de crise.

La mise en place d'échelles visuelles dans des secteurs fréquentés permet de donner des repères aux élus, techniciens et à la population. Ces échelles colorées mettent en évidence les seuils correspondant aux stades de vigilance. Elles facilitent la lecture des seuils en cas de crise. La lisibilité de chaque seuil permet d'enclencher très rapidement les actions concrètes découlant de chaque seuil dans les documents de crise (plans communaux ou intercommunaux de sauvegarde et documents d'organisation des systèmes d'endiguement).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Installation d'échelles et de repères colorés dans les secteurs à enjeux. L'action se décompose en trois étapes :

- Etape 1 : Déterminer les secteurs à équiper
- Etape 2 : Implanter les échelles
- Etape 3 : présenter localement les dispositifs pour permettre une première prise de connaissance avec le matériel et les enjeux.

Le développement de la présente action a un impact sur l'action P2-06 : elle augmente le nombre d'outils de gestion de crise à disposition et nécessite une mise à jour des documents d'organisation en fonction de l'implantation des échelles.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
P3-11 : Procédures de gestion de crise							
P2-04 : Evolution du superviseur							
P2-05 : Mise en place d'échelles limnimétriques	Etape 1						
	Etape 2						
	Etape 3						

Précision sur le calendrier : Le calendrier dépend des ouvrages classés et autorisés en systèmes d'endiguement.

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Taux de financement	Montant
État – FPRNM EAPCT	50 %	2 500 €
Maître d'ouvrage SMIGIBA	50 %	2 500 €
TOTAL	HT	5 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus : Nombre d'échelles installées

Conditions de réussite : Compréhension et visibilité des seuils

Fiche action **Surveillance des Systèmes d'Endiguement en crue** **P2-06**

Maître d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés (pilotage) : Communes (PCS et participants à la surveillance), DDT (volet réglementation) + SPC / DREAL SCOH

Validation du protocole en comité technique
Validation du protocole avec les collectivités
Validation du protocole par les services de l'Etat en charge de l'instruction et du suivi

Modalités de suivi :

Objectif stratégique :
Prévenir et alerter

Année de démarrage :
2027

Durée estimative :
72 mois

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIFS

Organiser et planifier à l'avance et autant que faire se peut la gestion de crise sur les systèmes d'endiguement autorisés afin de s'inscrire dans le cadre réglementaire et surveiller la protection des populations

Lien avec le PAPI d'intention :

Etudes de danger en cours (Buëch à Laragne, Grand Buëch à La Faurie, Épervier à la Roche des Arnauds, Béoux à Veynes, Glaisette à Veynes)

Conditions de réalisation :

Arrêtés préfectoraux d'autorisation des systèmes d'endiguement

Mise en place d'un registre

Résultats des études de dangers.



CONTEXTE

Le SMIGIBA, à la suite du transfert de la compétence GEMAPI, a la charge de la gestion de plusieurs systèmes d'endiguement en cours d'autorisation environnementale. En cas de crue et en fonction des ouvrages, chaque système d'endiguement peut être soumis à des visites de surveillance en crue et post crue.

Le cadre réglementaire impose un suivi des systèmes d'endiguement autorisés, y compris en période de hautes eaux / crue / décrue. Il est obligatoire de s'y conformer en tant que GEMAPIEN. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place un protocole et une

planification de la surveillance. Cette organisation permettra, en cas d'événement, d'avoir une feuille de route à suivre pour la gestion d'urgence.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action mettra en place les éléments nécessaires à la surveillance en crue effective et efficace des systèmes d'endiguements qui seront prochainement classés, en particulier :

- Rédaction du cahier des charges de la surveillance en crue et post-crue (document d'organisation en crue)
- Protocole de surveillance en crue et post-crue à établir
- Désignation des personnes en charge de la surveillance en crue
- Désignation des personnes en charge de la surveillance post-crue
- Formation à la surveillance des personnes désignées
- Mise en place d'un suivi des surveillances (registre de suivi des interventions, base de données des désordres et main-courante en cas d'urgence)
- Mallette de gestion de crise à compléter et mettre en place par système d'endiguement et pour chaque commune concernée
- Mise en situation pour tester les protocoles et former les acteurs à une gestion de crise

Cette action est une action-chapeau, qui se développe au long court tout en agglomérant les résultats de diverses autres actions. Ainsi, les dispositifs de mesure découlant des actions P2-02, P2-03 et P2-05 seront ajoutés au document d'organisation « en crue » pour tout ce qui concerne la remontée d'informations en temps réel, le suivi des événements extrêmes et les repères visuels d'inspection sur le terrain. De même, les résultats de l'action P3-11 permettront de structurer les interventions en période de crise tout en affinant l'articulation entre les surveillances hors et en crue. Enfin, en fonction des décisions de mesures prises dans le cadre de l'action P2-01, des jaugeages en crue pourront être ajoutés, au cas par cas, aux interventions à réaliser en crue.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
P2-02 : Nouvelles stations de suivi des hauteurs d'eau							
P2-03 : Déplacement stations							
P2-04 : Evolution du superviseur							
P3-11 : Procédures de gestion de crise							
P2-06 : Surveillance des systèmes d'endiguement en crue							

Précision sur le calendrier : Le calendrier dépend des régularisations administratives des systèmes d'endiguements concernés, des résultats des études de danger, des coordinations avec chaque Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et chaque mairie concernée, des événements météorologiques éventuels et des travaux.

PLAN DE FINANCEMENT

Il ne sera pas demandé de financement pour cette action, celle-ci étant entièrement réalisée par l'équipe technique du SMIGIBA en accord avec les résultats de l'analyse des documents d'organisation par les prestataires des études de dangers.

Le protocole mis en place sera validé par les élus de la structure ainsi que des communes/collectivités concernées.

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE**Indicateurs prévus :**

Document d'organisation en crue complété (et mis à jour au fil de l'eau)

Rapports post-crue fournis aux services de l'état en cas d'événement (en cohérence avec les seuils déclarés dans le document d'organisation)

Mis à jour des PCS et des PICS

Conditions de réussite :

Seuils cohérents

Répartition cohérente des rôles pour chaque système d'endiguement

Compréhension partagée du protocole par l'ensemble des acteurs

Meilleure réactivité des acteurs

Clarté des chaînes de décisions

Protocole partagé et connu par l'ensemble des acteurs



AXE 3

ALERTE ET GESTION DE

CRISE

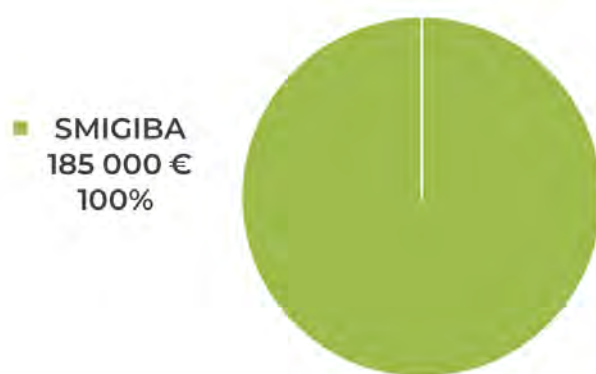
Les actions sur cet axe auront pour but de développer l'importance de la mise en œuvre des PCS ou PICS (Plans Communaux ou Intercommunaux de Sauvegarde) notamment par la mise en œuvre de marchés pour la rédaction de ces plans mais aussi par la réalisation d'exercices réguliers de gestion de crise.

Le PAPI permettra également la mise en place d'outils complémentaires de prévision des événements météorologiques en vue notamment de créer un système d'avertissement local des crues.

Tableau récapitulatif des actions sur l'axe 3

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût total prévisionnel de l'action
P3-01	Marché à bons de commande pour la rédaction des PCS	SMIGIBA	1 000 €
P3-02	Appui à la rédaction/mise à jour des PICS	SMIGIBA	1 000 €
P3-03	Construction d'un exercice de gestion de crise	SMIGIBA	3 000 €
P3-11	Mise en place de procédure(s) de gestion de crise	SMIGIBA	60 000 €
P3-12	Mise en place du système d'avertissement local aux crues (SDAL)	SMIGIBA	- €
P3-13	Outil(s) de prévision d'événements météorologiques	SMIGIBA	120 000 €
TOTAL – Axe 3			185 000 €

Répartition des financements sur l'axe 3



Fiche action
P3-01 **Marché à bons de commande pour la rédaction des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)**

Maître d'ouvrage : SMIGIBA
Partenaires associés (pilotage) : EPCI, Communes, SDIS, Services de l'Etat

Modalités de suivi : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les communes
Validation des PCS par les conseils municipaux
Centralisation et archives des PCS à l'échelle intercommunale

Objectif stratégique :
Prévenir et alerter

Année de démarrage :
2027

Durée estimative :
24 mois

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIF

Aider les petites communes du bassin versant à répondre à l'obligation réglementaire de mettre en place un PCS

Lien avec le PAPI d'intention :

Programme de sensibilisation des élus, action 3.2

Conditions de réalisation :

Implication des élus et des services communaux

Acceptation par les communes de l'appui technique proposé par le SMIGIBA

Appui technique (bureau d'études)

Accès aux données d'aléas et de prévisions météorologiques

Coordination avec les services de l'État et de secours



CONTEXTE

Les communes du bassin versant ont toutes l'obligation d'avoir un PCS depuis la loi MATRAS.

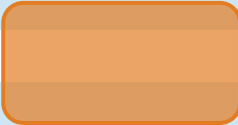
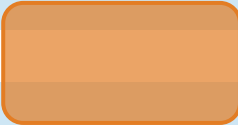
Il est cependant très compliqué pour les toutes petites communes du territoire de rédiger ce type de documents. Un appui est donc nécessaire pour les aider à les établir.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le SMIGIBA va rédiger le cahier des charges pour passer un marché à bons de commande pour établir les PCS pour les communes qui n'en sont pas dotées. Une convention avec ces communes sera établie. Le SMIGIBA se chargera de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de ce marché.

Cette action fait partie d'un ensemble d'actions cohérentes les unes avec les autres : elle sera engagée après 2 formations sur le cadre réglementaire et la gestion de crise réalisées dans le cadre de l'action P1-07 : Formation des élus-es et sera menée en parallèle de l'action P3-02 : Appui à la rédaction des PICS. Les éléments collectés dans cette action serviront à la construction d'un exercice de crise adapté au territoire.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
P1-07 : Formations des élus-es	Formation 1 : le cadre réglementaire						
	Formation 2 : la gestion de crise						
P3-01 : Marchés à bons de commande pour la rédaction des PCS	Rédaction du marché 1 000€						
	Conventions avec les communes						
	Assistance aux communes						
P3-02 : Appui à la rédaction/mise à jour des PICS							
P3-03 : Construction d'un exercice de gestion de crise							

PLAN DE FINANCEMENT

Le montant prévisionnel de cette action est évalué à 1 000 € avec un autofinancement de 100 %.

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :

Nombre de conventions signées
Nombre de PCS réalisés

Conditions de réussite :

Acceptation locale de la réalisation de PCS
PCS opérationnels et connus des acteurs
Réactivité accrue en situation de crise
Amélioration de la coordination inter-acteurs

Fiche action **P3-02** **Appui à la rédaction/mise à jour des Plans InterCommunaux de Sauvegarde (PICS)**

Maître d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés (pilotage) : EPCI, SDIS, Services de l'Etat
Suivi de l'avancement des PICS
Validation des PICS par les conseils communautaires

Modalités de suivi :

Objectif stratégique :
Prévenir et alerter

Année de démarrage :
2027

Durée estimative :
24 mois

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIF

Appuyer les EPCI à réaliser le volet « inondations » dans leur PICS

Conditions de réalisation :

Implication des élus et des services des EPCI

Acceptation par les EPCI de l'appui technique proposé par le SMIGIBA

Coordination avec les services de l'État et de secours



CONTEXTE

L'ensemble des EPCI du bassin versant est dans l'obligation de mettre en place un PICS.

Le SMIGIBA est la structure de référence pour les aspects liés aux inondations.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le SMIGIBA participera aux réunions des EPCI concernant la rédaction et la mise à jour des PICS sur le volet « inondations ». Il proposera son appui technique et ses connaissances de l'aléa et des enjeux aux EPCI pour le volet inondation de leur PICS.

Cette action fait partie d'un ensemble d'actions cohérentes les unes avec les autres : elle sera engagée après 2 formations sur le cadre réglementaire et la gestion de crise réalisées dans le cadre de l'action P1-07 : Formation des élus-es et sera menée en parallèle de l'action P3-01. Les éléments collectés dans cette action serviront à la construction d'un exercice de crise adapté au territoire.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
P1-07 : Formations des élus-es	Formation 1 : le cadre réglementaire						
	Formation 2 : la gestion de crise						
P3-01 : Marchés à bons de commande pour la rédaction des PCS							
P3-02 : Appui à la rédaction/mise à jour des PICS							
P3-03 : Construction d'un exercice de gestion de crise							

PLAN DE FINANCEMENT

Le montant prévisionnel de cette action est évalué à 1 000 € avec un autofinancement de 100 %.

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :	Nombre de PICS rédigés et/ou mis à jour
Conditions de réussite :	PICS opérationnels et connus des acteurs
	Réactivité accrue en situation de crise
	Amélioration de la coordination inter-acteurs

Fiche action P3-03 Construction d'un exercice de gestion de crise

Objectif stratégique :
Prévenir et alerter

Maitre d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés (pilotage) : EPCI, Commune, SDIS, préfecture

Modalités de suivi : Participations des collectivités aux réunions préparatoires

Année de démarrage : 2028

Durée estimative : 6 mois

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIF

Préparer un exercice de gestion de crise inondation ou pollution de rivière

Conditions de réalisation :

Disponibilité des élus-es et des services

Coordination avec les services de secours



CONTEXTE

La loi MATRAS de 2021 étend non seulement l'obligation de réaliser des PCS et des PICS, mais elle définit également un calendrier de réalisation d'exercice de crise.

Ces exercices de crise doivent permettre aux communes et aux EPCI de connaître leurs PCS, respectivement PICS, de valider leur opérationnalité et de les modifier si besoin.

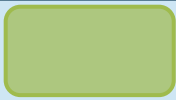
En tant que GEMAPlen et par les différents programmes qu'il a porté, le SMIGIBA dispose d'une bonne connaissance du territoire en matière de risque inondation.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les techniciens du SMIGIBA vont construire un scénario de gestion de crise sur le volet inondation afin que les EPCI et les communes du territoire puissent tester l'opérationnalité de leur PICS/PCS sur ce volet.

Le SMIGIBA se rapprochera des services de la Préfecture et du SDIS pour élaborer le scénario de cet exercice.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
P1-07 : Formations des élus-es	Formation 1 : le cadre réglementaire						
	Formation 2 : la gestion de crise						
P3-01 : Marchés à bons de commande pour la rédaction des PCS							
P3-02 : Appui à la rédaction/mise à jour des PICS							
P3-03 : Construction d'un exercice de gestion crise					3 000€ 		

Précision sur le calendrier : Cette action fait partie d'un ensemble d'actions cohérentes les unes avec les autres : elle sera engagée après 2 formations sur le cadre réglementaire et la gestion de crise réalisées dans le cadre de l'action P1-07 : Formation des élus-es et les actions de constructions de PCS et de PICS.

PLAN DE FINANCEMENT

Le montant prévisionnel de cette action est évalué à 3 000 € avec un autofinancement de 100 %.

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus : Exercices PICS/PCS sur l'aspect inondation

Conditions de réussite : Connaissance du territoire et des PCS

Fiche action P3-11 Mise en place de procédure(s) de gestion de crise

Maitre d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés (pilotage) : DDT, DREAL, SPC
Exercices de gestion de crise, évolution des documents d'organisation des systèmes d'endiguement

Modalités de suivi :

Objectif stratégique :
Prévenir et alerter

Année de démarrage :
2027

Durée estimative :
72 mois

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIFS

Définir un protocole d'alerte au niveau des systèmes d'endiguement et hors systèmes d'endiguement

Définir la pertinence d'une astreinte du GEMAPlen ainsi que tout son déploiement (législation, ressources humaines, cadre juridique, cadre technique et financier, calendrier, ...)

Rédaction des documents en lien avec le dispositif

Étude juridique des responsabilités en fonction de l'avancée de la réflexion

Conditions de réalisation :

Mise en place d'un système de suivi météorologique

Mise en place de seuils d'alerte

Mise en place des astreintes si ce choix est retenu

ou Mise en place de solutions alternatives aux astreintes



CONTEXTE

Une gestion de crise efficace ne s'improvise pas : elle se prépare en phase calme. Plus cette dernière est réfléchie, testée, préparée, plus elle a de chance de porter ses fruits en situation d'urgence.

Le risque inondation est avéré sur le bassin versant, et à des échelles pouvant être très variées : phénomène(s) extrêmement localisés (mais possiblement concomitants) ou crue généralisée à l'échelle du bassin versant du Buëch.

La mise en place d'un système d'alerte scalaire doit permettre de mobiliser les bonnes personnes au bon moment. Ce dispositif soulève des questions tant juridiques que techniques et logistiques. Il faut pouvoir répondre à toutes ces questions pour obtenir un système efficace, souple et adapté au territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action se décompose en différents questionnements, pour lesquels, au cas par cas, le GEMAPlen peut envisager d'être assisté par un cabinet juridique ou des partenaires spécialisés en gestion de crise.

- Définir un protocole d'alerte dans et en dehors des systèmes d'endiguement (action impactant la mise en place et les décisions des actions P2-02, P2-04, P2-05, P2-06, P3-13)
- Définir la pertinence d'une astreinte du GEMAPlen ainsi que tout son déploiement (législation, ressources humaines, cadre juridique, cadre technique et financier, calendrier, ...)
- Déploiement des astreintes
- Rédaction des documents en lien avec le dispositif d'astreinte
- Étude juridique des responsabilités

Ces questionnements seront traités de front puisqu'ils sont interconnectés.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
P2-04 : Évolution du superviseur							
P2-05 : Échelles limnimétriques							
P3-11 : Mise en place de procédure(s) de gestion de crise	Etude juridique	35 000€					
	Mise en place des astreintes		5 000€	5 000€	5 000€	5 000€	5 000€
P2-02 : Stations complémentaires							
P3-01 : Marché pour les PCS							
P3-02 : Appui à la rédaction/mise à jour des PICS							
P3-13 : Outil de prévision météo							
P2-06 : Surveillance des systèmes d'endiguement en crue							

Précision sur le calendrier : Cette action doit être mise en place le plus tôt possible, du fait de son fort impact sur d'autres actions et décisions.

PLAN DE FINANCEMENT

Le montant prévisionnel de cette action est évalué à 60 000 € avec un autofinancement de 100 %.

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :	Mise en place d'un protocole d'alerte en cas de crise
	Mise en place des astreintes si validées
	Rapport juridique si réalisé
Conditions de réussite :	Implication des élus locaux et des services de l'Etat

Fiche action
P3-12 **Mise en place du système d'avertissement local aux crues (SDAL)**

Maître d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés (pilotage) : DREAL, SPC Grand Delta

Modalités de suivi : Validation des transmissions des données aux partenaires (Hydroportail)
Démarche de labellisation SDAL

Objectif stratégique :
Prévenir et alerter

Année de démarrage :
2030

Durée estimative :
3 mois

PRIORITÉ

2^{ème} phase du PAPI

OBJECTIF

Mettre en place les actions demandées pour la labellisation système d'avertissement local aux crues (SDAL)

Lien avec le PAPI d'intention :

Suite de l'action 4.1.2 Acquisition des stations de mesures et 4.2 Réflexion sur la mise en place d'un système d'alerte à l'échelle du bassin versant

Conditions de réalisation :

Identification des secteurs prioritaires à surveiller

Superviseur fonctionnel (Action P2-04)

Compatibilité technique avec les réseaux existants (SPC)



CONTEXTE

Le bassin versant du Buëch géré par le SMIGIBA est inscrit au Règlement de Surveillance, de Prévision et de Transmission de l'Information sur les Crues (RIC) sur le territoire Grand Delta depuis plusieurs années (1^{ère} étape dans la démarche de SDAL) et tend à devenir SDAL. Cette démarche nécessite la mise en place d'actions concrètes allant dans le sens d'un réseau d'alerte local.

Être considéré comme un organisme disposant d'un SDAL permet d'obtenir des informations météo plus complètes, permettant d'améliorer la prévision des événements et la gestion de crise.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour être reconnu syndicat avec SDAL, le SMIGIBA doit mettre en place les actions suivantes :

- Mise en place d'alertes ciblées aux élus locaux (en lien avec l'action P3-11)
- Astreinte(s) (résultats de l'action P3-11)
- Superviseur fonctionnel (consécutif à l'action P2-04)
- Dépôt des données mesurées en cours d'eau vers l'Hydroportail

L'action correspond donc majoritairement au traitement puis au dépôt des données sur l'Hydroportail. Le suivi de la démarche de labellisation est également compris dans l'action.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
<i>P2-04 : Évolution du superviseur</i>							
<i>P3-11 : Procédures de gestion de crise</i>							
<i>P3-12 : Mise en place du SDAL</i>							
<i>P2-06 : Surveillance des systèmes d'endiguement en crue</i>							
<i>P7-21 : Surveillance des systèmes d'endiguement en routine</i>							

Précision sur le calendrier : Le calendrier dépend de plusieurs variables : les définitions et autorisations environnementales des systèmes d'endiguement (action P7-21), la structuration du réseau d'alerte et de gestion de crise (P3-11 et P2-06), la fonctionnalité du superviseur (P2-04) ainsi que le développement des astreintes (P3-11).

PLAN DE FINANCEMENT

Il n'est pas demandé de financement pour cette action, celle-ci étant entièrement réalisée par l'équipe technique du SMIGIBA.

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :	Labellisation SDAL
Conditions de réussite :	Moyens humains
	Systèmes d'endiguement délimités
	Temps alloué au traitement de la donnée
	Position claire sur les procédures de crise
	Question des astreintes réglée

Fiche action **P3-13** Outil(s) de prévision d'événements météorologiques

Maitre d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés (pilotage) : SPC Grand Delta, SMAVD (EPTB Durance), Météofrance

Modalités de suivi : Avis techniques croisés

Objectif stratégique :
Prévenir et alerter

Année de démarrage :
2030

Durée estimative :
9 mois

PRIORITÉ

2^{ème} phase du PAPI

OBJECTIF

Obtenir des informations météorologiques fiables pour le territoire afin de prévoir les événements

Lien avec le PAPI d'intention :

Lien avec les actions 3.1, 3.2 et prolongement de l'action 4.2

Conditions de réalisation :

Définition du / des besoin(s) en fonction des procédures de crises (action P3-11)

Maillage territorial cohérent avec des prévisions en contexte de moyenne montagne



CONTEXTE

La prévision météorologique ciblée permet d'améliorer la gestion de crise et augmente l'autonomie des populations quant à leur propre mise en sécurité.

Aujourd'hui, l'accès à des prévisions météorologiques précises est inégal sur le territoire. Il n'existe pas de stratégie de prévision et de visualisation à l'échelle du bassin versant. Des prestations de prévision sont utilisées uniquement par quelques communes (dispositifs Predict ou APIC par exemple). De fait, le niveau d'alerte et d'information des populations et des collectivités se trouve très fluctuant en situation de crise. La question de la prévision météorologique doit aujourd'hui se poser à l'échelle du bassin versant. Les réponses qui doivent être apportées concernent :

- La résolution et la qualité des informations nécessaires
- Un support de visualisation des informations à diverses échelles (sous-bassin versant)
- Le public cible des prévisions
- La stratégie d'alerte en fonction des prévisions et des spécificités locales

DESCRIPTION DE L'ACTION

Depuis plusieurs années, différents prestataires de prévisions météorologiques sont recensés et testés sur le bassin versant. Ces démarches permettent un état des lieux de ce qui existe en termes de prévision. Ces exemples permettent d'entamer une réflexion sur la pertinence d'uniformisation des pratiques à l'échelle du territoire. L'objectif restant d'obtenir des prévisions les plus ciblées et pertinentes possibles pour chaque localité.

Rappelons qu'actuellement, le bassin versant subit le revers de son interdépartementalité : les limites administratives ne sont pas les limites des phénomènes météorologiques. Il en résulte parfois, dans certains secteurs, des pertes ou imprécisions des informations.

Il s'agira donc de trouver le bon compromis, entre partenaires et prestataires, pour des prévisions fiables et fines. L'objectif : des prévisions météorologiques compatibles avec la configuration locale et une offre de service cohérente (qualité des mesures, du maillage territorial, tarif, type de prévention, possibilité d'alertes,...).

Concernant les partenaires, un travail collégial est envisagé avec le SMAVD dans le cadre de l'EPTB Durance. Si certaines prévisions produites par le SMAVD sont utilisables par le SMIGIBA pour sa propre veille météorologique, une convention fixant les modalités de partage pourra faire partie des réponses.

Dans une logique similaire, une discussion avec les partenaires départementaux s'est engagée en 2025. L'objectif est d'affiner autant que faire se peut la transmission des informations météo reçues par les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes. L'enjeu concerne principalement les annonces de phénomènes stationnaires et/ou d'orages extrêmement localisés. Cette démarche sera poursuivie autant que possible, en fonction des disponibilités de chacun des interlocuteurs.

Dans une autre mesure, la validation du SDAL (action P3-12) permettra également d'envisager des accès MétéoFrance Pro pour le SMIGIBA.

Le déploiement des divers outils de prévision sera pensé en cohérence avec les stratégies de gestion de crise qui seront explorées et validées dans l'action P3-11. Tout ce qui sera mis en place sera répercuté dans les documents d'organisation « en crue » des systèmes d'endiguement (action P2-06).

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
P3-11 : Procédures de gestion de crise							
P3-12 : Mise en place du SDAL							
P3-13 : Outil(s) de prévision météo							
P2-06 : Surveillance en crue	Amélioration des doc. d'orga. en crue						

PLAN DE FINANCEMENT

Le montant prévisionnel de cette action est évalué à 120 000 € avec un autofinancement de 100 %.

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :

Maillage des prévisions

Seuils d'alertes

Conditions de réussite :

Collaboration SMIGIBA – SMAVD

Pertinences géographique et technique des prévisions proposées par les prestataires



AXE 4

PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME

L'objectif de l'axe 4 est de favoriser une intégration des risques d'inondation de façon cohérente et innovante dans l'aménagement du territoire. Cela se traduira notamment par la réalisation d'un état des lieux de l'intégration de ce risque dans les documents d'urbanisme existants et par un accompagnement des collectivités locales pour faciliter son intégration dans leur révision ou création d'outils d'aménagement.

Tableau récapitulatif des actions sur l'axe 4

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût total prévisionnel de l'action
P4-01	État des lieux et évaluation de l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme sur le territoire	SMIGIBA	48 000 €
P4-02	Sensibilisation au risque inondation dans l'urbanisme	SMIGIBA	30 000 €
TOTAL – Axe 4			78 000 €

Répartition des financements sur l'axe 4



Fiche action
P4-01 **Etat des lieux et évaluation de l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme sur le territoire**

Maitre d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés (pilotage) : DDT, EPCI, Syndicat Mixtes des SCoT

Modalités de suivi : Organisation de réunions de travail multi-acteurs
Rédaction et validation d'un document cadre

Objectif stratégique :
Informier et sensibiliser

Année de démarrage :
2029

Durée estimative :
12 mois

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIFS

Etablir un état des lieux de la prise en compte du risque inondation sur le territoire

Evaluation de la pertinence de cette intégration

Préciser les besoins en fonction des communes ou des EPCI

Lien avec le PAPI d'intention :

Refonte de l'action 3.3 du PAPI d'intention

Conditions de réalisation :

Volonté politique partagée à l'échelle du territoire

Analyse des pratiques existantes et des enjeux locaux

Appui juridique et technique par un prestataire



CONTEXTE

L'action prévue sur l'axe 4 du PAPI d'intention du Buëch (action 3.3) n'a pas pu être menée à terme. Les raisons sont diverses : manque de temps, action possiblement mal définie, utilité incertaine d'une telle action dans un territoire rural. Les bases sont à redéfinir pour préciser les besoins des EPCI et des communes sur l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme sur le territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Un marché va être lancé pour dresser un état des lieux de l'intégration du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme et dans les projets réalisés.

Des propositions seront faites pour accompagner les communes et les EPCI afin que ce risque puisse être intégré de façon opérationnelle dans l'instruction des permis de construire.

L'applicabilité du règlement départemental 05 pour la prise en compte des risques naturels sur les secteurs hors PPR sur tout le territoire sera vérifiée et une proposition des outils les plus pertinents à dupliquer sur l'ensemble du bassin versant sera faite.

Le prestataire produira également les éléments à diffuser lors des ateliers et des formations organisés dans le cadre des actions P1-07 (formations à destination des élus) et P4-02 (sensibilisation au risque inondation dans l'urbanisme).

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
P4-01 : Etat des lieux et évaluation de l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme sur le territoire	Etat des lieux						
	Propositions d'accompagnement						
	Production de supports						
P1-07 : formation le risque inondation dans l'urbanisme					4		
P4-02 : Guide							

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Taux de financement	Montant
État – FPRNM EAPCT EPCI	50 %	24 000 €
Maître d'ouvrage SMIGIBA	50 %	24 000 €
TOTAL	TTC	48 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus : Rapports d'études

Conditions de réussite : Rédaction et validation d'un document cadre
Articulation avec les services de l'État

Fiche action **Sensibilisation au risque inondation**
P4-02 **dans l'urbanisme**

Maître d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés
(pilotage) : DDT, EPCI, Commune

Modalités de suivi : Organisation de réunions d'information ciblées
Production et diffusion d'un guide pratique
Suivi de la fréquentation et des demandes d'accompagnement

Objectif stratégique :
Informer et sensibiliser

Année de démarrage :
2030

Durée estimative :
24 mois

PRIORITÉ

2^{ème} phase du PAPI

OBJECTIFS

Développer la culture du risque chez les techniciens et les élus

Fournir aux élus et aménageurs un outil d'aide à la décision

Lien avec le PAPI d'intention :

Reprise de l'action 3.3 du PAPI d'intention

Conditions de réalisation :

Disposer des éléments produits dans l'action P4-01 et avoir réalisé la formation prévue dans l'action P1-07

Coordination avec les collectivités compétentes



CONTEXTE

Les principales communes du territoire sont couvertes par un PPRN et l'ensemble des communes est concerné par le risque inondation.

La Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes a rédigé un règlement départemental 05 pour la prise en compte des risques naturels sur les secteurs hors PPR et les SCOT ont des recommandations/obligations urbanistiques spécifiques.

La compréhension de ces différentes réglementations liées aux zones inondables n'est pas évidente pour les services d'urbanisme des petites communes.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action comprend les opérations suivantes :

- Organisation de journées techniques ou d'ateliers par EPCI
- Présentation de retours d'expériences d'autres territoires PAPI
- Rédaction d'un guide technique : bonnes pratiques de construction, aménagements résilients, gestion des zones naturelles
- Diffusion du guide et sensibilisation des acteurs de l'aménagement

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
P4-01 : Etat des lieux et évaluation P1-07 : Formation							
P4-02 : Formation et sensibilisation au risque inondation dans l'urbanisme	Ateliers spécifiques						
	Rédaction d'un guide Diffusion du guide						

Précision sur le calendrier : Cette action débute par la formation réalisée dans le cadre de l'action P1-07 qui permettra d'apporter des informations aux élus du territoire sur les aspects de l'urbanisation en zone inondable. Les éléments recueillis dans l'action P4-01 permettront d'alimenter cette action et le guide.

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Taux de financement	Montant
État – FPRNM EAPCT EPCI	50 %	15 000 €
Maître d'ouvrage SMIGIBA	50 %	15 000 €
TOTAL	TTC	30 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :

Nombre d'ateliers/réunions organisés
Production et diffusion d'un guide

Conditions de réussite :

Accompagnement par un bureau d'études
Messages clairs et pédagogiques
Réduction des projets inadaptés en zone inondable
Meilleure acceptabilité des contraintes réglementaires
Dialogue renforcé entre acteurs publics et privés



AXE 5

RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

La réduction de la vulnérabilité peut se traduire également par la mise en œuvre d'actions de protections rapprochées. Cela passe préalablement par la conduite de diagnostics de la vulnérabilité des bâtiments, des activités économiques.

Un important travail de communication auprès des élus et de la population pour expliquer l'utilité d'agir sur la vulnérabilité des enjeux favorisera l'efficacité de cet axe de travail.

Tableau récapitulatif des actions sur l'axe 5

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût total prévisionnel de l'action
P5-08-1	Diagnostics de vulnérabilité des biens exposés aux inondations - Séderon	SMIGIBA	15 000 €
P5-08-11	Travaux de réduction de la vulnérabilité des biens à usages d'habitations ou mixtes – Séderon	Propriétaires	250 000 €
P5-08-12	Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés - Séderon	Entreprises	60 000 €
P5-BV-1	Diagnostics de vulnérabilité des biens exposés aux inondations - Bassin versant du Buëch	SMIGIBA	340 000 €
P5-BV-11	Travaux de réduction de la vulnérabilité des biens à usages d'habitations ou mixtes - Bassin versant du Buëch	Propriétaires	400 000 €
P5-BV-12	Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés - Bassin versant du Buëch	Entreprises	100 000 €
P5-BV-2	Vulnérabilité des bâtiments publics - Bassin versant du Buëch	Communes	400 000 €
P5-BV-3	Diagnostics de vulnérabilité des exploitations agricoles	SMIGIBA	100 000 €
TOTAL – Axe 5			1 650 000 €

Répartition des financements sur l'axe 5



Fiche action **Diagnostics de vulnérabilité des biens exposés aux inondations - Commune de Séderon**

P5-08-1

Maître d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés (pilotage) : Commune de Séderon, DDT26, CC Baronnie en Drôme Provençale

Modalités de suivi : Information par la commune

Objectif stratégique :
Intervenir sur les secteurs prioritaires

Année de démarrage :
2025

Durée estimative :
36 mois

PRIORITÉ

Action déjà engagée

OBJECTIFS

Réaliser des diagnostics sur les biens exposés aux inondations de la commune

Proposer un protocole de vigilance et d'alerte pour mettre en place les protections contre les inondations

Lien avec le PAPI d'intention :

Suite de l'action 6.3-1 – Étude de faisabilité d'aménagements d'ouvrages de ralentissement dynamique en amont de Séderon. Information ciblée des propriétaires et exploitants

Dispositif d'accompagnement des particuliers



CONTEXTE

La commune de Séderon est située à l'exutoire du bassin versant amont de la Méouge. Elle a subi une inondation très importante en juin 2023 (crue centennale).

Une étude a été menée pour déterminer s'il était possible de mettre en place des ouvrages de ralentissement dynamique pour empêcher les inondations dans la commune. Elle a démontré que ces ouvrages ne supprimeraient pas le risque et seraient même inefficaces pour des crues dues à des pluies longues.

Le PPRN de la commune de Séderon n'est pas contraignant et des solutions de rétention en amont du village ne sont pas faisables. La sécurité des personnes et des biens passe donc par la mise en place de dispositifs de protection rapprochée. Des diagnostics des habitations et des entreprises touchées doivent donc être réalisés pour déterminer les dispositifs de protection à installer.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le SMIGIBA propose aux riverains de Séderon de faire établir un diagnostic de leurs biens exposés aux inondations et déjà plusieurs fois inondés.

Une réunion publique a été organisée en octobre 2025 pour présenter la démarche aux habitants de la commune, un flyer a été distribué pour présenter les aménagements et les personnes intéressées pourront se faire connaître pour demander un diagnostic.

La première phase a été engagée en novembre 2025. Elle a consisté en la réalisation de 20 diagnostics pour les habitations les plus impactées par les inondations ainsi que 4 diagnostics pour les commerces.

La deuxième phase consistera à mener les diagnostics des bâtiments moins impactés.

La proposition d'une 2^{ème} phase de diagnostics nous semble importante car tous les habitants n'ont pas été spontanément intéressés et peuvent le devenir suite aux travaux réalisés chez leurs voisins.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<i>P5-08-1 : Diagnostics de vulnérabilité</i>	<i>Diagnostics – 1^{ère} phase</i>	38 000€					
	<i>Diagnostics – 2^{ème} phase</i>			15 000€			
<i>P5-08-11 : Travaux de réduction de la vulnérabilité des habitations</i>							
<i>P5-08-12 : Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises</i>							

Précision sur le calendrier : 1^{ère} phase en cours

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaires	1 ^{ère} phase des diagnostics (déjà engagée)		2 ^{ème} phase des diagnostics	
	Taux de financement	Montant	Taux de financement	Montant
État – FPRNM			50 %	7 500 €
Fonds vert 2025	50 %	19 000 €		
Maître d'ouvrage : SMIGIBA	50 %	19 000 €	50 %	7 500 €
TOTAL	TTC	38 000 €	TTC	15 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus : Nombre de diagnostics réalisés

Conditions de réussite :

- Relance par le prestataire
- Adhésion des bénéficiaires au dispositif
- Effet levier des aides financières

Fiche action
P5-08-11 **Travaux de réduction de la**
vulnérabilité des biens à usages
d'habitations ou mixtes - Séderon

Maître d'ouvrage : Propriétaires d'habitations à Séderon

Partenaires associés (pilotage) : Commune de Séderon, SMIGIBA, DDT26, CC Baronnies en Drôme Provençale

Modalités de suivi : Suivi des travaux
Tableaux de suivi des subventions attribuées
Evaluation qualitative des travaux réalisés

Objectif stratégique :
Intervenir sur les secteurs prioritaires

Année de démarrage :
2027

Durée estimative :
24 mois

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIFS

Réalisation des travaux par les propriétaires ayant bénéficié d'un diagnostic de vulnérabilité (P5-08-1)

Augmenter la résilience du territoire

Rendre la population actrice de sa protection

Réduire le nombre d'enjeux exposés

Lien avec le PAPI d'intention :

Suite des action 6.3-1 du PAPI d'intention et de l'action P5-08-1, engagée avant le dépôt du PAPI complet

Conditions de réalisation :

Les particuliers doivent disposer d'un diagnostic de vulnérabilité (P5-08-1) pour prétendre au financement par cette action

Existence d'aides financières incitatives

Mobilisation de prestataires qualifiés



CONTEXTE

Le village de Séderon a connu une très forte crue en juin 2023 avec une quarantaine de bâtiments inondés. Des diagnostics de vulnérabilité ont été réalisés en 2025 et 2026.

Des travaux de mise en place de dispositifs de protection rapprochée doivent être réalisés par les propriétaires riverains afin de se mettre en sécurité lors des inondations.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les propriétaires ayant fait réaliser des diagnostics de vulnérabilité (Action P5-08-1) pourront faire les travaux nécessaires pour sécuriser leurs habitations. Les travaux réalisés seront ceux définis par l'arrêté établissant la liste des travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations éligibles au fonds de prévention des risques naturels majeurs, dans le cadre d'un programme d'action de prévention des inondations.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2025	2026	2027	2028	2029	2030
P5-08-1 : Diagnostics							
P5-08-11 : Travaux de réduction de la vulnérabilité des habitations	Début des travaux						

Précision sur le calendrier : dès labellisation du PAPI

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Taux de financement	Montant
État – FPRNM RVPAPI	80 %	200 000 €
Département		
EPCI CC-BDP		
Maîtres d'ouvrage : Particuliers	20 %	50 000 €
SMIGIBA		
TOTAL	TTC	250 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :	Nombre d'attestations d'achèvement des travaux
Conditions de réussite :	Adhésion des bénéficiaires au dispositif
	Réduction mesurable de la vulnérabilité des biens
	Simplicité des démarches administratives
	Effet levier des aides financières
	Aide pour la recherche de prestataires pour les travaux
	Suivi des travaux

Fiche action **Travaux de réduction de la**
P5-08-12 **vulnérabilité des entreprises de**
moins de 20 salariés - Séderon

Maître d'ouvrage : Entreprises de la commune de Séderon

Partenaires associés (pilote) : Commune de Séderon, SMIGIBA, DDT26, CC
Baronnies en Drôme Provençale

Modalités de suivi : Suivi des travaux
Tableaux de suivi des subventions attribuées
Evaluation qualitative des travaux réalisés

Objectif stratégique :
Intervenir sur les secteurs prioritaires

Année de démarrage :
2027

Durée estimative :
24 mois

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIFS

Réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité pour les entreprises exposées

Augmenter la résilience sur le territoire

Réduire le nombre d'enjeux exposés

Rendre les entreprises actrices de leur protection

Conditions de réalisation :

Les entreprises doivent avoir fait établir un diagnostic, action P5-08-1, en cours

Existence d'aides financières incitatives

Mobilisation de prestataires qualifiés



CONTEXTE

Le village de Séderon a connu une très forte crue en juin 2023 avec une quarantaine de bâtiments inondés. Des diagnostics de vulnérabilité sont en cours de réalisation pour les habitations et les commerces..

Des travaux de mise en place de dispositifs de protection rapprochée vont pouvoir être réalisés par les entreprises afin de se mettre en sécurité lors des inondations.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les entreprises concernées par le risque inondation pourront réaliser les travaux préconisés dans le diagnostic établi dans l'action P5-08-1.

Le montant indiqué correspond au montant estimé par le bureau d'études en charge de l'action P5-08-1.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2025	2026	2027	2028	2029	2030
P5-08-1 : Diagnostics							
P5-08-12 : Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises	Début des travaux						

Précision sur le calendrier : action pouvant être engagée dès la labellisation du PAPI

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Taux de financement	Montant
État – FPRNM RVPAPI	40 %	24 000 €
Département de la Drôme		
EPCI – CC-BDP		
Maîtres d'ouvrage : Entreprises	60 %	36 000 €
SMIGIBA		
TOTAL	HT	60 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :	Nombre d'attestations d'achèvement des travaux
Conditions de réussite :	Adhésion des bénéficiaires au dispositif
	Réduction mesurable de la vulnérabilité des biens
	Simplicité des démarches administratives
	Effet levier des aides financières
	Aide pour la recherche de prestataires et le suivi des travaux

Fiche action **Diagnostique de vulnérabilité des biens exposés aux inondations - bassin versant du Buëch**
P5-BV-1

Maître d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés (pilotage) : DDT, EPCI, Commune(s)

Modalités de suivi : Campagne d'information préalable
Suivi par le bureau d'études / Relances

Objectif stratégique :
Intervenir sur les secteurs prioritaires

Année de démarrage :
2029

Durée estimative :
48 mois

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIFS

Augmenter la résilience de la population et des entreprises sur le territoire

Rendre la population et les entreprises actrices de leur protection

Réduire le nombre d'enjeux exposés

Conditions de réalisation :

Travail avec les communes pour l'acceptation locale de cette démarche

Mobilisation de prestataires qualifiés

Information ciblée des propriétaires et exploitants

Dispositif d'accompagnement des particuliers



CONTEXTE

Pour les communes hors des secteurs prioritaires définis lors du PAPI d'intention ou pour les secteurs en priorité moindre, la protection des biens et des personnes doit également être assurée. Elle peut l'être par la mise en place de dispositifs de protection rapprochée qui découlent de diagnostics de vulnérabilité.

Cependant, les communes restent peu informées de ce type de solutions et ne s'y intéressent en général seulement après avoir été soumises à des inondations importantes.

La majorité des communes concernées par le risque d'inondation n'est pas couverte par un PPRN et ceux en place ne sont pas prescriptifs. Il est donc nécessaire d'établir des diagnostics de vulnérabilité des biens exposés afin que les propriétaires puissent se faire accompagner pour mettre en place des dispositifs de protection rapprochée.

Deux éléments sont importants pour la bonne mise en œuvre de cette action :

- une communication ciblée en amont pour sensibiliser la population
- un accompagnement des propriétaires à la suite du diagnostic pour l'établissement des demandes de subventions et le suivi des travaux

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le SMIGIBA va établir un marché à bon de commande pour les propriétaires de biens sur le bassin versant souhaitant mettre en place des systèmes de protection rapprochée afin de :

- réaliser les diagnostics de vulnérabilité des habitations
- réaliser les diagnostics de vulnérabilité des activités économiques
- aider les particuliers et les entreprises à monter leur dossiers de subventions
- suivre le bon déroulement des travaux

Ce marché comportera une phase d'information et de sensibilisation pour présenter les différentes solutions de protection à la population (10 000 €TTC).

Une stratégie sera établie avec les EPCI pour la communication auprès des communes.

Un diagnostic d'habitation est estimé à 1 500 €TTC (coût unitaire) et un diagnostic d'entreprise à 2 000 €TTC. L'action présente la réalisation de diagnostics pour 150 habitations et 40 entreprises de moins de 20 salariés.

Nous estimons dans cette action l'accompagnement (dossier de subvention et suivi des travaux) à 500 €/dossier avec un taux espéré de réalisation de 25%.

Les travaux de mitigation sont proposés par l'action P5-BV-11 pour les particuliers et par l'action P5-BV-12 pour les entreprises de moins de 20 salariés.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
<i>P5-BV-1 : Diagnostics de vulnérabilité des biens exposés aux inondations - bassin versant du Buëch</i>	Campagne de communication			10 000€			
	Réalisation des diagnostics pour les particuliers				225 000€		
	Réalisation des diagnostics pour les entreprises				80 000€		
	Suivi des travaux					25 000€	
<i>P5-BV-11 : Travaux pour les particuliers</i>							
<i>P5-BV-12 : Travaux pour les entreprises</i>							

Précision sur le calendrier : L'action débutera par la phase de communication et de sensibilisation. Les diagnostics seront engagés ensuite sur les communes volontaires.

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Taux de financement	Montant
État – FPRNM RVPAPI	50 %	170 000 €
Maître d'Ouvrage SMIGIBA	50 %	170 000 €
TOTAL	TTC	340 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :

Nombre de communes engagées dans la démarche
 Nombre de diagnostics réalisés
 Nombre de dossiers de subventions déposés

Conditions de réussite :

Adhésion des bénéficiaires au dispositif
 Campagne de sensibilisation et soutien de la commune
 Effet levier des aides financières
 Suivi des démarches par le bureau d'études

Fiche action
P5-BV-11 **Travaux de réduction de la vulnérabilité des biens à usages d'habitations ou mixtes - Bassin versant du Buëch**

Maître d'ouvrage : Propriétaires d'habitations

Partenaires associés (pilotage) : DDT, EPCI, SMIGIBA, Commune(s)
Suivi des travaux (par le prestataire des diagnostics)
Tableaux de suivi des subventions attribuées

Modalités de suivi : Évaluation qualitative des travaux réalisés

Objectif stratégique :
Intervenir sur les secteurs prioritaires

Année de démarrage :
2030

Durée estimative :
36 mois

PRIORITÉ

2^{ème} phase du PAPI

OBJECTIFS

Réaliser des travaux par les propriétaires ayant un diagnostic (action P5-BV-1)

Augmenter la résilience du territoire

Rendre la population active de sa protection

Réduire le nombre d'enjeux exposés

Conditions de réalisation :

Les propriétaires doivent disposer d'un diagnostic de vulnérabilité de leur bien (proposé dans l'action P5-BV-1) pour pouvoir prétendre à cette action

Existence d'aides financières incitatives

Mobilisation de prestataires qualifiés



CONTEXTE

La réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité pour les habitations est prévue dans l'action P5-BV-1. La présente action concerne la suite de cette première action, c'est-à-dire, les travaux de mesures de sauvegarde et la mise en place de protections rapprochées pour les habitations et bâtiments à usage mixte ayant fait l'objet de ces diagnostics.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les propriétaires disposant d'un diagnostic de vulnérabilité (Action P5-BV-1) pourront faire les travaux nécessaires pour sécuriser leur bien. Les travaux réalisés seront ceux définis par l'arrêté établissant la liste des travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations éligibles au fonds de prévention des risques naturels majeurs, dans le cadre d'un programme d'action de prévention des inondations.

Le prestataire de l'action P5-BV-1 suivra le bon déroulement des travaux réalisés par les propriétaires concernés.

Le coût moyen des travaux de protection est estimé à 10 000 €TTC par bien. De manière générale, sur ce type d'actions, le nombre de propriétaires engageant les travaux suite aux diagnostics est de l'ordre de 25%, la réalisation de travaux est donc estimée pour 40 biens (à usage d'habitations ou mixtes). Le suivi des travaux par le bureau d'études est pris en compte dans l'action P5-BV-1.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
<i>P5-BV-1 : Diagnostics</i>							
<i>P5-BV-11 : Travaux de réduction de la vulnérabilité pour les biens à usages d'habitations</i>	<i>Début des travaux de mitigation</i>						

Précision sur le calendrier : Suite au déroulement de l'action P5-BV-1

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Taux de financement	Montant
État – FPRNM RVPAPI	80 %	320 000 €
Région		
Département		
EPCI		
Maîtres d'ouvrage : Particuliers	20 %	80 000 €
SMIGIBA		
TOTAL	TTC	400 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :	Nombre d'attestation d'achèvement des travaux
Conditions de réussite :	Adhésion des bénéficiaires au dispositif
	Réduction mesurable de la vulnérabilité des biens
	Simplicité des démarches administratives
	Suivi des démarches par le bureau d'études
	Aide pour la recherche de prestataires pour les travaux
	Suivi des travaux par le bureau d'études
	Effet levier des aides financières

Fiche action
P5-BV-12 **Travaux de réduction de la**
vulnérabilité des entreprises de
moins de 20 salariés - Bassin versant
du Buëch

Maître d'ouvrage : Entreprises

Partenaires associés
(pilotage) : DDT, EPCI, SMIGIBA, Commune(s)

Modalités de suivi : Suivi des travaux par le prestataire
Tableaux de suivi des subventions attribuées
Evaluation qualitative des travaux réalisés

Objectif stratégique :
Intervenir sur les secteurs prioritaires

Année de démarrage :
2030

Durée estimative :
36 mois

PRIORITÉ

2^{ème} phase du PAPI

OBJECTIFS

Réalisation des travaux pour les entreprises exposées

Augmenter la résilience sur le territoire

Réduire le nombre d'enjeux exposés

Rendre les entreprises actrices de leur protection

Conditions de réalisation :

Les entreprises doivent avoir fait établir un diagnostic proposé dans l'action P5-BV-1

Existence d'aides financières incitatives

Mobilisation de prestataires qualifiés



CONTEXTE

Les diagnostics de réduction de la vulnérabilité des entreprises réalisés dans le cadre de l'action P5-BV-1 vont proposer un ensemble de mesures et de travaux de protection.

Cette action concerne les entreprises de moins de 20 salariés qui ont fait établir les diagnostics et qui souhaitent mettre en œuvre les travaux de protection recommandés.

Les entreprises de la commune de Sédéron ne sont pas concernées par cette action, les travaux de mitigation étant pris en compte dans l'action P5-08-12.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les entreprises concernées par le risque inondation pourront faire réaliser les travaux préconisés dans le diagnostic établi dans l'action P5-BV-1.

Les travaux réalisés seront ceux définis par l'arrêté établissant la liste des travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations éligibles au fonds de prévention des risques naturels majeurs, dans le cadre d'un programme d'action de prévention des inondations.

Le prestataire de l'action P5-BV-1 suivra le bon déroulement des travaux réalisés par les entreprises concernées.

Dans l'action P5-BV-1, 40 diagnostics d'activités économiques ont été prévus. Il est estimé qu'environ 25 % des entreprises diagnostiquées entreprendront ces travaux, soit 10 entreprises. Le montant des travaux de ce type estimé sur d'autres programmes est d'environ 10 000 €HT par entreprise. Ce montant pourra être revu suite aux diagnostics réalisés. Un avenant sera alors proposé pour l'ajuster.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
P5-BV-1 Diagnostics							
P5-BV-12 : Travaux de réduction de la vulnérabilité des petites entreprises							

Précision sur le calendrier : Cette action fait suite à l'action P5-BV-1, les travaux seront prévus à partir de l'année 2030.

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Taux de financement	Montant
État – FPRNM RVPAPI	40 %	40 000 €
Région		
Département		
EPCI		
Maîtres d'ouvrage : Entreprises	60 %	60 000 €
SMIGIBA		
TOTAL	HT	100 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :	Nombre d'attestation d'achèvement des travaux
Conditions de réussite :	Adhésion des bénéficiaires au dispositif
	Réduction mesurable de la vulnérabilité des biens
	Suivi des démarches par le bureau d'études
	Simplicité des démarches administratives
	Aide pour la recherche de prestataires pour les travaux
	Suivi des travaux par le bureau d'études
	Effet levier des aides financières

Fiche action **Etudes de réduction de la**
P5-BV-2 **vulnérabilité des bâtiments publics**
& des réseaux et travaux de
mitigation des bâtiments - bassin
versant du Buëch

Maître d'ouvrage : Commune concernée

Partenaires associés
(pilotage) : DDT, EPCI, SMIGIBA, Commune

Modalités de suivi : Marché pour la réalisation de l'étude
Suivi des travaux
Évaluation qualitative des travaux réalisés

Objectif stratégique :
Intervenir sur les secteurs prioritaires

Année de démarrage :
2029 (études)/
2030 (travaux)

Durée estimative :
36 mois

PRIORITÉ

Etudes - 1^{ère} phase du PAPI

Travaux de mitigation - 2^{ème} phase du PAPI

OBJECTIFS

Réaliser des diagnostics sur les biens publics et les réseaux exposés des communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé

Réalisation des travaux de mitigation pour les biens publics exposés (hors réseaux et infrastructures)

Augmenter la résilience des communes face au risque inondation

Réduire le nombre d'enjeux exposés

Conditions de réalisation :

Acceptation de la démarche par les communes

Enjeux à déterminer en lien avec les services de l'État



CONTEXTE

Les PPRN sur le territoire ne sont pas contraignants que ce soit pour les particuliers ou pour les communes.

Les communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé, peuvent cependant engager des études de réduction de la vulnérabilité de leurs bâtiments et des réseaux/infrastructures exposés au risque inondation ainsi que les travaux en découlant sur les bâtiments. Les communes concernées sont les communes d'Aspres-sur-Buëch, d'Aspremont, La Faurie, Laragne-Montéglin, Montmaur, la Roche-des-Arnauds, Séderon, Serres, Sisteron et Veynes. Les PPRN de la Faurie et d'Aspremont sont en cours d'élaboration et devraient être approuvés au moment du lancement de cette action.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour simplifier la réalisation des études et uniformiser le rendu sur le territoire, le SMIGIBA propose une action centralisée de commande d'études de réduction de la vulnérabilité afin de faire réaliser les travaux par les communes. Cette action fait partie d'un ensemble d'actions cohérentes les unes avec les autres : elle sera engagée après la formation sur la réduction de la vulnérabilité réalisées dans le cadre de l'action P1-07 : Formation des élus-es.

Les communes intéressées conventionneront ensuite avec le SMIGIBA et assureront la maîtrise d'ouvrage de l'étude. Le SMIGIBA interviendra en tant qu'assistant technique à maître d'ouvrage.

Cette action sera menée en parallèle de l'action P5-BV-1 qui consiste en la réalisation des diagnostics pour les particuliers et les entreprises de moins de 20 salariés, en particulier par rapport à la phase d'information et de sensibilisation.

Suivant les communes, les diagnostics pourront concerner 1 bâtiment exposé ou plusieurs (yc hangars, écoles, marie...). Nous estimons pour l'instant le besoin à environ 10 000 €HT par commune. Ce montant sera affiné au moment de l'établissement de la convention.

L'étude préconisera un ensemble de mesures et de travaux à entreprendre pour protéger les bâtiments, les réseaux et les infrastructures. Ces travaux seront ceux définis par l'arrêté établissant la liste des travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations éligibles au fonds de prévention des risques naturels majeurs, dans le cadre d'un programme d'action de prévention des inondations.

Les communes ayant mené ces études de réduction de la vulnérabilité pourront engager dans un 2^{ème} temps, les travaux prescrits sur leurs bâtiments. Les travaux sur les réseaux et les infrastructures ne font pas l'objet de cette action.

Le montant des travaux de mitigation va dépendre des résultats des diagnostics réalisés. Une première estimation de 30 000 €HT par commune est prise en compte pour le calcul du montant des travaux pour cette action. Si le besoin s'avère très différent, un avenant sera présenté pour l'ajuster. Les montants ont été estimés pour les 10 communes avec PPRN.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
P1-07 : Formations à destination des élus-es	Formation 3 : la réduction de la vulnérabilité			3			
P5-BV-1 : Diagnostics particuliers et entreprises							
P5-BV-2 - 1 ^{ère} phase - Etudes de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics et des réseaux	Sensibilisation						
	Marché à bon de commandes/conventions						
	Études						
P5-BV-2 - 2 ^{ème} phase - Travaux de mitigation	Travaux de mitigation						
	Travaux sur les réseaux et les infrastructures (non finançables)						

Précision sur le calendrier : action engagée après la formation à la réduction de la vulnérabilité prévue dans l'action P1-07 et en fonction des demandes des communes

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaires	1 ^{ère} phase - études		2 ^{ème} phase – travaux de mitigation (hors réseaux et infrastructures)	
	Taux de financement	Montant	Taux de financement	Montant
État – FPRNM EAPCT	50 %	50 000 €	50 %	150 000 €
Région				
Départements concernés				
EPCI				
Maître d'Ouvrage Commune concernée	50 %	50 000 €	50 %	150 000 €
SMIGIBA				
TOTAL	HT	100 000 €	HT	300 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :

Nombre de conventions signées
Nombre de bâtiments communaux exposés diagnostiqués
Nombre bâtiments publics protégés

Conditions de réussite :

Accompagnement des communes
Adhésion des communes au dispositif
Réduction mesurable de la vulnérabilité des biens
Effet levier des aides financières

Fiche action **Diagnostics de vulnérabilité des exploitations agricoles**
P5-BV-3

Maître d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés (pilotage) : DDT, EPCI, Chambres d'Agriculture (04, 05, 26)

Modalités de suivi : Suivi du nombre de diagnostics engagés
Collaboration avec les Chambres d'agriculture

Objectif stratégique :
Intervenir sur les secteurs prioritaires

Année de démarrage :
2028

Durée estimative :
48 mois

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIFS

Identifier les points de vulnérabilité des exploitations

Proposer des travaux adaptés pour réduire cette exposition aux risques inondation/érosion

Lien avec le PAPI d'intention :

Suite de l'action 2.2.1 – Étude agricole approfondie

Conditions de réalisation :

Appui des Chambres d'agriculture pour cette démarche

Mise en place d'un dispositif d'accompagnement spécifique

Mobilisation de prestataires qualifiés



CONTEXTE

L'étude agricole approfondie a permis d'identifier une vingtaine d'exploitations agricoles particulièrement exposées aux risques d'inondations et d'érosion.

Pour ces exploitations, les parcelles avec un potentiel agronomique fort à très fort représentent plus de 40% des surfaces de équivalentes totalisées. Un diagnostic des problématiques doit être réalisé et proposer des solutions réalistes pour la protection de ces exploitations.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le SMIGIBA, en partenariat avec les Chambres d'Agriculture proposeront aux exploitations identifiées dans le PAPI d'intention la réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité. Ces diagnostics seront conduits par des prestataires compétents et consisteront en :

- Identification des activités stratégiques de l'exploitation
- Présentation du scénario d'inondation pour le site diagnostiqué, détaillant les zones inondées, les hauteurs d'eau, la durée d'immersion
- Définition des vulnérabilités (liées aux dommages matériels, à la durée d'arrêt d'activité, à la dépendance aux réseaux...) et hiérarchisation de ces vulnérabilités par gravité
- Proposition de mesures et chiffrage de ces dernières
- Calcul des dommages évitables après mise en œuvre des mesures

En amont de la réalisation des diagnostics, une démarche de sensibilisation des propriétaires concernés sera menée en coordination avec les Chambres d'Agriculture (action P1-05).

Les propriétaires pourront être accompagnés par les Chambres d'Agriculture pour les démarches administratives et techniques.

Le montant proposé dans cette fiche action est calculé sur la base de 20 diagnostics à 5 000 € chacun.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
P1-05	Sensibilisation						
P5-BV-3 : Diagnostics de vulnérabilité des exploitations agricoles	Diagnostics						

Précision sur le calendrier : Cette démarche sera menée au fil de l'eau, en fonction des demandes des exploitants concernés.

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Taux de financement	Montant
État – FPRNM RVPAPI	50 %	50 000 €
Département		
Maître d'ouvrage : SMIGIBA	50 %	50 000 €
TOTAL	TTC	100 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus : Nombre de diagnostics d'exploitations agricoles réalisés

Conditions de réussite : Adhésion des bénéficiaires au projet
Réduction mesurable de la vulnérabilité des biens
Effet levier des aides financières



AXE 6

RALENTISSEMENT DES

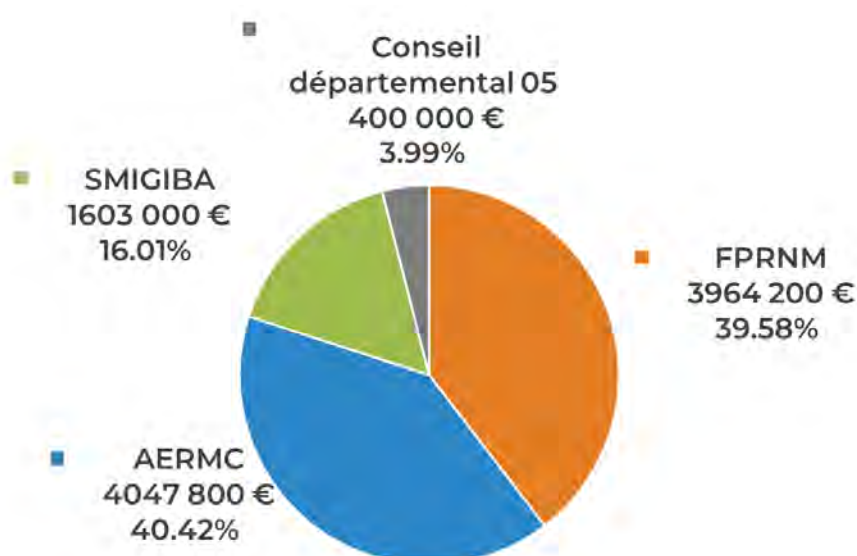
ÉCOULEMENTS

Les missions de restauration des fonctionnalités des cours d'eau sont un axe majeur de travail du SMIGIBA dans le cadre du contrat de rivière. Une synergie a été recherchée pour élaborer des actions qui favorisent à la fois la protection des personnes et la restauration des milieux aquatiques. Des actions d'ampleur et structurantes sont prévues pour la restauration de l'espace de mobilité du Buëch et la réduction du risque inondation (notamment sur les communes de La Faurie, La Roche des Arnauds ou Laragne).

Tableau récapitulatif des actions sur l'axe 6

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût total prévisionnel de l'action (€)
P6-01	Aménagement Petit Buëch - La Roche des Arnauds	SMIGIBA	1 700 000 €
P6-06	Aménagement de la Vêragne – Laragne-Montéglin	SMIGIBA	700 000 €
P6-GB1-11	Restauration du Buëch et réduction du risque inondation - La Faurie	SMIGIBA	5 540 000 €
P6-GB1-12	Élargissement du pont sur le Grand Buëch (RD28) - La Faurie	Conseil départemental 05	2 000 000 €
P6-10	Stratégie foncière	SMIGIBA	75 000 €
TOTAL – Axe 6			10 015 000 €

Répartition des financements sur l'axe 6



Fiche action **Aménagement du Petit Buëch - La Roche des Arnauds** **P6-01**

Maître d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés (pilotage) : DDT05, Agence de l'Eau, Département des Hautes-Alpes, CCBD, Commune de La Roche des Arnauds

Suivi technique par un maître d'oeuvre qualifié
COTECH, COPIL, réunions de chantier
Contrôle du respect des prescriptions
environnementales

Modalités de suivi : Respect des délais

Objectif stratégique :
Intervenir sur les secteurs prioritaires

**Action en lien avec le contrat de
rivière eau et climat :**
Action n°B1-08

Année de démarrage :
2028

Durée estimative :
24 mois (maîtrise d'œuvre/études) /
12 mois (travaux)

Linéaire concerné :
1400 m

Niveau de protection :
Crue Centennale

PRIORITÉ

Phase d'études PRO : 1^{ère} phase du PAPI

Bilan à mi-parcours

Travaux : 2^{ème} phase du PAPI

OBJECTIFS

Elargir le lit par l'effacement de digues

Restaurer la bande active

Rétablir un profil en long d'équilibre par la recharge du lit mineur

Abaisser le seuil du pont de la route RD994 pour permettre le passage de la crue centennale, limiter la sollicitation sur les ouvrages de protection et améliorer la continuité écologique

Conforter les sabots et les pieds de digues

Lien avec le PAPI d'intention :

Suite de l'action 6.3 – Stratégie de gestion des inondations dans les secteurs prioritaires, secteur identifié dans l'action 5.1.

Conditions de réalisation :

Maîtrise foncière effective

Obtention des autorisations administratives

Financements sécurisés et
conventionnement

Maîtrise foncière



CONTEXTE

Le Petit Buëch présente une caractéristique torrentielle en amont du village de La Roche des Arnauds puis rentre dans une plaine à pente plus faible et devient très contraint latéralement par des endiguements avant de retrouver une plaine large et un fonctionnement en tresses.

Le plan de gestion des alluvions de 2014 a pointé la problématique d'incision généralisée dans ce secteur. Les suivis topographiques réalisés depuis et l'étude du PAPI d'intention démarrée en 2022 confirment le phénomène d'incision et la nécessité de traiter la cause, c'est-à-dire, les contraintes latérales.

Ces contraintes sont essentiellement dues aux épis et endiguements protégeant le village contre les inondations. En effet, ils ont restreint le Petit Buëch dans une largeur trop faible au regard de ses besoins hydrosédimentaires. A noter que cette incision a été limitée par la réalisation de seuils (permettant de protéger une conduite d'eaux usées, le pont SNCF et le pont de la route départementale RD994). Cependant, l'ensemble de ces ouvrages (digues et seuils) est très dégradé et ne garantit pas une protection contre les inondations satisfaisante et certaines digues pourraient être classées en système d'endiguement.

Sur le tronçon aval, des épis ont également été installés en rive gauche (à l'aval des seuils) pour protéger une ancienne décharge communale bordant la rivière. Ces épis sont également dans un état de dégradation très avancé.

Sur le tronçon aval rive droite, une exploitation de carrière est installée dans le lit majeur du cours d'eau et un projet d'exploitation des matériaux en terrasses alluviales est à noter car il recoupe une partie du projet d'élargissement et devra donc être réalisé préalablement aux travaux du SMIGIBA.

Le lit du Buëch présente aussi une pente défavorable à la continuité écologique et une dégradation des habitats avec un substrat limitant la diversité de la granulométrie.

Par ailleurs, le statut des ouvrages de protection est à déterminer car leur autorisation arrive à caducité.

Un projet d'aménagement a été élaboré au stade Esquisse, lors du PAPI d'intention et va faire l'objet d'un AVP qui a été lancé début 2026.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action a pour objectif d'intervenir sur l'ensemble des compartiments du cours d'eau. Elle va mettre en œuvre un ensemble d'opérations très ambitieuses visant une amélioration globale du milieu et une sécurisation durable des enjeux du site.

Concrètement cette solution prévoit :

- La suppression du seuil du radier du pont de la route départementale RD994 via le rééquilibrage du profil en long de la rivière
- Le retalutage de la berge rive gauche pour rendre du gabarit au cours d'eau
- La suppression du seuil de la décharge et la reprise du profil en long de la rivière sur 940 m

- La restauration du lit en tresses en aval du pont SNCF par élargissement progressif du cours d'eau en rive droite
- Le confortement de la berge rive gauche sur le tronçon aval sur la base de techniques mixtes

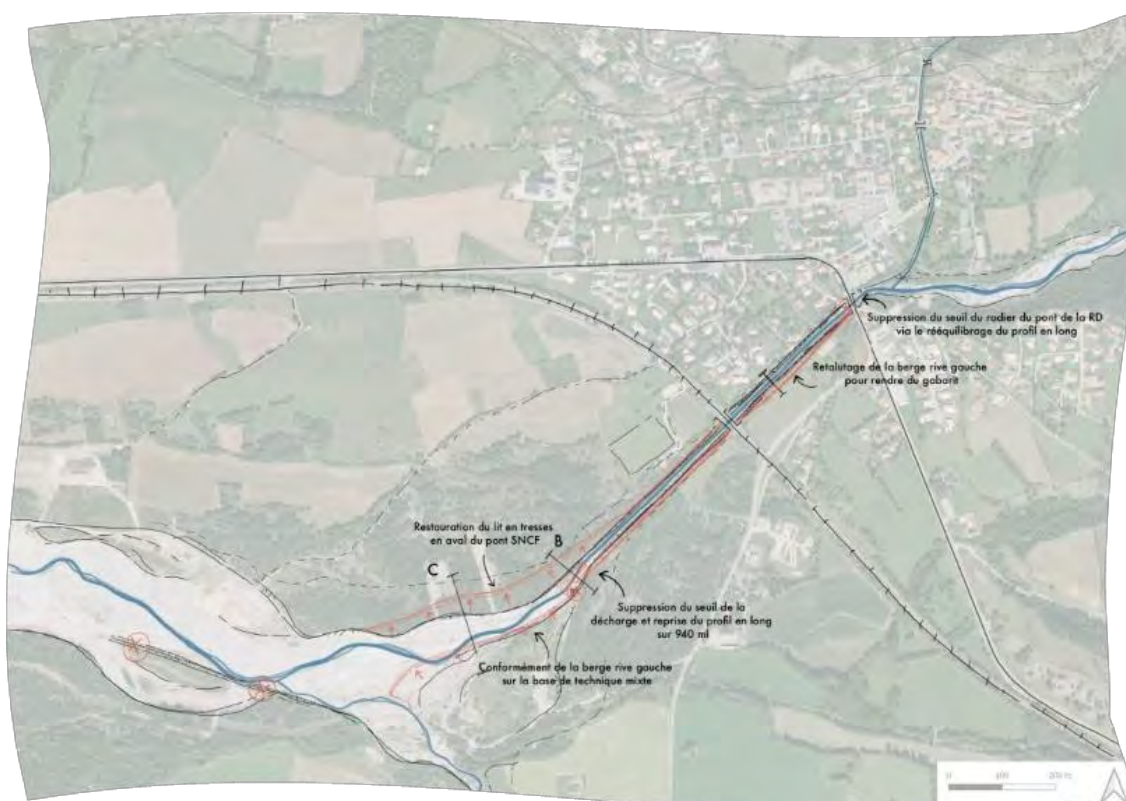


Figure 1 : plan projet estimatif des emprises d'élargissement du Petit Buëch

Restauration du lit en tresses en aval du pont SNCF

L'objectif de l'aménagement est multiple avec :

- La suppression de la mise en charge de la digue rive droite
- La sécurisation de la décharge aval rive gauche
- La suppression d'un obstacle non franchissable (seuil EU)
- La restauration du fonctionnement morphologique sur le secteur

Cela passe par :

- L'effacement du seuil de la décharge et la reprise du profil en long du Petit Buëch sur 940m. Cette reprise doit prendre en compte la présence de la conduite d'eau usée présente sous ce seuil. Également, dans un objectif de stabilisation des fonds, les enrochements massifs présents sur place seront réemployés pour paver le fond
- L'ouverture de terrasses en rive droite sur environ 23 000 m² pour un linéaire d'environ 500 m
- La reprise de la berge rive droite en aval du pont SNCF, dans l'emprise de la digue, selon le même principe que celui décrit pour la berge rive gauche précédemment
- La reprise de la rive gauche au droit de la décharge en techniques végétales

Reprise du profil en long

Comme indiqué plus haut, la suppression du seuil de la décharge en enrochements nécessite une reprise du profil en long sur 940m.

Pour ce faire, la pente moyenne du Petit Buëch sur ses tronçons alluvionnaires en amont et en aval de la Roche des Arnauds doit être analysée, la pente visée au droit de la reprise du profil doit approcher la valeur de pente vers laquelle le cours d'eau tend naturellement.

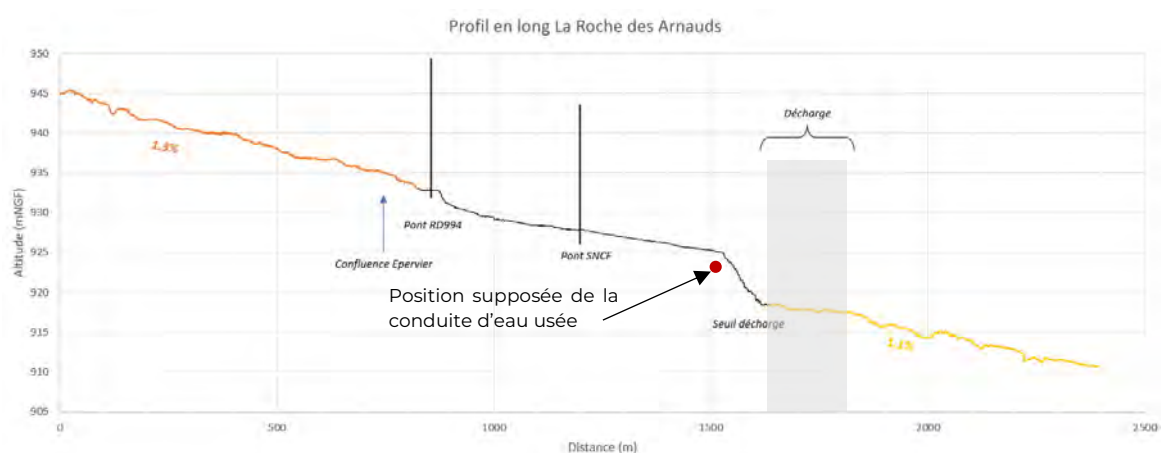


Figure 2 : Profil en long de La Roche-des-Arnauds (LIDAR 2021)

La pente moyenne sur les tronçons non contraints est de l'ordre de 1.1% à 1.3%. A cet élément s'ajoute la présence du réseau sous le seuil dont la cote est à environ 923.4 m NGF, d'après une reconnaissance réalisée par le SMIGIBA mi-2023, qui restera à conforter en phase AVP.

Tenant compte de cet élément, le profil sera repris comme suit :

- Une partie amont dont la cote aval est régie par la présence de la conduite. Ce secteur aura une longueur de 420m et une pente de 1.14%
- Une seconde partie de 510m, plus raide à 1.57 % permettant le raccord à l'aval. La prise de pente intervient sur un secteur où l'élargissement du lit sera massif, ce qui permettra de limiter l'incision

La figure ci-dessous détaille cet aménagement :

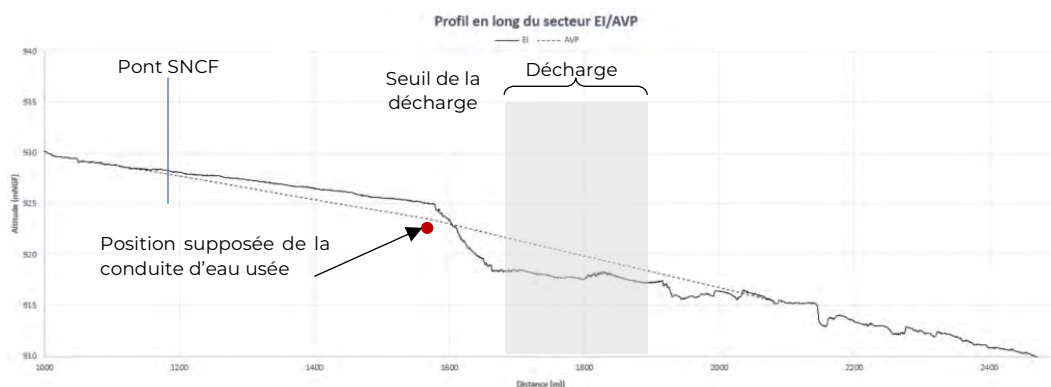


Figure 3 : Profil en travers avant/après aménagement au droit de la conduite

Ouverture aval – secteur projet de carrière

Afin de retrouver un équilibre morpho-dynamique, en complément de la reprise du profil en long, une réouverture du lit est projetée. Du fait de la présence d'une ancienne décharge en rive gauche limitant la possibilité de réemploi des matériaux et engendrant un coût de projet très important, l'ouverture se fera en rive droite.

Au total, ce sont environ 23 000 m² de terrasses alluviales perchées sur 500 mètres, du fait de l'incision colossale sur ce secteur, qui seront rendues à la rivière. En termes d'emprises, notre projet a pris en compte :

- Le stade communal qu'il convient de préserver
- La présence de 2 anciennes zones d'extraction aujourd'hui comblées et restaurées qui présentent une valeur écologique intéressante qu'il est nécessaire de maintenir

Le carrier (la société Sablière du Buëch - SAB) installé en rive droite du Petit Buëch sur ce tronçon aval, qui dispose de la maîtrise foncière de la quasi-totalité des terrains, a été concerté afin de proposer un aménagement qui fasse consensus. La figure ci-dessous localise la zone à élargir.

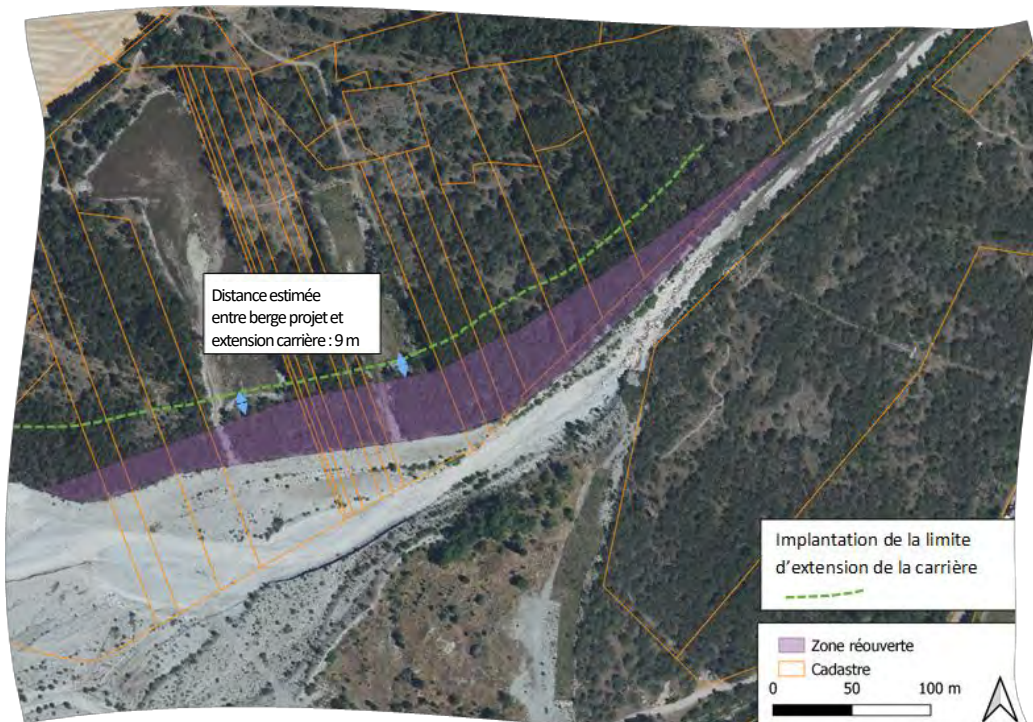


Figure 4 : Localisation de la zone à élargir

La quasi-totalité des terrains concernés par l'aménagement est sous maîtrise foncière de la SAB. La SAB est en cours de négociation pour acquérir les parcelles restantes dans le cadre de son projet d'extension de carrière. Une fois d'exploitation de la carrière terminée, la SAB mettra les terrains à la disposition du SMIGIBA pour la réalisation du projet d'élargissement présenté ici.

En termes de section en travers, le fond nouvellement terrassé sera conforme au profil en long présenté dans les paragraphes précédents.

Les berges seront terrassées en pente douce.

En particulier, au droit de l'ancienne décharge, la berge rive gauche sera reprise selon les prescriptions suivantes :

- Dépose des protections et épis en place, tri et évacuation des éventuelles ferrailles
- Linéaire repris sur 240m
- Talus repris en remblais selon une pente maximale de 3H/1V

Incidences sur le fonctionnement morphologique du Petit Buech

Au-delà des changements sur le profil en long présentés précédemment, l'aménagement aura une incidence sur :

- Les vitesses d'écoulement en crue et par conséquent sur les forces tractrices qui s'exercent
- La ligne d'eau en crue sera abaissée dans les secteurs présentant actuellement le plus de risque en cas de rupture de digues

Pour mener ce projet à terme, une phase d'études PRO sera engagée à la suite de l'AVP (actuellement en cours) en vue d'affiner le projet. Puis les dossiers réglementaires nécessaires seront rédigés et déposés pour obtenir les autorisations de travaux. Suivant le chiffrage des travaux calculés lors de l'AVP, une analyse coût-bénéfice (ACB) ou une analyse multicritères (AMC) pourra être exigée. Les montants présentés dans cette fiche action sont ceux issus de la phase Esquisse. L'ACB/AMC est incluse dans la présente fiche action.

Les travaux seront entrepris une fois les autorisations environnementales obtenues et les financements arrêtés.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2028		2029		2030		2031
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7
P6-01 : Aménagement Petit Buëch La Roche des Arnauds	P6-01-0 : Phase d'études PRO				Bilan			
	P6-01-0 : Acquisitions foncières							
	Rédaction des dossiers réglementaires ACB/AMC							
	P6-01-1 : Maîtrise d'œuvre travaux							
	P6-01-1 : Phase 1 – Travaux – seuils							
	P6-01-1 : Phase 2 – Travaux – Élargissement							
	P6-01-1 : Phase 3 – Travaux – Protection décharge							

Précisions sur le calendrier : L'exploitation de la carrière est prévue entre 2027 et 2029, projet ne pourra pas démarrer avant la fin de l'exploitation de la partie proche du Buëch. Le calendrier dépend également de la durée de l'instruction des différents dossiers réglementaires (dossier d'autorisation environnementale : étude de dangers (EDD) si besoin, dossier loi sur l'eau) et d'un éventuel besoin de produire une ACB ou une AMC.

PLAN DE FINANCEMENT

P6-01-0 : Phase d'études PRO			P6-01-1 : Travaux	
Partenaires	Taux de financement	Montant	Taux de financement	Montant
État – FPRNM EAPCT	50 %	100 000 €	40 %	600 000 €
AERMC	30 %	60 000 €	40 %	600 000 €
Département des Hautes-Alpes La Roche des Arnauds				
Maître d'ouvrage : SMIGIBA	20 %	40 000 €	20 %	300 000 €
TOTAL	HT	200 000 €	HT	1 500 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :

Carte des zones protégées
Rapport d'études
Indicateurs travaux : à déterminer en phase d'études

Conditions de réussite :

Maîtrise foncière
Acceptation locale du projet
Pérennité des aménagements et facilité d'entretien
Conformité des aménagements aux objectifs de réduction du risque
Intégration paysagère et environnementale
Convention avec le Département pour le seuil du pont de la RD994
Convention avec la SNCF pour les travaux à proximité du pont

Fiche action P6-06 Aménagement de la Véragne – Laragne-Montéglin

Maitre d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés (pilotage) : DDT05, Agence de l'eau, SIEPA, CCSB, Commune de Laragne-Montéglin

Suivi technique par un maître d'oeuvre qualifié
COTEC, COFIL, réunions de chantier
Contrôle du respect des prescriptions
environnementales

Modalités de suivi : Respect des délais

Objectif stratégique :
Intervenir sur les secteurs prioritaires
Action en lien avec le contrat de rivière eau et climat :
Action n°B1-7

Année de démarrage :
2027

Durée estimative :
10 mois (maîtrise d'œuvre) /
12 mois (travaux)

Linéaire concerné :
700 m

Niveau de protection :
Crue Centennale

PRIORITÉ

Phase d'études PRO : 1^{ère} phase du PAPI

Travaux : 1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIFS

Définir la solution technique pour l'élargissement du lit

S'affranchir de la digue en rive droite en aval du pont de la RD1075

Restaurer le lit mineur de la Véragne

Intervenir sur le réseau d'assainissement qui passe dans le corps de digue en rive droite

Lien avec le PAPI d'intention :

Suite de l'action 6.3 – Stratégie de gestion des inondations dans les secteurs prioritaires

Conditions de réalisation :

Convention avec le SIEPA pour la reprise de la canalisation d'eaux usées et validation politique du projet de travaux

Maîtrise foncière effective

Obtention des autorisations administratives



CONTEXTE

La Véragne est contrainte sur ses deux rives en aval du pont de la route départementale 1075 et son substrat est très colmaté et peu diversifié. C'est un cours d'eau qui traverse le cœur du village de Laragne et qui est largement dégradé.

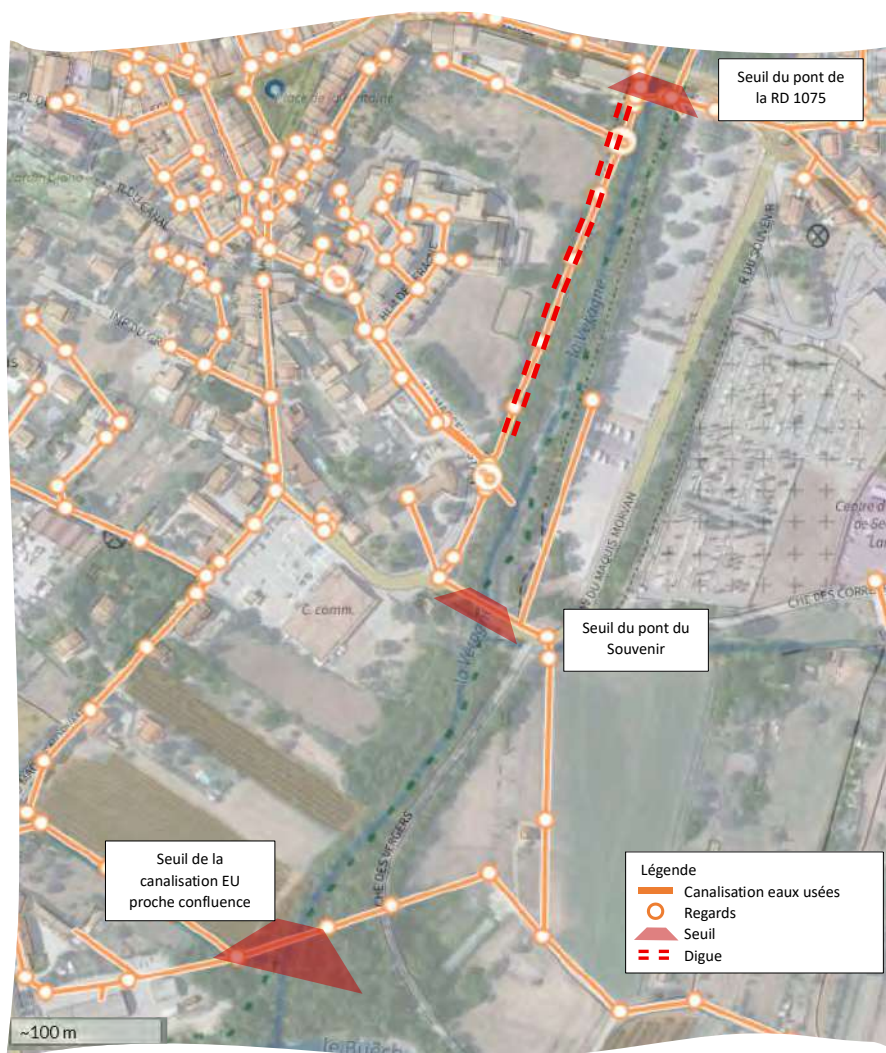


Figure 1 : Localisation des contraintes sur la partie aval de la Véragne à Laragne-Montéglin

Les enjeux sur la Véragne dans la traversée de Laragne identifiés lors du diagnostic sont les suivants :

- Le lit de la Véragne présente un profil en escalier : 3 seuils de protection du réseau d'eaux usées et des radiers de ponts jalonnent le lit entre le pont de la RD1075 et la confluence avec le Buëch. Ces seuils sont dans un état correct, le lit est stabilisé. La Véragne est en liste 1 : pas d'obligation réglementaire de restauration de la continuité écologique
- La digue en rive droite en aval du pont de la RD1075 est en charge pour le débit décennal :
 - o Protection apparente des habitations et bâtiments (supermarchés, maison des solidarités, etc.) situés en rive droite contre les inondations à partir de la crue décennale et jusqu'à la crue centennale
 - o Le modèle hydraulique a montré qu'en l'absence de digue, les terres à l'arrière sont inondées à partir de Q10. Les habitations sont légèrement surélevées et ne devraient être inondées que pour une crue plus forte
 - o Présence d'une canalisation d'eaux usées dans le corps de digue sur l'intégralité du linéaire, refaite il y a moins de 30 ans
 - o La digue est dans un état correct, mais développement important de végétation arborée

- Les ponts de la RD1075 et de la rue du Souvenir ont une capacité hydraulique nettement supérieure à la crue centennale
- Le cours d'eau est dans un mauvais état hydromorphologique :
 - o Profil en travers du lit mineur rectifié et uniforme
 - o Fond du lit colmaté
 - o Absence de lit d'étiage, pas de diversité d'écoulement (profondeur et vitesse)
- Valeur paysagère du cours d'eau dégradée :
 - o D'après les résultats de la concertation, le cours d'eau est perçu comme sale par les habitants (odeur et présence de déchets)
 - o Le cours d'eau est caché, oublié, pas mis en valeur

Une intervention sur le tronçon aval de la Véragne est nécessaire afin d'assurer la protection des personnes, la régularisation des ouvrages et l'amélioration de la qualité du milieu naturel.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le projet prévoit de dimensionner l'élargissement du lit par l'effacement de la digue en rive droite en aval du pont de la RD1075 et la restauration de sa bande active jusqu'au pont du Souvenir ainsi que le dévoiement et la reprise d'un réseau d'assainissement fuyard.

Concrètement, cette solution intégrée prévoit :

- L'élargissement de la Véragne sur la rive droite, entre le pont de la RD1075 et le pont rue du Souvenir, pour augmenter la capacité hydraulique du lit en crue et le restaurer
- L'amélioration du fonctionnement morphologique via la création d'un lit d'étiage resserré (avec un profil en V pour éviter d'étaler la lame d'eau en période sèche), décolmaté et diversifié ainsi que la reprise des berges en techniques végétales
- L'amélioration des usages avec :
 - o La création d'un cheminement piéton en rive droite en relation avec la restauration des berges du cours d'eau (la rivière est aujourd'hui peu mise en valeur et dégradée)
 - o Si possible, la suppression de l'ouvrage de protection rive droite (attente des résultats de l'étude préalable actuellement en cours)
 - o Le dévoiement voire la réfection du réseau d'eaux usées

Élaboré au stade de l'AVP, le projet devra dans un premier temps faire l'objet d'une phase d'études PRO et des dossiers réglementaires pour être autorisé.

L'opération prévoit la maîtrise d'œuvre de conception, la rédaction des dossiers réglementaires, les ACB (analyse coûts bénéfices) ou AMC (analyse multicritères) pour s'assurer du bénéfice de cette opération.

Les travaux consisteront à décaisser la berge en rive droite pour élargir le lit et effacer les digues. La restauration de la bande active permettra de faire passer la crue projet dans le lit sans nécessité d'ouvrages de protections (sous réserve des résultats de l'étude préalable). Les berges seront confortées par des protections en génie végétal. Le projet permettra le dévoiement et la reprise d'un réseau d'assainissement fuyard.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2026		2027		2028		2029
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7
P6-06 : Aménagement de la Vêragne Laragne- Montéglin	AVP (en cours)							
	P6-06-0 : Phase d'études PRO							
	P6-06-0 : ACB/AMC/dossiers réglementaires							
	P6-06-0 : Acquisitions foncières							
	P6-06-1 : Maîtrise d'œuvre travaux							
	P6-06-1 : Phase 1 – Travaux – déplacement de la canalisation EU							
	P6-06-6 : Phase 2 – Travaux – Élargissement							

Précisions sur le calendrier : L'avant projet est en cours de réalisation. En fonction des dimensionnements du projet, les dossiers réglementaires et les éventuelles acquisitions foncières pourront être engagés

PLAN DE FINANCEMENT

P6-06-0 : Phase d'étude PRO			P6-06-1 : Travaux	
Partenaires	Taux de financement	Montant	Taux de financement	Montant
État – FPRNM EAPCT	30 %	60 000 €	30 %	150 000 €
AERMC	50 %	100 000 €	50 %	250 000 €
Département				
SIEPA				
Maître d'ouvrage SMIGIBA	20 %	40 000 €	20 %	100 000 €
TOTAL	HT	200 000 €	HT	500 000 €

Les coûts de travaux de déplacement de la canalisation ne sont pas pris en compte dans cette action.

En fonction des résultats de l'étude avant-projet et des travaux à réaliser, une réflexion sera portée sur la maîtrise d'ouvrage du dévoiement de la conduite d'assainissement. En cas de maîtrise d'ouvrage portée par le SIEPA, une fiche action complémentaire sera proposée et fera l'objet d'une demande d'avenant.

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :

Rapport d'études et dossier réglementaire

Conditions de réussite :

Acquisition du foncier

Acceptation locale du projet

Pérennité des aménagements et facilité d'entretien

Conformité des aménagements aux objectifs de réduction du risque inondation

Intégration paysagère et environnementale

Convention avec le SIEPA

Fiche action **Restauration du Grand Buëch et**
P6-GB1-11 **réduction du risque inondation – La**
Faurie

Maître d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés
(pilotage) :

DDT, DREAL, AERMC, Région Provence-Alpes Côte d'Azur, Département des Hautes Alpes, CCBD, Commune de la Faurie
Suivi technique par un maître d'œuvre qualifié
COTEC, COPIL, réunions de chantier
Contrôle du respect des prescriptions environnementales

Modalités de suivi : Respect des délais

Objectif stratégique :
Intervenir sur les secteurs prioritaires

Action en lien avec le contrat de
rivière eau et climat :
Action n°B1-6

Année de démarrage :
2027

Durée estimative :
30 mois

Linéaire :
2,6 km

Niveau de protection :
Crue centennale

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIFS

Restaurer une largeur fonctionnelle du Grand Buëch propre à sa caractéristique de rivières en tresse

Rénover les systèmes d'endiguement défaillants

Lien avec le PAPI d'intention :

Suite de l'action 6.2 – Suite des études sur les endiguements du Grand Buëch

Conditions de réalisation :

Action directement en lien avec l'action P6-GB1-12

Maîtrise foncière effective

Obtention des autorisations administratives

Financements sécurisés et conventionnement (CD05 et commune)



CONTEXTE

Le village de la Faurie a été identifié par les différentes études du PAPI d'intention comme un secteur prioritaire d'intervention du fait d'une forte artificialisation du Grand Buëch, d'un système d'endiguement en mauvais état et d'un aléa inondation important.

Le SMIGIBA, en tant que GEMAPIen a compétence pour la restauration des cours d'eau et la gestion des systèmes d'endiguement. Suite à une première étude de conception (DIAG/ESQ) menée entre 2016 et 2018, n'ayant pu aboutir du fait d'une forte opposition locale vis-à-vis des enjeux foncier, patrimoniaux, d'usage et de paysage, le SMIGIBA a inscrit ce tronçon dans son PAPI d'intention (signé en mai 2018).

Une nouvelle étude de conception a été lancée en 2022 et réalisée par le groupement AMETEN/ALPES- INGE/ONDE. En parallèle, une concertation avec la population locale a été menée par le cabinet KAIROS, accompagné d'AMETEN et du SMIGIBA.

Ce travail a permis d'aboutir à un projet concerté pour l'aménagement du Grand Buëch dans la traversée de la Faurie, soit environ 2,6 km de cours d'eau. Le projet vise l'effacement des digues n'ayant pas de rôle vis-à-vis de la protection des biens et des personnes, la restauration morpho-écologique du Grand Buëch sur ce tronçon par un élargissement de son gabarit à environ 30 mètres et la recréation de berges plus naturelles, puis la remise en état et le confortement du linéaire de digues maintenues.

La réalisation de ces travaux d'élargissement nécessite également la reconstruction du pont de la route départementale RD28 (action P6-GB1-12) menant aux hameaux de Saint-André, de Pustaux et des Granges ainsi qu'au village de Montbrand. Le Conseil Départemental des Hautes Alpes s'est engagé dans la réflexion en réalisant une étude au stade Esquisse en 2024 par le bureau d'études BG Ingénierie cabinet conseils. Celle-ci propose la réalisation d'un nouveau pont à l'aval immédiat de l'actuel avec une largeur hydraulique d'environ 30m. Dans un premier temps, le pont actuel sera conservé pour maintenir la circulation durant la phase travaux, puis il sera démantelé après la mise en service du futur pont.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'étude précédente de 2016 a montré les contraintes financières et environnementales des solutions de reprises intégrales des ouvrages ainsi que la difficulté à porter un élargissement intégrant la réalisation de banquettes. Le SMIGIBA avait donc identifié une solution préférentielle d'élargissement du lit qui visait à intégrer les éléments suivants :

- Permettre de restaurer le fonctionnement morphologique du Buëch
- Réduire les problématiques d'incision du lit
- Améliorer la diversité des habitats écologiques
- Augmenter ou garantir un niveau équivalent de protection du village contre les inondations
- Diminuer les coûts de fonctionnement du projet
- Réduire le linéaire du système d'endiguement
- Optimiser le plan de financement du projet
- Rendre acceptable le projet en limitant l'impact foncier, agricole et paysager

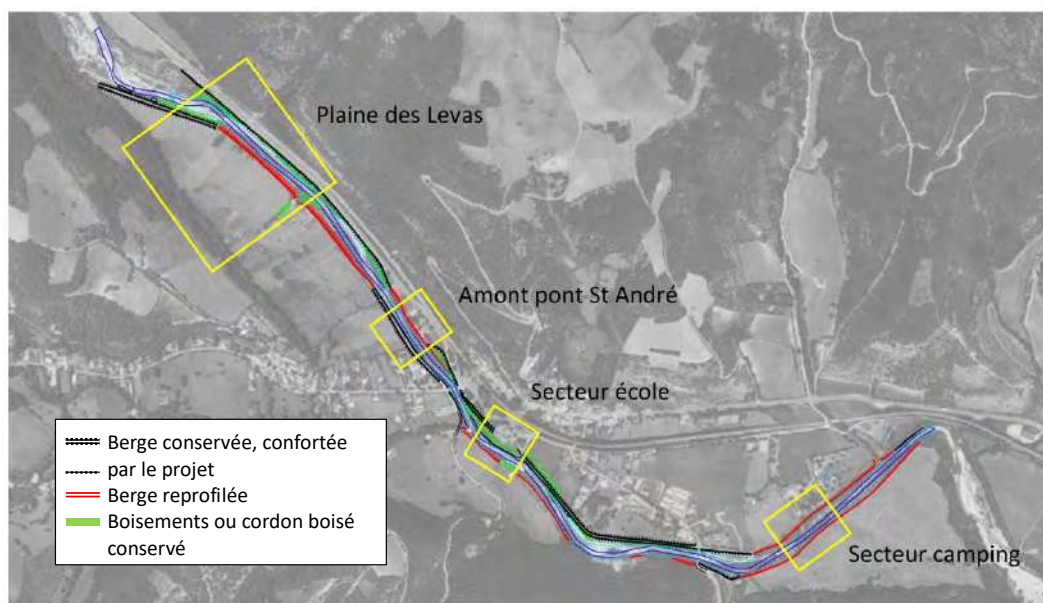
Ce principe de restauration initial a été conservé dans l'étude 2023/24 et complété de divers aménagements permettant de diversifier les conditions locales hydrauliques et sédimentaires du cours d'eau dans un double objectif d'amélioration de son travail latéral et de diversification de ses écoulements.

Projet

Quatre zones clés sont concernées par la réalisation des travaux :

- la plaine des Levas,
- la zone amont du pont Saint-André,
- le secteur de l'école,
- le secteur du camping.

Celles-ci sont localisées sur la carte 1 ci-dessous.



Carte 1 - Les zones de travaux à La Faurie - Source : AMETEN

La plaine des Levas

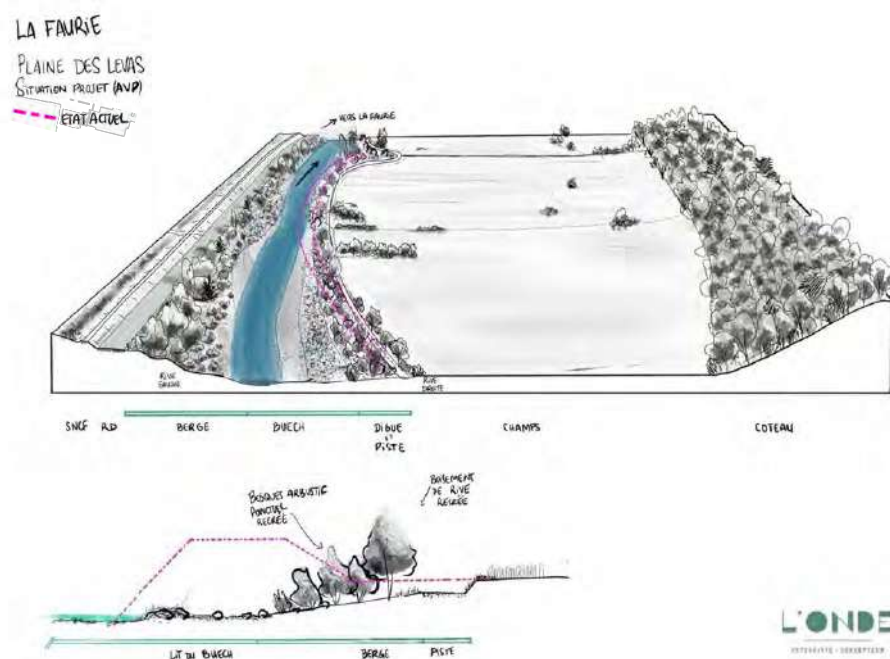


Figure 1 - Bloc diagramme de l'état projet de la plaine des Levas - Source : L'Onde
Sur ce secteur, la digue sera arrasée en rive droite et le lit élargi. La berge créée bénéficiera

d'une pente plus douce et sera végétalisée. Sur ce long linéaire rectiligne, il est souhaitable de planter de grands sujets par bosquets afin de permettre des points de vue et des descentes vers le Buëch. Des accès au lit du Buëch, plus étroits que la piste au sommet de berge, pourront suivre la pente et se faufiler entre les bosquets. La piste en haut de berge est avant tout un parcours agricole, mais conservera son usage actuel de promenade.

La zone du Pont de Saint André (RD28)

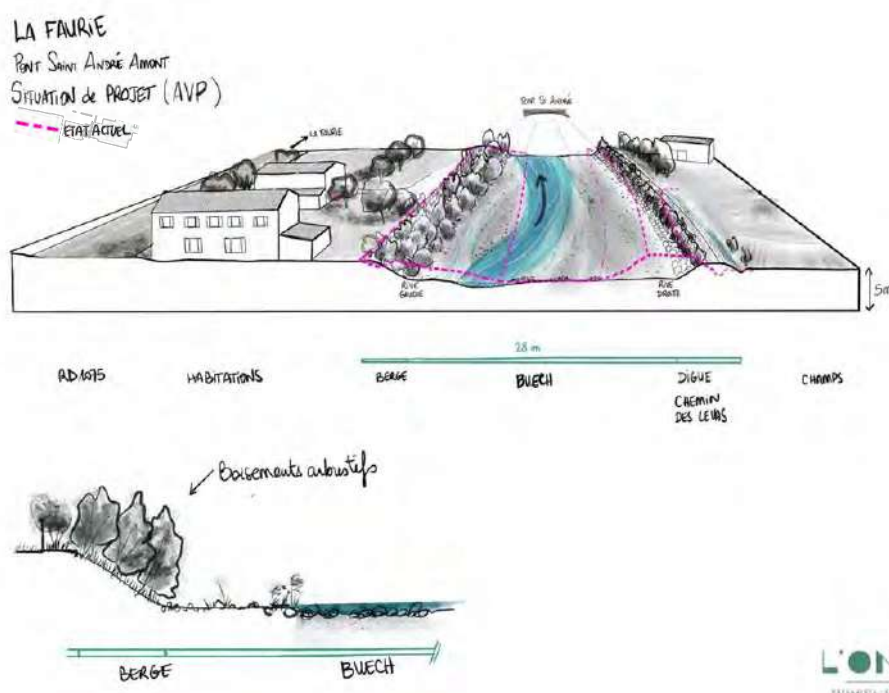


Figure 2 - Bloc diagramme de l'état projet en amont du Pont Saint André - Source : L'Onde

Sur ce secteur, le lit du Buëch sera élargi en rive gauche, jusqu'à la limite d'un ancien canal passant au pied des propriétés. En rive droite le lit est élargi et la digue recrée. L'accessibilité sera conservée et la digue stabilisée en lit de plants et plançons et enrochements en pied. Le pont de la RD28 sera également reconstruit en aval du pont actuel pour atteindre une section hydraulique de 30 m permettant le passage de la crue centennale.

La reprise du pont fait l'objet de l'action P6-GB1-12.

Une intervention préalable sera réalisée en 2026 en amont du pont, en rive gauche, avec pour objectifs la dépollution et le décaissement de remblais dans le lit mineur.



Figure 3 - Figure issue de l'étude préliminaire de reconstruction du pont BG ingénierie – CD05

L'école

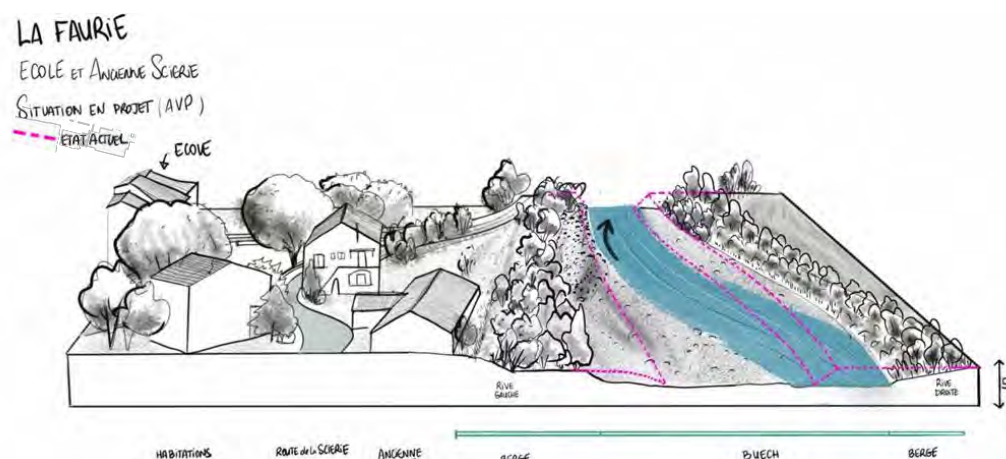


Figure 4 - Bloc diagramme de l'état projet du secteur de l'école - Source : L'Onde

En rive droite le lit sera élargi avec une berge en pente très douce (5/1). Sur ce secteur le lit du Buëch sera accessible en rive gauche en amont des habitations. C'est la plus grande aire de repos publique au contact direct avec le Buëch, ce qui permettra un point de vue large sur le Buëch. Elle se trouve à un point stratégique pour la commune : sur le chemin de l'école, près de la RD1075, axe principal de la vallée, et près du pont de la RD28 qui relie les hameaux du village (cf. figure 4). En rive gauche, en aval de l'école, contre la berge, une terrasse (2 m de haut) de matériaux issus du Buëch permettra de façon temporaire d'avoir un point de vue haut sur le Buëch en traversant le cordon boisé accessible depuis la digue. Cependant ces matériaux pourront être mobilisés par le cours d'eau et donc cette terrasse est amenée à disparaître.

Le camping

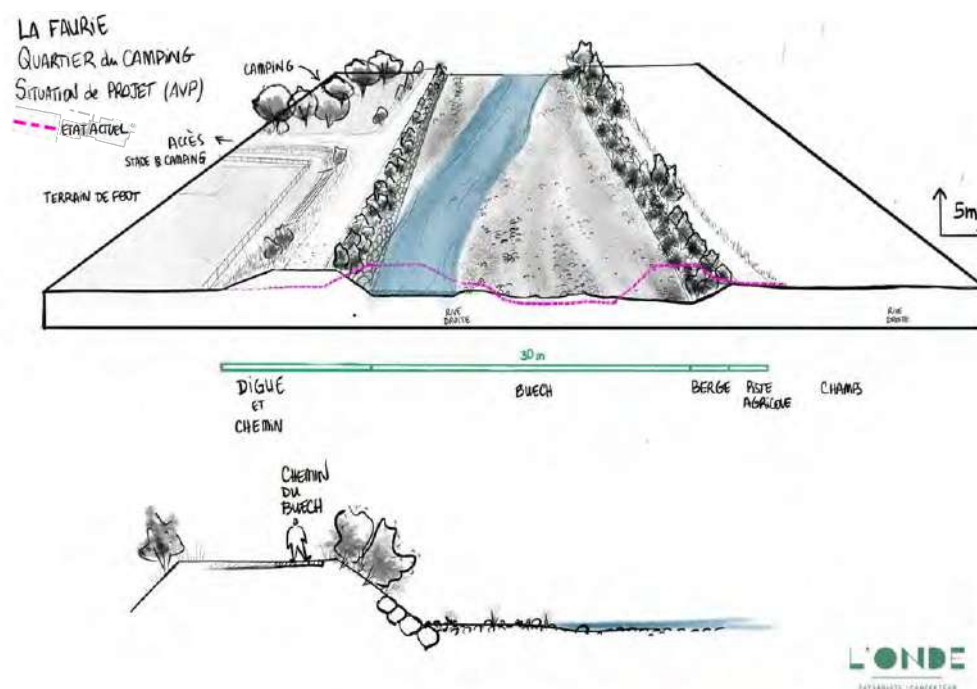


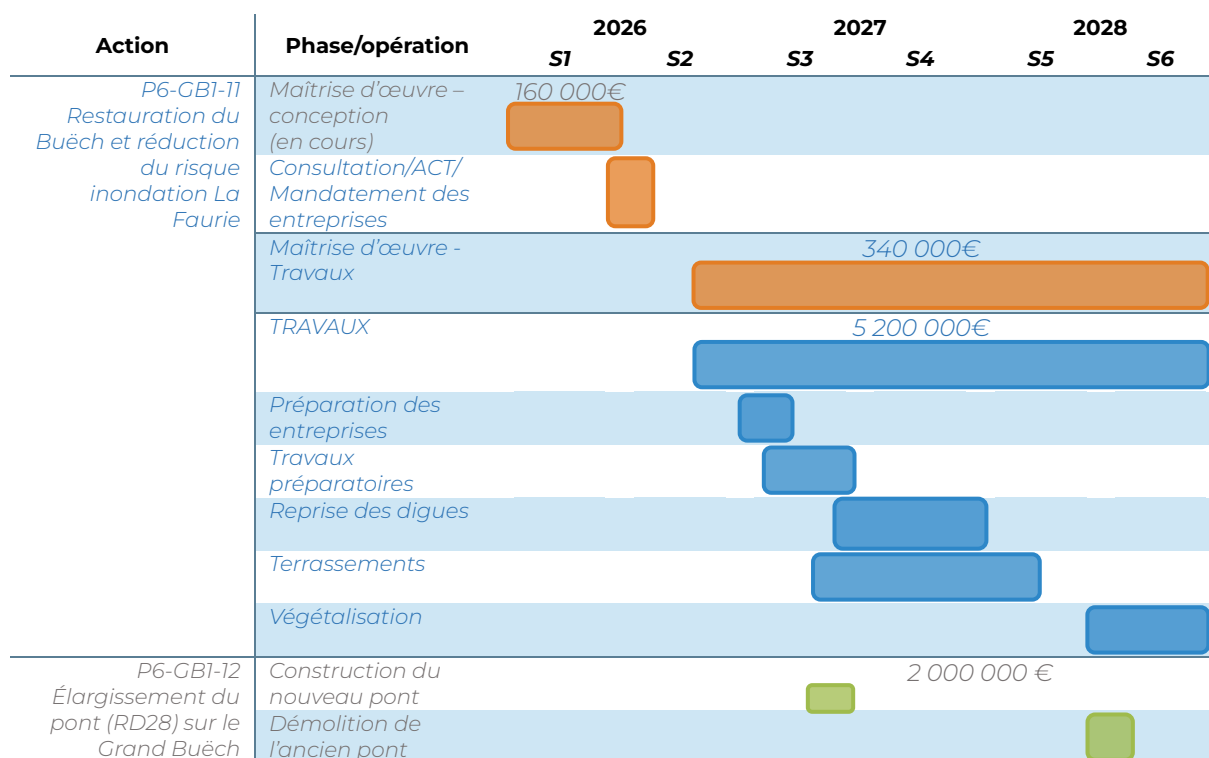
Figure 5 - Bloc diagramme de l'état projet du secteur du camping - Source : L'Onde

Sur ce secteur, le lit sera élargi sur les deux rives au niveau du terrain de foot, la digue en rive gauche sera recrée en recul de la digue actuelle et celle en rive droite sera arasée. Les pistes sur les hauts de berge et digue sont maintenues et des accès au lit du Buëch pourraient être envisagés par de petits escaliers qui suivent la pente afin de conserver un point de baignade existant (non aménagé). La plantation de bosquets en rive droite permettra de maintenir des fenêtres paysagères sur le Buëch et rythme la vue sur le paysage depuis la rive gauche.

En rive gauche, la nouvelle route pourrait être envisagée comme un chemin partagé entre les véhicules et les circulations douces pour l'accès au camping, au terrain de foot et au chemin de promenade longeant le Buëch vers le sud.

En aval, l'ouvrage au droit du camping en rive gauche sera maintenu car non mis en charge jusqu'à la crue centennale compte-tenu de l'élargissement plus important en rive droite.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL



Précision sur le calendrier : Réalisation de l'opération comprise entre 2026 à fin 2028. La maîtrise d'œuvre sera engagée à partir de début 2026.

Travaux de dépollution de la rive gauche en amont du pont de la RD28 réalisés en 2026

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Maîtrise d'œuvre Conception (en cours)		Maîtrise d'œuvre Travaux		Travaux Restauration du Buëch	
	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
État – FPRNM EAPCT			23 %	78 200 €	38 %	1 976 000 €
AERMC	57 %	91 200 €	57 %	193 800 €	42 %	2 184 000 €
Région Provence-Alpes Côte d'Azur	22 %	35 250 €				
Département des Hautes-Alpes						
La Faurie						
Maître d'ouvrage : SMIGIBA	21 %	33 550 €	20 %	68 000 €	20 %	1 040 000 €
TOTAL	HT	160 000€	HT	340 000€	HT	5 200 000€

Précision sur le plan de financement : Pas de financement État – FPRNM demandés pour la Maîtrise d'œuvre Conception

Action menée en parallèle de l'action P6-GB1-12 qui est sous maîtrise d'ouvrage du Département des Hautes-Alpes.

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :	Multiples indicateurs écologiques (espèces, milieux, ripisylve...) Les systèmes d'endiguements seront suivis selon les modalités du document d'organisation
Conditions de réussite :	Acquisition foncière à l'amiable Pérennité des aménagements et facilité d'entretien Conformité des aménagements aux objectifs de réduction du risque Intégration paysagère et environnementale acceptable

Fiche action **Elargissement du pont sur le Grand Buëch (RD28) - La Faurie**

Maître d'ouvrage : Conseil Départemental des Hautes Alpes

Partenaires associés (pilotage) : DDT, DREAL, AERMC, Région Provence-Alpes Côte d'Azur, Département des Hautes Alpes, CCBD, Commune de la Faurie

Suivi technique par un maître d'œuvre qualifié
COTEC, COPIL, réunions de chantier
Contrôle du respect des prescriptions
environnementales

Modalités de suivi : Respect des délais

Objectif stratégique :
Intervenir sur les secteurs prioritaires

Action en lien avec le contrat de rivière eau et climat :
Action n°B1-6

Année de démarrage :
2027

Durée estimative :
30 mois

Linéaire :
ponctuel

Niveau de protection :
Crue centennale

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIFS

Créer un nouveau pont d'un gabarit hydraulique permettant le passage de la crue centennale et en cohérence avec les aménagements de berges prévus par le SMIGIBA

Suppression d'un point noir hydraulique et morphologique du cours d'eau

Lien avec le PAPI d'intention :

Suite de l'action 6.2 – Suite des études sur les endiguements du Grand Buëch

Conditions de réalisation :

Action directement en lien avec l'action P6-GB1-11

Obtention des autorisations administratives

Financements sécurisés et conventionnement

Convention pour la réalisation des travaux entre le SMIGIBA et Conseil Départemental des Hautes Alpes



CONTEXTE

Le village de la Faurie a été identifié au cours des différentes études comme secteur prioritaire d'intervention du fait d'une forte artificialisation du Grand Buëch, d'un système d'endiguement en mauvais état et d'un aléa inondation important.

Les endiguements ont été créés au cours du XVIII et XIX siècle et ont permis le développement de la vallée mais ont contraint le Grand Buëch sur une largeur inférieure à 15m sur plus de 2 km. Le pont de la RD28 permet l'accès aux hameaux de Saint-André, de Pusteaux et de Granges ainsi qu'au village de Montbrand. Il présente une largeur hydraulique de 17m. Son faible gabarit le rend vulnérable aux crues du Grand Buëch. Les culées et les entonnements sont dégradés et fortement sollicités par le Buëch.

La cohérence avec les travaux d'élargissement prévus dans l'action P6-GB1-11 implique de reconstruire ce pont. Le Conseil Départemental des Hautes Alpes s'est engagé dans la réflexion en réalisant une étude au stade Esquisse en 2024 par le bureau d'études BG Ingénierie cabinet conseils. Celle-ci propose la réalisation d'un nouveau pont à l'aval immédiat de l'actuel avec une largeur hydraulique d'environ 30m. Dans un premier temps, le pont actuel sera conservé pour maintenir la circulation durant la phase travaux, puis il sera démantelé après la mise en service du futur pont.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste à finaliser les études de conception et réaliser d'un nouveau pont pour permettre le passage de la crue centennale en cohérence avec le projet global. Le pont actuel sera également démantelé une fois le nouveau pont réceptionné. Cette action est complémentaire à l'action P6-GB1-11.

La zone du Pont Saint André

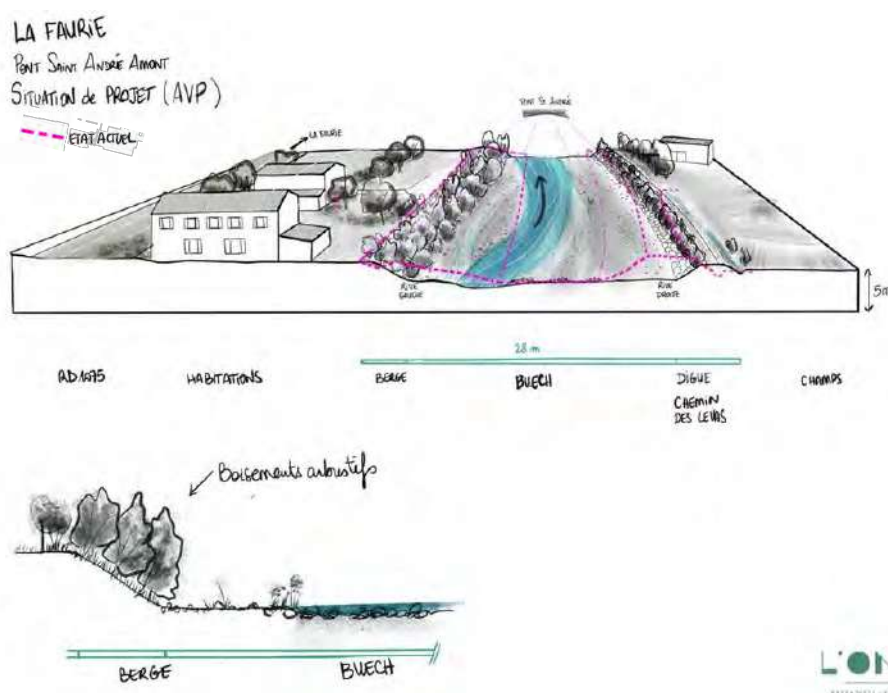


Figure 1 - Bloc diagramme de l'état projet en amont du Pont Saint André - Source : L'Onde

Sur ce secteur, le lit du Buëch sera élargi en rive gauche, jusqu'à la limite d'un ancien canal passant au pied des propriétés. En rive droite le lit sera également élargi et la digue recréée. L'accessibilité sera conservée et la digue stabilisée en lit plants et plançons et enrochement en pied. Le pont de la RD28 sera reconstruit pour atteindre une section hydraulique de 30 m.



Figure 2 - Figure issue de l'étude préliminaire de reconstruction du pont BG ingénierie – CD05

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Cette action est reliée à l'action P6-GB1-11. La maîtrise d'œuvre est commune pour ces deux opérations et les maîtres d'ouvrages travaux sont dissociés entre le SMIGIBA et le Conseil Départemental qui porte cette fiche de travaux de création de pont.

Action	Phase/opération	2026		2027		2028	
		S1	S2	S3	S4	S5	S6
P6-GB1-11 Restauration du Buëch et réduction du risque inondation La Faurie	Maîtrise d'œuvre – conception	160 000€					
	Consultation/ACT/ Mandatement des entreprises						
	Maîtrise d'œuvre - Travaux				340 000€		
	TRAVAUX				5 200 000 €		
	Préparation des entreprises						
	Travaux préparatoires						
	Libérations d'emprises						
	Terrassements						
	Végétalisation						
P6-GB1-12 Élargissement du pont (RD28) sur le Grand Buëch	PONT				2 000 000€		
	Maîtrise d'œuvre						
	Construction du nouveau pont						
	Démolition de l'ancien pont						

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Maîtrise d'œuvre Travaux		Travaux Restauration du Buëch		Travaux Élargissement du pont	
	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
État – FPRNM EAPCT	23 %	78 200 €	38 %	2 166 000 €	50 %*	1 000 000 €
AERMC	57 %	193 800 €	42 %	2 394 000 €	30 %	600 000 €
Région Sud PACA						
Maître d'ouvrage : Département des Hautes-Alpes					20 %	400 000 €
La Faurie						
SMIGIBA	20 %	68 000 €	20 %	1 140 000 €		
TOTAL	HT	340 000€	HT	5 700 000€	HT	2 000 000€

*sous réserve d'approbation du PPRN en cours d'élaboration (enquête publique validée)

Précision sur le plan de financement : Pas de financement État – FPRNM demandé pour la Maîtrise d'œuvre Conception

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus : Finalisation des travaux

Conditions de réussite : Pérennité des aménagements et facilité d'entretien
Conformité des aménagements aux objectifs de réduction du risque

Fiche action Stratégie foncière et acquisitions P6-10

Maitre d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés
(pilotage) : AERMC, SMIGIBA

Modalités de suivi : Comité de pilotage

Objectif stratégique :
Intervenir sur les secteurs prioritaires

Action en lien avec le contrat de
rivière eau et climat :
Action n° B2-11°

Année de démarrage :
2027

Durée estimative :
60 mois

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIFS

La stratégie foncière doit permettre de définir dans quelle mesure l'acquisition foncière peut permettre d'améliorer le fonctionnement du Buëch, sur les plans morphologique et écologique et quels sont les secteurs sur lesquels les bénéfices seraient les plus importants.

Cette stratégie débouchera sur des acquisitions ciblées visant à améliorer le fonctionnement écologique du Buëch et de ses zones humides, mais également à améliorer le fonctionnement morphologique du cours d'eau et indirectement influencer ponctuellement son comportement en crue.

Conditions de réalisation :

Veille foncière



CONTEXTE

La vallée du Buëch présente une diversité de milieux aquatiques contribuant à la richesse de sa biodiversité mais aussi à la régulation de l'hydrologie notamment grâce aux zones humides. Ces milieux fragiles peuvent être menacés par l'activité anthropique et ne plus assurer leurs fonctionnalités. Par ailleurs, sur certains tronçons, le fonctionnement physique du cours d'eau est perturbé, ce qui aboutit à des désordres (incision du lit notamment) pouvant amplifier les dégâts d'une crue.

La protection de ces milieux et certaines opérations de restauration morphologique peuvent passer par de l'acquisition foncière ou une convention de gestion.

La capacité à mobiliser les propriétaires ou exploitants d'espaces concernant des milieux stratégiques pour la protection de la biodiversité et de la ressource n'est pas toujours aisée ni assortie d'outils incitatifs.

L'acquisition d'espaces stratégiques, telles que les zones humides, est une solution pertinente pour préserver les milieux et leurs fonctionnalités de modération des effets des crues.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il est dans un premier temps nécessaire de définir les secteurs prioritaires à protéger au travers d'analyse des enjeux liés à la biodiversité et la protection de la ressource en eau. Les enjeux morphologiques et de bande active ont été analysés au travers de l'étude du plan de gestion, cette analyse sera versée à la stratégie.

Le plan de gestion de zones humides ou l'espace de bon fonctionnement (définis dans le cadre du plan de gestion sédimentaire) seront également valorisés pour définir la stratégie foncière.

Cette stratégie doit aboutir à la mise en œuvre d'outils tels que la veille foncière pour engager une démarche d'acquisition dans une seconde phase, non prévue dans cette action.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
P6-10 : Stratégie foncière	Définition de la stratégie						
Acquisitions							

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Taux de financement	Montant
État – FPRNM	0 %	0 €
AERMC	80 %	60 000 €
Maître d'ouvrage SMIGIBA	20 %	15 000 €
TOTAL	TTC	75 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :

Mise en œuvre d'une stratégie foncière
Surfaces acquises

Conditions de réussite :

Disponibilité du foncier dans les zones stratégiques



AXE 7

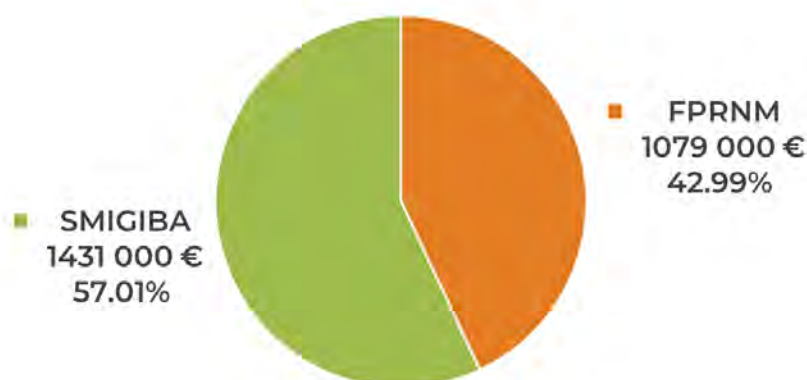
GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

Au travers de cet axe, il s'agit pour le SMIGIBA de mettre en conformité l'ensemble des ouvrages de protection contre les inondations qui sont ou seront classés comme système d'endiguement. Ce volet se traduit par des études ou des travaux pour mieux connaître et restaurer les digues.

Tableau récapitulatif des actions sur l'axe 7

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût total prévisionnel de l'action (€)
P7-02	Protection contre les inondations du torrent de l'Épervier - La Roche des Arnauds	SMIGIBA	80 000 € 300 000 €
P7-03	Protection contre les inondations de la Béoux - Veynes	SMIGIBA	150 000 € 300 000 €
P7-04	Protection contre les inondations du torrent de Glaisette - Veynes	SMIGIBA	80 000 € 200 000 €
P7-05	Protection contre les inondations du Buëch - Laragne-Montéglin	SMIGIBA	180 000 € 960 000 €
P7-09	Étude de dangers - Rif Bel Air - Serres	SMIGIBA	80 000 €
P7-10	Étude hydraulique - Rif de l'Arc - La Roche-de-Arnauds	SMIGIBA	30 000 € 60 000 €
P7-12	Étude hydraulique - Sigouste - Montmaur	SMIGIBA	30 000 € 60 000 €
P7-21	Surveillance des systèmes d'endiguement en routine	SMIGIBA	€
TOTAL – Axe 7			2 510 000 €

Répartition des financements sur l'axe 7



Fiche action **P7-02** **Protection contre les inondations du torrent de l'Epervier - La Roche des Arnauds**

Maître d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés (pilotage) : DDT, DREAL, CCBD, Commune de La Roche-des-Arnauds

Suivi technique par un bureau d'études agréé COTEC, COPIL, réunions de chantier
Contrôle du respect des prescriptions environnementales

Modalités de suivi : Respect des délais

Objectif stratégique :
Intervenir sur les secteurs prioritaires

Année de démarrage :
2026 (EDD)/2027-2028 (études)
2029- 2030 (travaux)

Durée estimative :
24 mois (études) /
18 mois (travaux)

Linéaire concerné :
550 m

Niveau de protection :
À déterminer par l'étude de dangers en cours

PRIORITÉ

Phase d'études PRO : 1^{ère} phase du PAPI

Bilan à mi-parcours

Travaux : 2^{ème} phase du PAPI

OBJECTIFS

Protéger les populations du territoire

Répondre aux obligations réglementaires sur les systèmes d'endiguement

Conforter l'ouvrage

Limitier les embâcles pouvant générer des inondations

Lien avec le PAPI d'intention :

Suite des actions 6.3 – Aménagements des secteurs prioritaires et 6.6.2 - étude de dangers – torrent de l'Epervier (actuellement en cours)

Conditions de réalisation :

Résultats de l'étude de dangers

Choix du niveau de protection

Obtention des autorisations administratives

Maîtrise foncière effective



CONTEXTE

Le torrent de l'Epervier traverse le centre de la commune de La Roche-des-Arnauds. Il s'agit d'un torrent totalement chenalisé entre des digues-murs. Globalement, les digues présentent un état plutôt bon à l'exception de la digue rive gauche aval,

localement effondrée. Sur sa partie aval, deux seuils limitent la connectivité longitudinale du torrent en étant sélectifs en termes de franchissement.

En cas de rupture d'ouvrage, ce torrent peut inonder une partie de la commune de La Roche-des-Arnauds. De plus, plusieurs ponts franchissent l'Epervier avec un fort risque d'obstruction par des embâcles.

L'étude de définition d'un programme d'aménagement dans les secteurs prioritaires du Buëch (action du PAPI d'intention 6.3) a défini la solution suivante dont l'objectif est de sécuriser la traversée de La Roche-des-Arnauds vis-à-vis des inondations :

- La mise en place d'un piège à embâcles en amont
- La mise en place d'un dispositif d'alerte et de surveillance (repères de crue) en amont de la traversée de la commune venant en complément du pluviomètre existant (ce dernier alerte pour les phénomènes de pluies intenses en tête de bassin)
- La restauration de la zone de confluence
- La reprise des maçonneries dégradées du linéaire



Une étude de dangers est en cours pour identifier la zone protégée par les ouvrages existants, pour proposer un niveau de protection cohérent et diagnostiquer le besoin de travaux de confortement.

La VTA (visite technique approfondie) réalisée en avril 2025 indique un ouvrage en rive droite en bon état général sur ses parties centrale et aval mais présentant des déjointements et des déstructurations de la partie amont. En rive gauche, à première vue, il ne s'agit pas d'une digue mais de murs de clôtures de jardins.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action est divisée en 2 parties. La première partie consiste en :

- La phase d'études préalables PRO (dont faisabilité d'un piège à embâcles)
- Les études complémentaires : géotechnique, topographie, études naturalistes

- La maîtrise foncière
- La réalisation des dossiers réglementaires
- La rédaction des ACB-DE (analyse coûts bénéfices basée sur les dommages évités) ou AMC (analyse multicritères) confortement si nécessaires suivant les résultats de l'étude de dangers et les chiffrages issus des études PRO

La deuxième partie de cette action consiste en la phase travaux et prévoit les opérations suivantes :

- Maîtrise d'œuvre EXE (exécution)
- Travaux de confortement du système d'endiguement
- Travaux de réalisation d'un piège à embâcles (si faisable)

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
	Etudes et EDD (en cours)		Bilan				
P7-02 : Protection contre les inondations du torrent de l'Epervier La Roche des Arnauds	1 ^{ère} phase : P7-02-0 : Phase d'études PRO						
	Dossiers réglementaires						
	ACB/AMC éventuelles						
	2 ^{ème} phase : P7-02-1 : Travaux						
	Maîtrise d'œuvre travaux						
	Travaux confortement ouvrage						
	Restauration de la zone de confluence						

Précision sur le calendrier : Le calendrier dépend des résultats de l'étude de dangers en cours. Le temps d'instruction des dossiers réglementaires est à prendre en compte également.

PLAN DE FINANCEMENT

P7-02-0 : Phase d'études PRO			P7-02-1 : Travaux	
Partenaires	Taux de financement	Montant	Taux de financement	Montant
État – FPRNM EAPCT	50 %	40 000 €	40 %	120 000 €
Département des Hautes-Alpes Maître d'ouvrage SMIGIBA	50 %	40 000 €	60 %	180 000 €
TOTAL	HT	80 000 €	HT	300 000 €

Précision sur le plan de financement : Les montants indiqués pour les travaux sont des estimations liées à l'état connu au moment du dépôt du PAPI et en l'absence des résultats techniques de l'étude de dangers. Les digues présentant un bon état structurel et n'étant pas sollicitées par les érosions, les reprises ne devraient concerner que des travaux de maçonnerie simple.

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :

Nombre de riverains protégés

Seuils de protection

Conditions de réussite :

Maîtrise foncière

Pérennité des aménagements et facilité d'entretien

Conformité des aménagements aux objectifs de réduction du risque

Intégration paysagère et environnementale acceptable

Fiche action **P7-03** Protection contre les inondations de la Béoux – Veynes

Objectif stratégique :
Intervenir sur les secteurs prioritaires

Action en lien avec le contrat de rivière eau et climat :
Action n°B1-08

Année de démarrage :
2026 (EDD)/2027-2028 (études)
2028- 2029 (travaux)

Durée estimative :
24 mois (études) 18 mois (travaux)

Linéaire concerné :
1200 m

Niveau de protection :
À déterminer par l'étude en cours

Maître d'ouvrage : SMIGIBA
Partenaires associés (pilotage) : DDT, DREAL, CCBBD, Commune de Veynes
Suivi technique par un B.E qualifié et agréé
COTECH, COPIL, réunions de chantier
Contrôle du respect des prescriptions environnementales
Modalités de suivi : Respect des délais

PRIORITÉ

Phase d'études PRO : 1 ^{ère} phase du PAPI
Bilan à mi-parcours
Travaux : 1 ^{ère} et 2 ^{ème} phase du PAPI

OBJECTIFS

Protéger les populations du territoire
Répondre aux obligations réglementaires sur les systèmes d'endiguement
Conforter l'ouvrage

Lien avec le PAPI d'intention :

Suite des actions 6.3 – Aménagements des secteurs prioritaires et 6.6.5 - étude de dangers et plan de gestion sédimentaire – torrent de la Béoux (actuellement en cours)

Conditions de réalisation :

Résultats des études
Choix du niveau de protection
Obtention des autorisations administratives
Maîtrise foncière effective

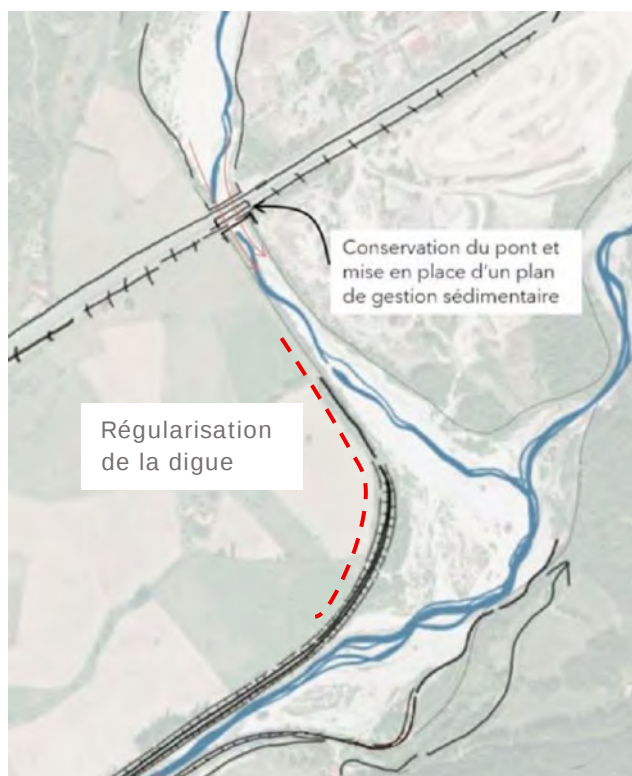


CONTEXTE

La plaine de Veynes a été identifiée dans les secteurs prioritaires soumis aux inondations. Une étude hydraulique réalisée en 2025 a permis de mettre en lumière que la digue le long du Petit Buëch à Veynes n'était plus mise en charge même pour la crue centennale. Cependant, la digue de la Béoux, en amont de sa confluence avec le Petit Buëch est mise en charge pour des crues de très faibles périodes de retour. En cas

de rupture, une très grande partie de la plaine de Veynes serait inondée par ce torrent. De plus, en amont de cette digue, deux ponts franchissent la Béoux dont celui de la RD994. Ce dernier, par sa configuration, pourrait s'avérer limitant pour de fortes crues.

Une étude de dangers avec plan de gestion des alluvions est en cours de réalisation. Suivant ses préconisations, des travaux devront éventuellement être entrepris pour consolider la digue ou intervenir pour améliorer le transit sédimentaire. Ces travaux seront programmés à la suite des études.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action est divisée en 2 parties. La première partie consiste en :

- La poursuite de l'étude en cours de définition d'un plan de gestion sédimentaire et de réalisation de l'Etude de dangers (EDD) – non prise en compte dans le montant de l'action
- Les études complémentaires : géotechnique, topographie, études naturalistes
- La maîtrise foncière
- La réalisation des dossiers réglementaires
- La rédaction des ACB-DE (analyses coûts bénéfices basée sur les dommages évités) ou AMC (analyses multicritères) si nécessaires suivant les résultats et les chiffrages issus des études en cours

La deuxième partie de cette action consiste en la phase travaux et prévoit les opérations suivantes :

- Maîtrise d'œuvre EXE (exécution)
- Travaux de confortement du système d'endiguement et gestion des matériaux

Cette partie sera réalisée au cours de la première phase du PAPI.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
	Études préalables (EDD et plan de gestion en cours)						
P7-03 : Protection contre les inondations de la Béoux Veynes	1 ^{ère} phase : P7-03-0 : Topographie, étude géotechnique						
	ACB-DE/AMC éventuelles, études naturalistes, acquisition foncière						
	Dossiers réglementaires						
	2 ^{ème} phase : P7-03-1 : Travaux						
	Maîtrise d'œuvre travaux						
	Travaux confortement ouvrage						
Action n°B1-08	Travaux du plan de gestion des alluvions						

Précision sur le calendrier : Cette action dépend des résultats de l'étude du plan de gestion sédimentaire et l'étude de dangers ainsi que de l'instruction des dossiers réglementaires.

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaires	P7-03-0 : Phase d'études PRO		P7-03-1 : Travaux et maîtrise d'œuvre	
	Taux de financement	Montant	Taux de financement	Montant
État – FPRNM EAPCT	50 %	75 000 €	40 %	120 000 €
Maître d'ouvrage SMIGIBA	50 %	75 000 €	60 %	180 000 €
TOTAL	HT	150 000 €	HT	300 000 €

Précision sur le plan de financement : Les montants indiqués pour les travaux sont des estimations liées à l'état d'avancement des études au moment du dépôt du PAPI. Les digues présentant un bon état structurel et n'étant pas sollicitées par les érosions, les reprises ne devraient concerner que des travaux de maçonnerie simple. Une estimation a été faite de gestion des matériaux excédentaires par recharge à proximité dans un secteur déficitaire du Buëch

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :	À déterminer par l'étude en cours (niveau topographique, suivi de digues...)
Conditions de réussite :	Maîtrise foncière
	Pérennité des aménagements et facilité d'entretien
	Conformité des aménagements aux objectifs de réduction du risque
	Intégration paysagère et environnementale acceptable

Fiche action **P7-04** Protection contre les inondations du torrent de Glaisette - Veynes

Maître d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés (pilotage) : DDT, DREAL, CCBBD, Commune de Veynes
Suivi technique par un bureau d'études agréé COTECH, COPIL, réunions de chantier
Contrôle du respect des prescriptions environnementales

Modalités de suivi : Respect des délais

Objectif stratégique :
Intervenir sur les secteurs prioritaires

Année de démarrage :
2027 (maîtrise d'œuvre/études)
2030 (travaux)

Durée estimative :
24 mois (phase études) /
12 mois (travaux)

Linéaire concerné :
900 m

Niveau de protection :
À déterminer par l'étude de dangers en cours

PRIORITÉ

Phase d'études PRO : 1^{ère} phase du PAPI

Bilan à mi-parcours

Travaux : 2^{ème} phase du PAPI

OBJECTIFS

Protéger les populations du territoire

Répondre aux obligations réglementaires sur les systèmes d'endiguement

Conforter l'ouvrage

Limitier les embâcles pouvant générer des inondations

Lien avec le PAPI d'intention :

Suite des actions 6.3 – Aménagements des secteurs prioritaires et 6.6.3 - étude de dangers – torrent de Glaisette (actuellement en cours)

Conditions de réalisation :

Résultats de l'étude de dangers

Choix du niveau de protection

Obtention des autorisations administratives

Maîtrise foncière effective



CONTEXTE

Le torrent de Glaisette prend sa source au pied de la montagne de Charajaye, traverse un plateau agricole avant de pénétrer dans des gorges. Il débouche ensuite en amont du centre-ville de Veynes, juché sur son cône de déjection, dans la vallée du petit Buëch.

Durant sa traversée du centre-ville, le cours d'eau passe sous des habitations. Ce point constitue un enjeu hydraulique important. Également, le torrent présente 6 seuils sur son linéaire permettant la stabilisation des fonds. Du fait du PH basique que présente le cours d'eau, en lien avec le contexte géologique, les potentialités piscicoles sur ce secteur sont peu importantes, il n'est donc pas nécessaire de rendre ses seuils franchissables. Enfin, le ruisseau est endigué par des murs-digues sur ses deux rives sur sa portion aval.

En cas de rupture d'ouvrage, ce torrent peut inonder une partie de la commune de Veynes. De plus, la Glaisette passe sous un pont-tunnel sous des habitations. Ce point est limitant et a déjà été obstrué par des embâcles. La réalisation d'un piège à embâcles en amont de la commune doit être étudiée plus précisément.

L'étude de définition d'un programme d'aménagement dans les secteurs prioritaires du Buëch (action du PAPI d'intention 6.3) a défini la solution suivante dont l'objectif est de sécuriser la traversée de Veynes vis-à-vis des inondations :

- La mise en place d'un piège à embâcles en amont de la traversée de la commune
- La mise en place d'un dispositif d'alerte et de repères de crue) en amont de la traversée de la commune venant en complément du pluviomètre existant (ce dernier alerte pour les phénomènes de pluies intenses sur la tête de bassin)
- La reprise des maçonneries dégradées du linéaire
- Un entretien de la végétation cohérent avec les divers enjeux



Une étude de dangers est en cours pour identifier la zone protégée, pour proposer un niveau de protection et la nécessité ou non de réaliser des travaux de confortement.

La VTA (Visite Technique Approfondie) réalisée en avril 2025 indique un ouvrage en bon état général présentant cependant des déjointements et des déstructurations par secteurs, sans que ceux-ci nécessitent une intervention en urgence.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action est divisée en 2 parties. La première partie consiste en :

- La phase d'études préalables : PRO (dont faisabilité d'un piège à embâcles)
- Les études complémentaires : géotechnique, topographie, études naturalistes
- La maîtrise foncière
- La réalisation des dossiers réglementaires
- La rédaction des ACB-DE (analyses coûts bénéfices basée sur les dommages évités) ou AMC (analyses multicritères) si nécessaires suivant les résultats et les chiffrages issus des études PRO

La deuxième partie de cette action consiste en la phase travaux et prévoit les opérations suivantes :

- Maîtrise d'œuvre EXE (exécution)
- Travaux de confortement du système d'endiguements
- Travaux de réalisation d'un piège à embâcles (si faisable)

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
	<i>Etude EDD en cours</i>			Bilan			
<i>P7-04 : Protection contre les inondations du torrent de Glaisette Veynes</i>	<i>1^{ère} phase : P7-04-0 : Etudes PRO</i>						
	<i>Maîtrise foncière</i>						
	<i>Dossiers réglementaires</i>						
	<i>ACB/AMC éventuelles</i>						
	<i>2^{ème} phase : P7-04-1 : Travaux</i>						
	<i>Maîtrise d'œuvre travaux</i>						
	<i>Travaux confortement ouvrage</i>						
	<i>Réalisation piège à embâcles</i>						

Précision sur le calendrier : Le calendrier de cette action dépend des résultats de l'étude de dangers en cours ainsi que de l'instruction des dossiers réglementaires.

PLAN DE FINANCEMENT

P7-04-0 : Phase d'études PRO			P7-04-1 : Travaux	
Partenaire	Taux de financement	Montant	Taux de financement	Montant
État – FPRNM EAPCT	50 %	40 000 €	40 %	80 000 €
Maître d'ouvrage SMIGIBA	50 %	40 000 €	60 %	120 000 €
TOTAL	HT	80 000 €	HT	200 000 €

Précision sur le plan de financement : Les montants indiqués pour les travaux sont des estimations liées à l'état des ouvrages connu au moment du dépôt du PAPI et en l'absence de l'étude de dangers. Les digues présentant un bon état structurel et n'étant pas sollicitées par les érosions, les reprises ne devraient concerner que des travaux de maçonnerie simple.

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :	Niveaux de protection
Conditions de réussite :	Acquisition foncière
	Pérennité des aménagements et facilité d'entretien
	Conformité des aménagements aux objectifs de réduction du risque
	Intégration paysagère et environnementale acceptable

Fiche action **P7-05** Protection contre les inondations du Buëch - Laragne-Montéglin

Maître d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés (pilotage) : DDT, DREAL, CCSB, Commune de Laragne-Montéglin

Suivi technique par un bureau d'études agréé COTECH, COPIL, réunions de chantier
Contrôle du respect des prescriptions environnementales

Modalités de suivi : Respect des délais

Objectif stratégique :
Intervenir sur les secteurs prioritaires

Année de démarrage :
2026 (EDD)/2027 (études)
2029 (travaux)

Durée estimative :
24 mois (études) /
12 mois (travaux)

Linéaire concerné :
Dépendant du niveau de protection

Niveau de protection :
À déterminer par l'étude de dangers
en cours

PRIORITÉ

Phase d'études PRO : 1^{ère} phase du PAPI

Bilan à mi-parcours

Travaux : 2^{ème} phase du PAPI

OBJECTIFS

Protéger les populations du territoire

Répondre aux obligations réglementaires sur les systèmes d'endiguement

Conforter l'ouvrage

Lien avec le PAPI d'intention :

Suite des actions 6.3 – Aménagements des secteurs prioritaires et 6.6.1 - EDD – Buëch à Laragne (actuellement en cours)

Conditions de réalisation :

Résultats de l'étude de dangers

Choix du niveau de protection

Obtention des autorisations administratives

Maîtrise foncière effective



CONTEXTE

La plaine de Laragne a été identifiée comme secteur prioritaire dans le PAPI d'intention du Buëch. Cette plaine, à la fois agricole et urbanisée est protégée par une longue digue qui fait l'objet actuellement d'une étude de dangers en vue de son classement.

Cette digue en rive gauche du Buëch, vieille de presque 200 ans et d'une longueur d'environ 1,6 km, est mise en charge dès la crue décennale sur les 200 m en amont du pont de la RD942. Elle est intégralement située dans le site Natura 2000 du Buëch.

La VTA (Visite technique approfondie) réalisée en février 2025 a permis d'asseoir le diagnostic d'un état globalement dégradé de l'ouvrage, nécessitant des actions qui seront programmées par le SMIGIBA.

Les modélisations hydrauliques ont permis de déterminer la zone protégée en fonction des périodes de retour de crues étudiées.



Figure 1 : estimation de la zone protégée pour les crues décennale, cinquantennale et centennale

Les élus du SMIGIBA et de la communauté de communes du Sisteronais Buëch étant en fin de mandat, ils n'ont pas souhaité se prononcer sur le niveau de protection à retenir. La décision sera prise au cours du prochain mandat, et avec elle les décisions d'investissement qui s'imposent.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action est divisée en 2 parties. La première partie consiste en :

- La phase d'études préalables : PRO
- Les études complémentaires : géotechnique, topographie, études naturalistes
- La maîtrise foncière
- La réalisation des dossiers réglementaires
- La rédaction des ACB-DE (analyses coûts bénéfices basée sur les dommages évités) ou AMC (analyses multicritères) si nécessaires suivant les résultats et les chiffrages réalisés issus des études PRO

La deuxième partie de cette action consiste en la phase travaux et prévoit les opérations suivantes :

- Maîtrise d'œuvre EXE (exécution)
- Travaux de confortement du système d'endiguement

Les ouvrages étant intégralement situés en site Natura 2000, une attention particulière sera apportée aux impacts des travaux sur ce milieu sensible. Les travaux proposés devront impérativement proposer des mesures d'évitement ou prévoir des aménagements préalables pour limiter les effets sur le milieu.

Le niveau de protection et la zone protégée n'ayant pas encore été retenus, les montants présentés sont ceux pour une crue de période de retour 50 ans, ce qui représente un linéaire à reprendre de 600 m.

Si le niveau de protection retenu s'avérait plus important, une analyse coût/bénéfice serait alors produite et un avenant déposé pour modifier les montants de cette action.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
	EDD en cours						
P7-05 : Protection contre les inondations du Buëch Laragne-Montéglin	1 ^{ère} phase : P7-05-0 : Etudes PRO						
	Maîtrise foncière						
	Dossiers réglementaires						
	ACB/AMC éventuelles						
	2 ^{ème} phase : P7-02-1 : Travaux						
	Maîtrise d'œuvre travaux						
	Travaux confortement ouvrage						

Précision sur le calendrier : L'étude de dangers (EDD) est en cours mais le calendrier de cette action dépendra des choix techniques concernant les niveaux de protection ainsi que de l'instruction des dossiers réglementaires.

PLAN DE FINANCEMENT

	P7-05-0 : Phase d'études PRO		P7-05-1 : Travaux	
Partenaire	Taux de financement	Montant	Taux de financement	Montant
État – FPRNM EAPCT Département des Hautes-Alpes	50 %	90 000 €	40 %	384 000 €
Maître d'ouvrage SMIGIBA	50 %	90 000 €	60 %	576 000 €
TOTAL	HT	180 000 €	HT	960 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus : Niveaux de protection

Conditions de réussite :

- Acquisition foncière
- Pérennité des aménagements et facilité d'entretien
- Conformité des aménagements aux objectifs de réduction du risque
- Intégration paysagère et environnementale acceptable

Fiche action P7-09 Etude de dangers – Système d'endiguement du Rif Bel Air - Serres

Maître d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés (pilotage) : DDT, DREAL, CCSB, Commune de Serres
Mise en place d'un comité de pilotage (COPIL) avec réunions aux phases clés
Validation des livrables par le maître d'ouvrage et les services de l'État

Modalités de suivi : Comptes rendus de réunions et archivage

Objectif stratégique :
Intervenir sur les secteurs prioritaires

Année de démarrage :
2028

Durée estimative :
24 mois

Linéaire concerné :
450 m

Niveau de protection :
À déterminer

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIFS

Protéger les populations du territoire

Répondre aux obligations réglementaires sur les systèmes d'endiguement

Conforter l'ouvrage si nécessaire

Lien avec le PAPI d'intention :

Secteur prioritaire identifié dans l'action 5.1

Conditions de réalisation :

Disponibilité des données existantes

Mobilisation des partenaires techniques et institutionnels

Passation d'un marché public conforme à la réglementation



CONTEXTE

Le torrent de Bel-Air est un petit cours d'eau dont le chenal est perché et endigué lors de son passage dans la plaine de la commune de Serres.

Du fait de son passage en zone urbanisée, les enjeux sont nombreux. Ce secteur a de fait été classé en secteur prioritaire. Aucune solution d'aménagement pérenne et cohérent n'est possible pour proposer un autre lit au cours d'eau, il est donc nécessaire de classer les digues en systèmes d'endiguement. Pour cela, une étude de dangers doit être réalisée par un bureau d'étude agréé.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La présente action va consister en la réalisation de l'étude de danger et l'établissement du dossier d'autorisation environnementale pour le système d'endiguement du rif Bel Air :

- Réalisation de l'étude hydraulique
- Délimitation de la zone protégée
- Détermination du niveau de protection
- Rédaction des documents d'organisation
- Définition d'un système de surveillance
- Classement des ouvrages

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
<i>P7-09 : Étude de dangers - Rif Bel Air Serres</i>	<i>Étude hydraulique</i>						
	<i>Rédaction du dossier</i>						
	<i>Docs d'organisation</i>						
	<i>Instruction</i>						

Précision sur le calendrier : Le calendrier de cette action dépend des résultats de l'étude de dangers ainsi que de l'instruction des dossiers réglementaires.

PLAN DE FINANCEMENT

Partenaire	Taux de financement	Montant
<i>État – FPRNM</i>	50 %	40 000 €
<i>EAPCT</i>		
Maître d'ouvrage		
SMIGIBA	50 %	40 000 €
TOTAL	HT	80 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :

Niveaux de protection
Dossier réglementaire déposé

Conditions de réussite :

Adéquation du cahier des charges aux objectifs du PAPI
Implication des acteurs locaux et appropriation des résultats
Livrables exploitables pour les actions opérationnelles ultérieures

Fiche action **Etude hydraulique - Rif de l'Arc - La Roche-des-Arnauds** **P7-10**

Objectif stratégique :
Intervenir sur les secteurs prioritaires

Année de démarrage :
2027

Durée estimative :
12 mois (étude)/18 mois (EDD)

Linéaire concerné :
600 m

Niveau de protection :
À déterminer

Maître d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés (pilotage) : DDT, DREAL, CCBD, Commune de La Roche-des-Arnauds

Mise en place d'un comité de pilotage (COPIL) avec réunions aux phases clés

Validation des livrables par le maître d'ouvrage et les services de l'État

Modalités de suivi : Comptes rendus de réunions et archivage

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIFS

Déterminer le rôle de l'ouvrage dans la protection contre les inondations du secteur des Barrets à La Roche-des-Arnauds

Répondre aux obligations réglementaires sur les systèmes d'endiguement

Lien avec le PAPI d'intention :

Secteur prioritaire identifié dans l'action 5.1

Conditions de réalisation :

Disponibilité des données existantes

Mobilisation des partenaires techniques et institutionnels

Passation d'un marché public conforme à la réglementation



CONTEXTE

Le rif de l'Arc est un cours d'eau torrentiel qui a par le passé inondé et engravé le quartier des Barrets à La Roche-des-Arnauds. Des ouvrages de protection et de chenalisation ont été construits au XIX^{ème} siècle.

Les enjeux du secteur sont nombreux (lotissement, camping, zone artisanale, ...), c'est pourquoi ce secteur a été identifié dans les secteurs prioritaires au titre de la GEMAPI par le SMIGIBA.

Cependant, le bassin versant en amont des ouvrages a beaucoup évolué depuis leur construction et une très forte incision s'est produite sur le secteur. Il s'agira donc de

déterminer par une étude hydraulique si cet ouvrage joue toujours un rôle dans la protection contre les inondations du quartier des Barrets.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consistera en la réalisation d'une étude hydraulique afin de déterminer le fonctionnement de l'ouvrage ainsi que son risque de contournement par l'amont. Suivant les résultats de cette étude, il sera envisagé d'engager une étude de dangers afin de classer ou non l'ouvrage sur tout ou partie de son linéaire. Cette action se déroulera donc en 2 phases : une étude hydraulique en 1^{ère} phase, puis une étude de dangers avec ses investigations complémentaires en deuxième phase, cette dernière étant optionnelle et fera l'objet d'un avenant au PAPI si nécessaire.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
P7-10 : Etude hydraulique - Rif de l'Arc - La Roche-de-Arnauds	Phase 1- P7-10-0 : Étude hydraulique						
	Phase 2- P7-10-1 : Étude de dangers (optionnelle)						

Précision sur le calendrier :

La phase 2 ne sera engagée que si l'étude hydraulique démontre que l'ouvrage est mis en charge et joue un rôle de protection contre les inondations.

PLAN DE FINANCEMENT

	Phase 1- P7-10-0 : Étude hydraulique		Phase 2- P7-10-1 : Étude de dangers	
Partenaire	Taux de financement	Montant	Taux de financement	Montant
État – FPRNM EAPCT	50 %	15 000 €	50 %	30 000 €
Maître d'ouvrage SMIGIBA	50 %	15 000 €	50 %	30 000 €
TOTAL	TTC	30 000 €	HT	60 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :

Carte des zones inondées
Rapport d'étude hydraulique
Étude de danger le cas échéant
Dépôt des dossiers réglementaires le cas échéant

Conditions de réussite :

Adéquation du cahier des charges aux objectifs du PAPI
Implication des acteurs locaux et appropriation des résultats
Livrables exploitables pour les actions opérationnelles ultérieures

Fiche action Etude hydraulique - Sigouste - P7-12 Montmaur

Maître d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés (pilotage) : DDT, DREAL, CCBP, Commune de Montmaur
Mise en place d'un comité de pilotage (COPIL) avec réunions aux phases clés
Validation des livrables par le maître d'ouvrage et les services de l'État

Modalités de suivi : Comptes rendus de réunions et archivage

Objectif stratégique :
Intervenir sur les secteurs prioritaires

Année de démarrage :
2028

Durée estimative :
12 mois (étude)/18 mois (EDD)

Linéaire concerné :
À déterminer

Niveau de protection :
À déterminer

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIFS

Déterminer le rôle de l'ouvrage dans la protection contre les inondations du secteur du camping « Mon Repos » à Montmaur

Répondre aux obligations réglementaires sur les systèmes d'endiguement

Lien avec le PAPI d'intention :

Secteur prioritaire identifié dans l'action 5.1

Conditions de réalisation :

Disponibilité des données existantes

Mobilisation des partenaires techniques et institutionnels

Passation d'un marché public conforme à la réglementation



CONTEXTE

La Sigouste est cours d'eau torrentiel qui longe le camping « Mon Repos », son quartier attenant et la salle polyvalente à Montmaur. Des ouvrages de protection et de chenalisation ont été construits au XIX^{ème} siècle. La partie aval des ouvrages a fait l'objet d'une restauration en 2022-2023 comme mesure compensatoire à la création d'un champ de panneaux photovoltaïques.

Les enjeux du secteur sont nombreux (camping, lotissement, panneaux photovoltaïques), c'est pourquoi le secteur a été identifié parmi les secteurs prioritaires du SMIGIBA.

Le bassin versant de la Sigouste a beaucoup évolué depuis la construction des ouvrages. Il s'agira donc de déterminer par une étude hydraulique si les ouvrages actuels assurent toujours un rôle de protection contre les inondations.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consistera en la réalisation d'une étude hydraulique afin de déterminer le fonctionnement de l'ouvrage. Suivant les résultats de cette étude, il sera envisagé de classer ou non l'ouvrage sur tout ou partie de son linéaire. Le cas échéant, il sera procédé à la délimitation de la zone protégée, la détermination du niveau de protection et la réalisation de l'étude de dangers.

Cette action se déroulera donc en 2 phases : une étude hydraulique en 1^{ère} phase, puis une étude de dangers avec ses investigations complémentaires en deuxième phase, cette dernière étant optionnelle.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
P7-12 : Etude hydraulique - Sigouste - Montmaur	Phase 1- P7-12-0 : Étude hydraulique						
	Phase 2- P7-12-1 : Étude de dangers						

Précision sur le calendrier : La phase 2 ne sera engagée que si l'étude hydraulique démontre que l'ouvrage est mis en charge et joue un rôle de protection contre les inondations

PLAN DE FINANCEMENT

Phase 1- P7-12-0 :			Phase 2- P7-12-1 :	
Partenaire	Taux de financement	Montant	Taux de financement	Montant
État – FPRNM EAPCT	50 %	15 000 €	50 %	30 000 €
Maître d'ouvrage SMIGIBA	50 %	15 000 €	50 %	30 000 €
TOTAL	TTC	30 000 €	HT	60 000 €

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :

- Carte des zones inondées
- Rapport d'étude hydraulique
- Étude de dangers le cas échéant
- Dépôt des dossiers réglementaires le cas échéant

Conditions de réussite :

Adéquation du cahier des charges aux objectifs du PAPI

Implication des acteurs locaux et appropriation des résultats

Livrables exploitables pour les actions opérationnelles ultérieures

Fiche action **Surveillance des Systèmes d'Endiguements en routine**
P7-21

Objectif stratégique :
Prévenir et alerter

Année de démarrage :
2027

Durée estimative :
72 mois

Maître d'ouvrage : SMIGIBA

Partenaires associés (pilotage) : Communes (participants à la surveillance en routine), DDT et DREAL (volet réglementation)

Validation du protocole en comité technique

Modalités de suivi : Validation du protocole avec les collectivités

PRIORITÉ

1^{ère} phase du PAPI

OBJECTIF

Organiser et planifier sur le long terme le déroulé et le contenu des surveillances en routine des systèmes d'endiguement (SE) afin de s'inscrire dans le cadre réglementaire

Lien avec le PAPI d'intention :

Études de danger en cours (Buëch à Laragne, Grand Buëch à La Faurie, Épervier à la Roche des Arnauds, Béoux à Veynes, Glaisette à Veynes)

Conditions de réalisation :

Arrêtés préfectoraux d'autorisation des systèmes d'endiguement

Mise en place d'un registre

Résultats des études de dangers



CONTEXTE

Le SMIGIBA, à la suite du transfert de la compétence GEMAPI, va gérer plusieurs systèmes d'endiguement qui font actuellement l'objet de dossiers d'autorisation environnementale. Réglementairement, chaque ouvrage autorisé est soumis à des visites de surveillance dont les fréquences dépendent de sa classe (ici ouvrages classe C uniquement). Cette démarche débutera dès la régularisation de l'autorisation des systèmes d'endiguements concernés.

Le cadre réglementaire impose aux GEMAPIens un suivi des systèmes d'endiguement autorisés. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place un protocole et une planification de la surveillance.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action prévoit de mettre en place les éléments pour une surveillance effective et efficace des systèmes d'endiguement qui seront prochainement classés, en particulier :

- Rédaction du cahier des charges de la surveillance (document d'organisation hors crue)
- Définition des plannings
- Protocole de surveillance à établir
- Désignation des personnes en charge de la surveillance
- Formation à la surveillance des personnes désignées
- Mise en place de suivis des surveillances réglementaires (registre de suivi des interventions et base de données des désordres)
- Début du dispositif de surveillance

Cette action est une action-chapeau, qui se développe au long court tout en agglomérant les résultats de diverses autres actions. Ainsi, les dispositifs de mesure découlant des actions P2-02, P2-03 et P2-05 seront ajoutés au document d'organisation « hors crue » pour tout ce qui concerne les visites de routine du matériel. De même, les résultats de l'action P3-11 permettront d'affiner l'articulation des surveillances hors et en crue.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Action	Phase/opération	2027	2028	2029	2030	2031	2032
P2-02 : Nouvelles stations							
P2-03 : Déplacement stations							
P2-04 : Evolution du superviseur							
P3-11 : Procédures de crises							
P7-21 : Surveillance en routine des SE							

Précision sur le calendrier : Le calendrier dépend des régularisations administratives des systèmes d'endiguements concernés.

PLAN DE FINANCEMENT

Il ne sera pas demandé de financement pour cette action, celle-ci étant entièrement réalisée par l'équipe technique du SMIGIBA en accord avec les résultats de l'analyse des documents d'organisation par les prestataires des études de dangers.

Le protocole mis en place sera validé par les élus de la structure ainsi que les communes et collectivités concernées.

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs prévus :

Document d'organisation des systèmes d'endiguements
Registre fourni aux services de l'état à mesure de la mise en route du dispositif de surveillance
Base de données des désordres

Conditions de réussite :

Clarté des chaînes de décisions
Meilleure réactivité des acteurs
Protocole partagé et connu par l'ensemble des acteurs

ANNEXE FINANCIÈRE

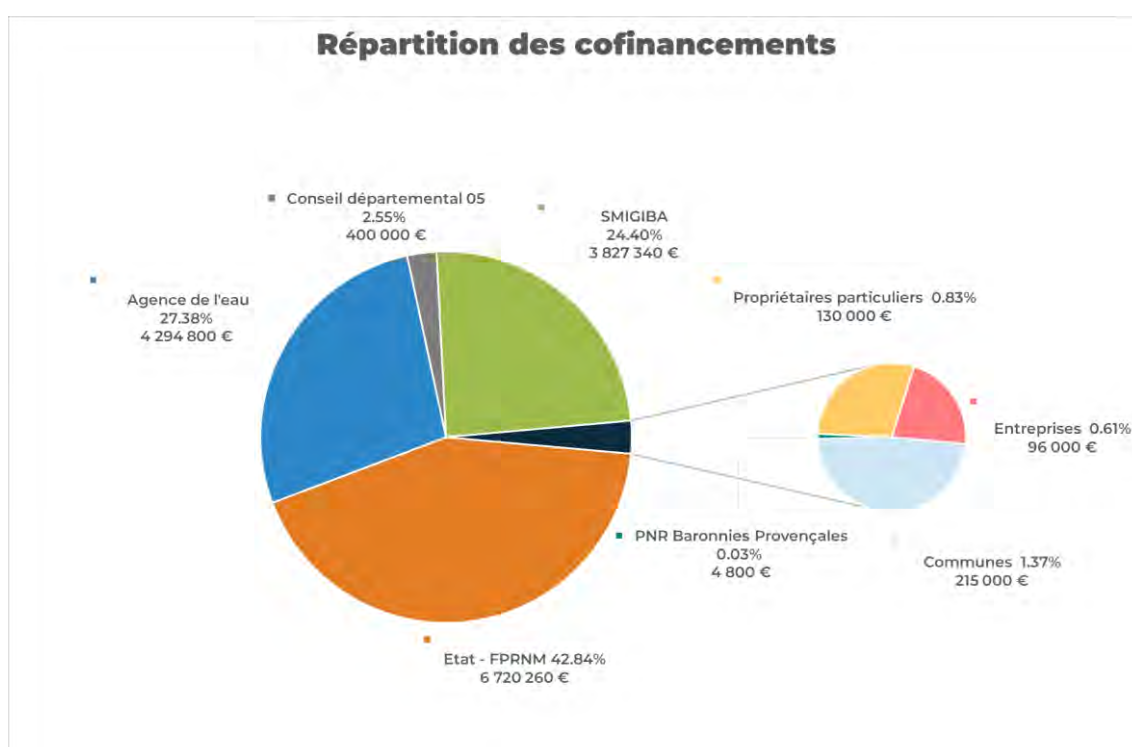
Les cofinancements

Les partenaires financiers des actions du PAPI du Buëch sont l'État à travers le FPRNM à 42,84 % et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) à 27,38%.

Le SMIGIBA participe sur les actions où il est maître d'ouvrage à hauteur de 24,40 %. Le département des Hautes-Alpes participe sur une action où il a la maîtrise d'ouvrage (2,55%).

Les autres maîtres d'ouvrage complètent les financements pour un pourcentage de 2,84%.

La répartition entre les partenaires et les différents Maîtres d'ouvrage est présentée sur le graphique ci-dessous.



Le tableau suivant présente la répartition des montants par axes, par partenaires financiers et par maîtres d'ouvrage.

Cofinanceurs		Animation	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Axe 7	TOTAL par cofinanceur
Partenaires	FPRNM	390 000 €	165 560 €	71 000 €		39 000 €	1 011 500 €	3 964 200 €	1 079 000 €	6 720 260 €
	AERMC	156 000 €	85 000 €	6 000 €				4 047 800 €		4 294 800 €
Maîtres d'ouvrages	SMIGIBA	234 000 €	42 840 €	65 000 €	185 000 €	39 000 €	227 500 €	1 603 000 €	1 431 000 €	3 827 340 €
	Département des Hautes-Alpes							400 000 €		400 000 €
	Communes		15 000 €				200 000 €			215 000 €
	PNRBP		4 800 €							4 800 €
	Propriétaires particuliers						130 000 €			130 000 €
	Entreprises						96 000 €			96 000 €
TOTAL par an		780 000 €	313 200 €	142 000 €	185 000 €	78 000 €	1 665 000 €	10 015 000 €	2 510 000 €	15 688 200 €

Récapitulatif par action, par cofinanceur et par maître d'ouvrage

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Année	Coût total prévisionnel (€)	TTC ou HT	FPRNM	AERMC	Département des Hautes-Alpes	SMIGIBA	Autres Maîtres d'ouvrage
Axe transversal - animation				780 000 €		390 000 €	156 000 €	-	234 000 €	-
P0-01	Animation du PAPI	SMIGIBA	2027	780 000 €	TTC	390 000 €	156 000 €	-	234 000 €	-
Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque				313 200 €		165 560 €	85 000 €	-	42 840 €	19 800 €
P1-01	Programme de sensibilisation des scolaires	PNRBP	2027	24 000 €	TTC	19 200 €	-	-	-	4 800 €
P1-02	Programme de sensibilisation du Grand Public	SMIGIBA	2027	10 500 €	TTC	8 400 €	-	-	2 100 €	-
P1-03	Repères de crues	SMIGIBA	2028	6 000 €	HT	4 800 €	-	-	1 200 €	-
P1-04	Brochure risques grand public	SMIGIBA	2028	30 000 €	TTC	24 000 €	-	-	6 000 €	-
P1-05	Conférences/ateliers/réunions d'informations/newsletters pour les agriculteurs	SMIGIBA	2027	4 500 €	TTC	3 600 €	-	-	900 €	-
P1-06	Journée annuelle des élus du SMIGIBA	SMIGIBA	2027	6 000 €	TTC	4 800 €	-	-	1 200 €	-
P1-07	Formations à destination des élus-es	SMIGIBA	2027	7 200 €	TTC	5 760 €	-	-	1 440 €	-
P1-10	Accompagnement à l'élaboration et à l'actualisation des DICRIM	Communes	2027	75 000 €	TTC	60 000 €	-	-	-	15 000 €
P1-21	Étude socio-historique du Buëch et de son aménagement	SMIGIBA	2028	100 000 €	TTC	10 000 €	70 000 €	-	20 000 €	-
P1-41	Etude prospective sur conséquences du changement climatique sur l'hydrologie du bassin versant	SMIGIBA	2027	50 000 €	TTC	25 000 €	15 000 €	-	10 000 €	-
Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations				142 000 €		71 000 €	6 000 €	-	65 000 €	-
P2-01	Jaugeages ponctuels des débits en crue	SMIGIBA	2028	42 000 €	HT	21 000 €	-	-	21 000 €	-
P2-02	Nouvelles stations de suivi des hauteurs d'eau	SMIGIBA	2029	60 000 €	HT	30 000 €	-	-	30 000 €	-
P2-03	Déplacement des stations hautes eaux existantes (pour emplacement plus appropriés)	SMIGIBA	2028	15 000 €	HT	7 500 €	-	-	7 500 €	-
P2-04	Evolution du superviseur du réseau de suivi des hauteurs d'eau	SMIGIBA	2027	20 000 €	HT	10 000 €	6 000 €	-	4 000 €	-
P2-05	Mise en place d'échelles limnimétriques soutenant la vigilance locale	SMIGIBA	2027	5 000 €	HT	2 500 €	-	-	2 500 €	-
P2-06	Surveillance des systèmes d'endiguement en crue	SMIGIBA	2027	-	HT	-	-	-	-	-
Axe 3 – Alerte et gestion de crise				185 000 €		-	-	-	185 000 €	-
P3-01	Marché à bons de commande pour la rédaction des PCS	SMIGIBA	2027	1 000 €	TTC	-	-	-	1 000 €	-
P3-02	Appui à la rédaction/mise à jour des PICS	SMIGIBA	2027	1 000 €	TTC	-	-	-	1 000 €	-
P3-03	Construction d'un exercice de gestion de crise	SMIGIBA	2028	3 000 €	TTC	-	-	-	3 000 €	-
P3-11	Mise en place de procédure(s) de gestion de crise	SMIGIBA	2027	60 000 €	HT	-	-	-	60 000 €	-
P3-12	Mise en place du système d'avertissement local aux crues (SDAL)	SMIGIBA	2030	-	HT	-	-	-	-	-
P3-13	Outil(s) de prévision d'événements météorologiques	SMIGIBA	2027	120 000 €	HT	-	-	-	120 000 €	-
Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme				78 000 €		39 000 €	-	-	39 000 €	-
P4-01	Etat des lieux et évaluation de l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme sur le territoire	SMIGIBA	2029	48 000 €	TTC	24 000 €	-	-	24 000 €	-
P4-02	Sensibilisation au risque inondation dans l'urbanisme	SMIGIBA	2030	30 000 €	TTC	15 000 €	-	-	15 000 €	-
Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens				1 665 000 €		1 011 500 €	-	-	227 500 €	426 000 €
P5-08-1	Diagnostics de vulnérabilité pour les biens exposés aux inondations - Séderon	SMIGIBA	2025	53 000 €	TTC	7 500 €	-	-	45 500 €	-
P5-08-11	Travaux de réduction de la vulnérabilité pour les biens à usages d'habitations ou mixtes - Séderon	Propriétaires	2027	250 000 €	TTC	200 000 €	-	-	-	50 000 €
P5-08-12	Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés - Séderon	Entreprises	2027	60 000 €	TTC	24 000 €	-	-	-	36 000 €
P5-BV-1	Diagnostics de vulnérabilité des biens exposés aux inondations - Bassin versant du Buëch	SMIGIBA	2029	340 000 €	TTC	170 000 €	-	-	170 000 €	-
P5-BV-11	Travaux de réduction de la vulnérabilité des biens à usages d'habitations ou mixtes - Bassin versant du Buëch	Propriétaires	2030	400 000 €	TTC	320 000 €	-	-	-	80 000 €
P5-BV-12	Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés - Bassin versant du Buëch	Entreprises	2030	100 000 €	HT	40 000 €	-	-	-	60 000 €
P5-BV-2	Vulnérabilité des bâtiments publics - Bassin versant du Buëch	Communes	2029	400 000 €	HT	200 000 €	-	-	-	50 000 €
P5-BV-3	Diagnostics de vulnérabilité des exploitations agricoles	SMIGIBA	2028	100 000 €	TTC	50 000 €	-	-	50 000 €	-

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Année	Coût total prévisionnel (€)	TTC ou HT	FPRNM	AERMC	Département des Hautes-Alpes	SMIGIBA	Autres Maîtres d'ouvrage
Axe 6 – Ralentissement des écoulements				10 015 000 €		3 964 200 €	4 047 800 €	400 000 €	1 603 000 €	-
P6-01	Aménagement Petit Buëch - La Roche des Arnauds	SMIGIBA	2028	1 700 000 €	HT	700 000 €	660 000 €	-	340 000 €	-
P6-06	Aménagement de la Véragne - Laragne-Montéglin	SMIGIBA	2027	700 000 €	HT	210 000 €	350 000 €	-	140 000 €	-
P6-GB1-11	Restauration du Buëch et réduction du risque inondation - La Faurie	SMIGIBA	2027	5 540 000 €	HT	2 054 200 €	2 377 800 €	-	1 108 000 €	-
	Maîtrise d'œuvre - conception	SMIGIBA	2026	160 000 €	HT	-	91 200 €	-	33 550 €	-
	Maîtrise d'œuvre - Travaux	SMIGIBA	2027	340 000 €	HT	78 200 €	193 800 €	-	68 000 €	-
	TRAVAUX	SMIGIBA	2027	5 200 000 €	HT	1 976 000 €	2 184 000 €	-	1 040 000 €	-
P6-GB1-12	Elargissement du pont sur le Grand Buëch (RD28) - La Faurie	Département des Hautes-Alpes	2027	2 000 000 €	HT	1 000 000 €	600 000 €	400 000 €	-	-
P6-10	Stratégie foncière	SMIGIBA	2027	75 000 €	TTC	-	60 000 €	-	15 000 €	-
Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydrauliques				2 510 000 €		1 079 000 €	-	-	1 431 000 €	-
P7-02	Protection contre les inondations du torrent de l'Epervier - La Roche des Arnauds	SMIGIBA	2027	380 000 €	HT	160 000 €	-	-	220 000 €	-
P7-03	Protection contre les inondations de la Bèoux - Veynes	SMIGIBA	2027	450 000 €	HT	195 000 €	-	-	255 000 €	-
P7-04	Protection contre les inondations du torrent de Glaisette - Veynes	SMIGIBA	2027	280 000 €	HT	120 000 €	-	-	160 000 €	-
P7-05	Protection contre les inondations du Buëch - Laragne-Montéglin	SMIGIBA	2027	1 140 000 €	HT	474 000 €	-	-	666 000 €	-
P7-09	Etude de dangers - Rif Bel Air - Serres	SMIGIBA	2028	80 000 €	HT	40 000 €	-	-	40 000 €	-
P7-10	Etude hydraulique - Rif de l'Arc - La Roche-de-Arnauds	SMIGIBA	2027	90 000 €	HT	45 000 €	-	-	45 000 €	-
P7-12	Etude hydraulique - Sigouste - Montmaur	SMIGIBA	2027	90 000 €	HT	45 000 €	-	-	45 000 €	-
P7-21	Surveillance des systèmes d'endiguement en routine	SMIGIBA	2027	-	HT	-	-	-	-	-
TOTAL				15 688 200 €		6 720 260 €	4 294 800 €	400 000 €	3 827 340 €	445 800 €

Échéancier financier par axe

Le tableau ci-dessous présente la répartition par partenaires financiers et maîtres d'ouvrages par année du PAPI du Buëch.

Cofinanceurs		2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL par cofinancier
Partenaires	FPRNM	3 097 660 €	1 158 760 €	926 960 €	1 389 960 €	74 960 €	71 960 €	6 720 260 €
	AERMC	2 532 300 €	972 500 €	70 000 €	647 000 €	47 000 €	26 000 €	4 294 800 €
Maîtres d'ouvrages	SMIGIBA	1 128 940 €	822 640 €	1 083 940 €	655 940 €	70 940 €	64 940 €	3 827 340 €
	Département des Hautes-Alpes	€						€
	Communes	15 000 €		50 000 €	150 000 €			215 000 €
	PNRBP	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	4 800 €
	Propriétaires particuliers	50 000 €			80 000 €			130 000 €
	Entreprises	36 000 €			60 000 €			96 000 €
TOTAL par an		6 860 700 €	2 954 700 €	2 131 700 €	2 983 700 €	193 700 €	163 700 €	15 288 200 €

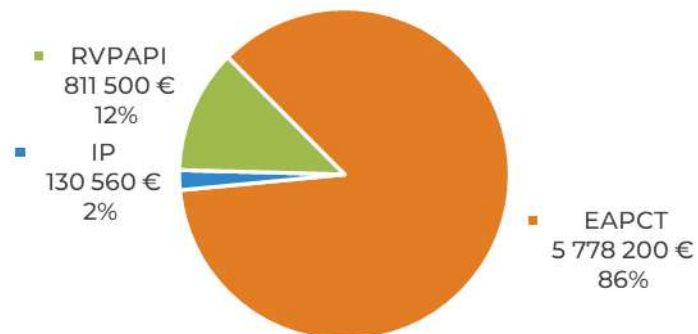
Le tableau suivant présente les montants du PAPI du Buëch par année et par axe.

Axe	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL
Axe transversal - animation	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	780 000 €
Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	108 700 €	89 700 €	28 700 €	38 700 €	38 700 €	8 700 €	313 200 €
Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations	25 000 €	57 000 €	60 000 €				142 000 €
Axe 3 – Alerte et gestion de crise	57 000 €	28 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	185 000 €
Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme			48 000 €	30 000 €			78 000 €
Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	325 000 €	100 000 €	440 000 €	800 000 €			1 665 000 €
Axe 6 – Ralentissement des écoulements	6 315 000 €	2 100 000 €	100 000 €	1 500 000 €			10 015 000 €
Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	300 000 €	450 000 €	1 300 000 €	460 000 €			2 510 000 €
TOTAL	7 260 700 €	2 954 700 €	2 131 700 €	2 983 700 €	193 700 €	163 700 €	15 688 200 €

Le tableau ci-après présente le montant sollicité auprès de l'ETAT – FPRNM par axes et par année.

FPRNM	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL
Axe transversal - animation	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	390 000 €
Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	79 460 €	50 260 €	8 960 €	9 960 €	9 960 €	6 960 €	165 560 €
Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations	12 500 €	28 500 €	30 000 €				71 000 €
Axe 3 – Alerte et gestion de crise							- €
Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme			24 000 €	15 000 €			39 000 €
Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	231 500 €	50 000 €	220 000 €	510 000 €			1 011 500 €
Axe 6 – Ralentissement des écoulements	2 559 200 €	755 000 €	50 000 €	600 000 €			3 964 200 €
Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	150 000 €	210 000 €	529 000 €	190 000 €			1 079 000 €
TOTAL	3 097 660 €	1 158 760 €	926 960 €	1 389 960 €	74 960 €	71 960 €	6 720 260 €

Le graphique ci-dessous présente la répartition des montants FPRNM par mesures.



Dans le tableau ci-dessous, sont présentés les montants sollicités auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC) par axes et par années.

AERMC	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL
Axe transversal - animation	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	156 000 €
Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	7 500 €	21 500 €	14 000 €	21 000 €	21 000 €	€	85 000 €
Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations	6 000 €	€	€	€	€	€	6 000 €
Axe 3 – Alerte et gestion de crise	€	€	€	€	€	€	- €
Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	€	€	€	€	€	€	- €
Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	€	€	€	€	€	€	- €
Axe 6 – Ralentissement des écoulements	2 492 800 €	925 000 €	30 000 €	600 000 €	€	€	4 047 800 €
Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	€	€	€	€	€	€	- €
TOTAL	2 532 300 €	972 500 €	70 000 €	647 000 €	47 000 €	26 000 €	4 294 800 €

Le tableau suivant présente l'engagement financier du Département des Hautes-Alpes sur l'action dont il sera maître d'ouvrage.

Département des Hautes-Alpes	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL
Axe transversal - animation	€	€	€	€	€	€	€
Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la	€	€	€	€	€	€	€
Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des	€	€	€	€	€	€	€
Axe 3 – Alerte et gestion de crise	€	€	€	€	€	€	€
Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans	€	€	€	€	€	€	€
Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes	€	€	€	€	€	€	€
Axe 6 – Ralentissement des écoulements	400 000 €	€	€	€	€	€	400 000 €
Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection	€	€	€	€	€	€	€
TOTAL	400 000 €	€	€	€	€	€	400 000 €

Enfin, le tableau présenté ci-après indique les montants engagés par le SMIGIBA par axes et par années.

SMIGIBA	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL
Axe transversal - animation	39 000 €	39 000 €	39 000 €	39 000 €	39 000 €	39 000 €	234 000 €
Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	5 940 €	17 140 €	4 940 €	6 940 €	6 940 €	940 €	42 840 €
Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations	6 500 €	28 500 €	30 000 €	€	€	€	65 000 €
Axe 3 – Alerte et gestion de crise	57 000 €	28 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	185 000 €
Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	€	€	24 000 €	15 000 €	€	€	39 000 €
Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	7 500 €	50 000 €	170 000 €	€	€	€	227 500 €
Axe 6 – Ralentissement des écoulements	863 000 €	420 000 €	20 000 €	300 000 €	€	€	1 603 000 €
Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	150 000 €	240 000 €	771 000 €	270 000 €	€	€	1 431 000 €
TOTAL	1 128 940 €	822 640 €	1 083 940 €	655 940 €	70 940 €	64 940 €	3 827 340 €

Échéancier par actions

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Durée	Année	Coût total prévisionnel (€)	Année d'engagement					
						2027	2028	2029	2030	2031	2032
Axe transversal - animation					780 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €
P0-01	Animation du PAPI	SMIGIBA	72	2027	780 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €
Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque					313 200 €	108 700 €	89 700 €	28 700 €	38 700 €	38 700 €	8 700 €
P1-01	Programme de sensibilisation des scolaires	PNRBP	72	2027	24 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
P1-02	Programme de sensibilisation du Grand Public	SMIGIBA	72	2027	10 500 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €
P1-03	Repères de crues	SMIGIBA	24	2028	6 000 €	-	6 000 €	-	-	-	-
P1-04	Brochure risques grand public	SMIGIBA	12	2028	30 000 €	-	30 000 €	-	-	-	-
P1-05	Conférences/ateliers/réunions d'informations/newsletters pour les agriculteurs	SMIGIBA	72	2027	4 500 €	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €
P1-06	Journée annuelle des élus du SMIGIBA	SMIGIBA	72	2027	6 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
P1-07	Formations à destination des élus-es	SMIGIBA	72	2027	7 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
P1-10	Accompagnement à l'élaboration et à l'actualisation des DICRIM	Communes	72	2027	75 000 €	75 000 €	-	-	-	-	-
P1-21	Étude socio-historique du Buëch et de son aménagement	SMIGIBA	48	2028	100 000 €	-	20 000 €	20 000 €	30 000 €	30 000 €	-
P1-41	Etude prospective sur conséquences du changement climatique sur l'hydrologie du bassin versant	SMIGIBA	24	2027	50 000 €	25 000 €	25 000 €	-	-	-	-
Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations					142 000 €	25 000 €	57 000 €	60 000 €	-	-	-
P2-01	Jaugeages ponctuels des débits en crue	SMIGIBA	60	2028	42 000 €	-	42 000 €	-	-	-	-
P2-02	Nouvelles stations de suivi des hauteurs d'eau	SMIGIBA	12	2029	60 000 €	-	-	60 000 €	-	-	-
P2-03	Déplacement des stations hautes eaux existantes (pour emplacement plus appropriés)	SMIGIBA	12	2028	15 000 €	-	15 000 €	-	-	-	-
P2-04	Evolution du superviseur du réseau de suivi des hauteurs d'eau	SMIGIBA	12	2027	20 000 €	20 000 €	-	-	-	-	-
P2-05	Mise en place d'échelles limnimétriques soutenant la vigilance locale	SMIGIBA	6	2027	5 000 €	5 000 €	-	-	-	-	-
P2-06	Surveillance des systèmes d'endiguement en crue	SMIGIBA	72	2027	-	-	-	-	-	-	-
Axe 3 – Alerte et gestion de crise					185 000 €	57 000 €	28 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
P3-01	Marché à bons de commande pour la rédaction des PCS	SMIGIBA	24	2027	1 000 €	1 000 €	-	-	-	-	-
P3-02	Appui à la rédaction/mise à jour des PICS	SMIGIBA	24	2027	1 000 €	1 000 €	-	-	-	-	-
P3-03	Construction d'un exercice de gestion de crise	SMIGIBA	6	2028	3 000 €	-	3 000 €	-	-	-	-
P3-11	Mise en place de procédure(s) de gestion de crise	SMIGIBA	72	2027	60 000 €	35 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
P3-12	Mise en place du système d'avertissement local aux crues (SDAL)	SMIGIBA	3	2030	-	-	-	-	-	-	-
P3-13	Outil(s) de prévision d'événements météorologiques	SMIGIBA	72	2027	120 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme					78 000 €	-	-	48 000 €	30 000 €	-	-
P4-01	Etat des lieux et évaluation de l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme sur le territoire	SMIGIBA	12	2029	48 000 €	-	-	48 000 €	-	-	-
P4-02	Sensibilisation au risque inondation dans l'urbanisme	SMIGIBA	24	2030	30 000 €	-	-	-	30 000 €	-	-

Numéro de l'action		Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Durée	Année	Coût total prévisionnel (€)	Année d'engagement					
							2027	2028	2029	2030	2031	2032
Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens						1 665 000 €	325 000 €	100 000 €	440 000 €	800 000 €	-	-
P5-08-1	P5-08-1-1 P5-08-1-2	Diagnostics de vulnérabilité pour les biens exposés aux inondations - Séderon	SMIGIBA	12 12	2025 2027	38 000 € 15 000 €	-	-	-	-	-	-
P5-08-11		Travaux de réduction de la vulnérabilité pour les biens à usages d'habitations ou mixtes - Séderon	Propriétaires	24	2027	250 000 €	250 000 €	-	-	-	-	-
P5-08-12		Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés - Séderon	Entreprises	24	2027	60 000 €	60 000 €	-	-	-	-	-
P5-BV-1		Diagnostics de vulnérabilité des biens exposés aux inondations - Bassin versant du Buëch	SMIGIBA	48	2029	340 000 €	-	-	340 000 €	-	-	-
P5-BV-11		Travaux de réduction de la vulnérabilité des biens à usages d'habitations ou mixtes - Bassin versant du Buëch	Propriétaires	36	2030	400 000 €	-	-	-	400 000 €	-	-
P5-BV-12		Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés - Bassin versant du Buëch	Entreprises	36	2030	100 000 €	-	-	-	100 000 €	-	-
P5-BV-2	P5-BV-2-0	Vulnérabilité des bâtiments publics - Bassin versant du Buëch	Communes	48	2029	100 000 €	-	-	100 000 €	-	-	-
P5-BV-2	P5-BV-2-1			48	2030	300 000 €	-	-	-	300 000 €	-	-
P5-BV-3		Diagnostics de vulnérabilité des exploitations agricoles	SMIGIBA	48	2028	100 000 €	-	100 000 €	-	-	-	-
Axe 6 – Ralentissement des écoulements						10 015 000 €	6 315 000 €	2 100 000 €	100 000 €	1 500 000 €	-	-
P6-01	P6-01-0	Aménagement Petit Buëch - La Roche des Arnauds	SMIGIBA	24	2028	200 000 €	-	100 000 €	100 000 €	-	-	-
P6-01	P6-01-1			12	2030	1 500 000 €	-	-	-	1 500 000 €	-	-
P6-06	P6-06-0	Aménagement de la Vêragne - Laragne-Montéglin	SMIGIBA	10	2027	200 000 €	200 000 €	-	-	-	-	-
P6-06	P6-06-1			18	2028	500 000 €	-	500 000 €	-	-	-	-
P6-GB1-11	P6-GB1-11-0 P6-GB1-11-1	Restauration du Buëch et réduction du risque inondation La Faurie	SMIGIBA	30 30	2026 2027	160 000 € 340 000 €	-	-	-	-	-	-
P6-GB1-11	P6-GB1-11-2			30	2027	5 200 000 €	3 800 000 €	1 400 000 €	-	-	-	-
P6-GB1-12		Elargissement du pont sur le Grand Buëch (RD28) - La Faurie	Département des Hautes-Alpes	24	2027	2 000 000 €	2 000 000 €	-	-	-	-	-
P6-10		Stratégie foncière	SMIGIBA	60	2027	75 000 €	75 000 €	-	-	-	-	-
Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydrauliques						2 510 000 €	300 000 €	450 000 €	1 300 000 €	460 000 €	-	-
P7-02	P7-02-0	Protection contre les inondations du torrent de l'Epervier - La Roche des Arnauds	SMIGIBA	24	2027	80 000 €	40 000 €	40 000 €	-	-	-	-
P7-02	P7-02-1			18	2029	300 000 €	-	-	100 000 €	200 000 €	-	-
P7-03	P7-03-0	Protection contre les inondations de la Béoux - Veynes	SMIGIBA	24	2027	150 000 €	80 000 €	70 000 €	-	-	-	-
P7-03	P7-03-1			18	2028	300 000 €	-	150 000 €	150 000 €	-	-	-
P7-04	P7-04-0	Protection contre les inondations du torrent de Glaisette - Veynes	SMIGIBA	24	2027	80 000 €	50 000 €	30 000 €	-	-	-	-
P7-04	P7-04-1			12	2030	200 000 €	-	-	-	200 000 €	-	-
P7-05	P7-05-0	Protection contre les inondations du Buëch - Laragne-Montéglin	SMIGIBA	24	2027	180 000 €	100 000 €	80 000 €	-	-	-	-
P7-05	P7-05-1			12	2029	960 000 €	-	-	960 000 €	-	-	-
P7-09		Etude de dangers - Rif Bel Air - Serres	SMIGIBA	24	2028	80 000 €	-	50 000 €	30 000 €	-	-	-
P7-10	P7-10-0	Etude hydraulique - Rif de l'Arc - La Roche-de-Arnauds	SMIGIBA	12	2027	30 000 €	30 000 €	-	-	-	-	-
P7-10	P7-10-1			18	2029	60 000 €	-	-	60 000 €	-	-	-
P7-12	P7-12-0	Etude hydraulique - Sigouste - Montmaur	SMIGIBA	12	2028	30 000 €	-	30 000 €	-	-	-	-
P7-12	P7-12-1			18	2030	60 000 €	-	-	-	60 000 €	-	-
P7-21		Surveillance des systèmes d'endiguement en routine	SMIGIBA	72	2027	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL						15 688 200 €	7 260 700 €	2 954 700 €	2 131 700 €	2 983 700 €	193 700 €	163 700 €

Échéancier par actions - FPRNM

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Durée	Année	Coût total prévisionnel (€)	Montants FPRNM						Récapitulatif FPRNM		
						2027	2028	2029	2030	2031	2032	Taux de financement	Mesure FPRNM	Montant
Axe transversal - animation					780 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	50,00%		390 000 €
P0-01	Animation du PAPI	SMIGIBA	72	2027	780 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	50,00%	EAPCT	390 000 €
Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque					313 200 €	79 460 €	50 260 €	8 960 €	9 960 €	9 960 €	6 960 €	52,86%		165 560 €
P1-01	Programme de sensibilisation des scolaires	PNRBP	72	2027	24 000 €	3 200 €	3 200 €	3 200 €	3 200 €	3 200 €	3 200 €	80,00%	IP	19 200 €
P1-02	Programme de sensibilisation du Grand Public	SMIGIBA	72	2027	10 500 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	80,00%	IP	8 400 €
P1-03	Repères de crues	SMIGIBA	24	2028	6 000 €	-	4 800 €	-	-	-	-	80,00%	IP	4 800 €
P1-04	Brochure risques grand public	SMIGIBA	12	2028	30 000 €	-	24 000 €	-	-	-	-	80,00%	IP	24 000 €
P1-05	Conférences/ateliers/réunions d'informations/newsletters pour les agriculteurs	SMIGIBA	72	2027	4 500 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	80,00%	IP	3 600 €
P1-06	Journée annuelle des élus du SMIGIBA	SMIGIBA	72	2027	6 000 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	80,00%	IP	4 800 €
P1-07	Formations à destination des élus-es	SMIGIBA	72	2027	7 200 €	960 €	960 €	960 €	960 €	960 €	960 €	80,00%	IP	5 760 €
P1-10	Accompagnement à l'élaboration et à l'actualisation des DICRIM	Communes	72	2027	75 000 €	60 000 €	-	-	-	-	-	80,00%	IP	60 000 €
P1-21	Étude socio-historique du Buëch et de son aménagement	SMIGIBA	48	2028	100 000 €	-	2 000 €	2 000 €	3 000 €	3 000 €	-	10,00%	EAPCT	10 000 €
P1-41	Etude prospective sur conséquences du changement climatique sur l'hydrologie du bassin versant	SMIGIBA	24	2027	50 000 €	12 500 €	12 500 €	-	-	-	-	50,00%	EAPCT	25 000 €
Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations					142 000 €	12 500 €	28 500 €	30 000 €	-	-	-	50,00%		71 000 €
P2-01	Jaugeages ponctuels des débits en crue	SMIGIBA	60	2028	42 000 €	-	21 000 €	-	-	-	-	50,00%	EAPCT	21 000 €
P2-02	Nouvelles stations de suivi des hauteurs d'eau	SMIGIBA	12	2029	60 000 €	-	-	30 000 €	-	-	-	50,00%	EAPCT	30 000 €
P2-03	Déplacement des stations hautes eaux existantes (pour emplacement plus appropriés)	SMIGIBA	12	2028	15 000 €	-	7 500 €	-	-	-	-	50,00%	EAPCT	7 500 €
P2-04	Evolution du superviseur du réseau de suivi des hauteurs d'eau	SMIGIBA	12	2027	20 000 €	10 000 €	-	-	-	-	-	50,00%	EAPCT	10 000 €
P2-05	Mise en place d'échelles limnimétriques soutenant la vigilance locale	SMIGIBA	6	2027	5 000 €	2 500 €	-	-	-	-	-	50,00%	EAPCT	2 500 €
P2-06	Surveillance des systèmes d'endiguement en crue	SMIGIBA	72	2027	-	-	-	-	-	-	-	0		-
Axe 3 – Alerte et gestion de crise					185 000 €	-	-	-	-	-	-			-
P3-01	Marché à bons de commande pour la rédaction des PCS	SMIGIBA	24	2027	1 000 €	-	-	-	-	-	-	0		-
P3-02	Appui à la rédaction/mise à jour des PICS	SMIGIBA	24	2027	1 000 €	-	-	-	-	-	-	0		-
P3-03	Construction d'un exercice de gestion de crise	SMIGIBA	6	2028	3 000 €	-	-	-	-	-	-	0		-
P3-11	Mise en place de procédure(s) de gestion de crise	SMIGIBA	72	2027	60 000 €	-	-	-	-	-	-	0		-
P3-12	Mise en place du système d'avertissement local aux crues (SDAL)	SMIGIBA	3	2030	-	-	-	-	-	-	-	0		-
P3-13	Outil(s) de prévision d'événements météorologiques	SMIGIBA	72	2027	120 000 €	-	-	-	-	-	-	0		-
Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme					78 000 €	-	-	24 000 €	15 000 €	-	-	50,00%		39 000 €
P4-01	Etat des lieux et évaluation de l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme sur le territoire	SMIGIBA	12	2029	48 000 €	-	-	24 000 €	-	-	-	50,00%	EAPCT	24 000 €
P4-02	Sensibilisation au risque inondation dans l'urbanisme	SMIGIBA	24	2030	30 000 €	-	-	-	15 000 €	-	-	50,00%	EAPCT	15 000 €

Numéro de l'action		Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Durée	Année	Coût total prévisionnel (€)	Montants FPRNM						Recapitulatif FPRNM		
							2027	2028	2029	2030	2031	2032	Taux de financement	Mesure FPRNM	Montant
Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens						1 665 000 €	231 500 €	50 000 €	220 000 €	510 000 €	-	-	60.75%	1 011 500 €	
P5-08-1	P5-08-1-1 P5-08-1-2	Diagnostics de vulnérabilité pour les biens exposés aux inondations - Séderon	SMIGIBA	12	2025	38 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-	
				12	2027	15 000 €	7 500 €	-	-	-	-	-	50.00%	RVPAPI 7 500 €	
P5-08-11		Travaux de réduction de la vulnérabilité pour les biens à usages d'habitations ou mixtes - Séderon	Propriétaires	24	2027	250 000 €	200 000 €	-	-	-	-	-	80.00%	RVPAPI 200 000 €	
P5-08-12		Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés - Séderon	Entreprises	24	2027	60 000 €	24 000 €	-	-	-	-	-	40.00%	RVPAPI 24 000 €	
P5-BV-1		Diagnostics de vulnérabilité des biens exposés aux inondations - Bassin versant du Buëch	SMIGIBA	48	2029	340 000 €	-	-	170 000 €	-	-	-	50.00%	RVPAPI 170 000 €	
P5-BV-11		Travaux de réduction de la vulnérabilité des biens à usages d'habitations ou mixtes - Bassin versant du Buëch	Propriétaires	36	2030	400 000 €	-	-	-	320 000 €	-	-	80.00%	RVPAPI 320 000 €	
P5-BV-12		Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés - Bassin versant du Buëch	Entreprises	36	2030	100 000 €	-	-	-	40 000 €	-	-	40.00%	RVPAPI 40 000 €	
P5-BV-2	P5-BV-2-0 P5-BV-2-1	Vulnérabilité des bâtiments publics - Bassin versant du Buëch	Communes	48	2029	100 000 €	-	-	50 000 €	-	-	-	50.00%	EAPCT 50 000 €	
				48	2030	300 000 €	-	-	-	150 000 €	-	-	50.00%	EAPCT 150 000 €	
P5-BV-3		Diagnostics de vulnérabilité des exploitations agricoles	SMIGIBA	48	2028	100 000 €	-	50 000 €	-	-	-	-	50.00%	RVPAPI 50 000 €	
Axe 6 – Ralentissement des écoulements						10 015 000 €	2 559 200 €	755 000 €	50 000 €	600 000 €	-	-	39.58%	3 964 200 €	
P6-01	P6-01-0 P6-01-1	Aménagement Petit Buëch - La Roche des Arnauds	SMIGIBA	24	2028	200 000 €	-	50 000 €	50 000 €	-	-	-	50.00%	EAPCT 100 000 €	
				12	2030	1 500 000 €	-	-	-	600 000 €	-	-	40.00%	EAPCT 600 000 €	
P6-06	P6-06-0 P6-06-1	Aménagement de la Véragne - Laragne-Montéglin	SMIGIBA	10	2027	200 000 €	60 000 €	-	-	-	-	-	30.00%	EAPCT 60 000 €	
				18	2028	500 000 €	-	150 000 €	-	-	-	-	30.00%	EAPCT 150 000 €	
				30	2026	160 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-	
P6-GB1-11	P6-GB1-11-1 P6-GB1-11-2	Restauration du Buëch et réduction du risque inondation La Faurie	SMIGIBA	30	2027	340 000 €	55 200 €	23 000 €	-	-	-	-	23.00%	EAPCT 78 200 €	
				30	2027	5 200 000 €	1 444 000 €	532 000 €	-	-	-	-	38.00%	EAPCT 1 976 000 €	
P6-GB1-12		Elargissement du pont sur le Grand Buëch (RD28) - La Faurie	Département des Hautes-Alpes	24	2027	2 000 000 €	1 000 000 €	-	-	-	-	-	50.00%	EAPCT 1 000 000 €	
P6-10		Stratégie foncière	SMIGIBA	60	2027	75 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-	
Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydrauliques						2 510 000 €	150 000 €	210 000 €	529 000 €	190 000 €	-	-	42.99%	1 079 000 €	
P7-02	P7-02-0 P7-02-1	Protection contre les inondations du torrent de l'Epervier - La Roche des Arnauds	SMIGIBA	24	2027	80 000 €	20 000 €	20 000 €	-	-	-	-	50.00%	EAPCT 40 000 €	
				18	2029	300 000 €	-	-	40 000 €	80 000 €	-	-	40.00%	EAPCT 120 000 €	
P7-03	P7-03-0 P7-03-1	Protection contre les inondations de la Béoux - Veynes	SMIGIBA	24	2027	150 000 €	40 000 €	35 000 €	-	-	-	-	50.00%	EAPCT 75 000 €	
				18	2028	300 000 €	-	60 000 €	60 000 €	-	-	-	40.00%	EAPCT 120 000 €	
P7-04	P7-04-0 P7-04-1	Protection contre les inondations du torrent de Glaisette - Veynes	SMIGIBA	24	2027	80 000 €	25 000 €	15 000 €	-	-	-	-	50.00%	EAPCT 40 000 €	
				12	2030	200 000 €	-	-	-	80 000 €	-	-	40.00%	EAPCT 80 000 €	
P7-05	P7-05-0 P7-05-1	Protection contre les inondations du Buëch - Laragne-Montéglin	SMIGIBA	24	2027	180 000 €	50 000 €	40 000 €	-	-	-	-	50.00%	EAPCT 90 000 €	
				12	2029	960 000 €	-	-	384 000 €	-	-	-	40.00%	EAPCT 384 000 €	
P7-09		Etude de dangers - Rif Bel Air - Serres	SMIGIBA	24	2028	80 000 €	-	25 000 €	15 000 €	-	-	-	50.00%	EAPCT 40 000 €	
P7-10	P7-10-0 P7-10-1	Etude hydraulique - Rif de l'Arc - La Roche-de-Arnauds	SMIGIBA	12	2027	30 000 €	15 000 €	-	-	-	-	-	50.00%	EAPCT 15 000 €	
				18	2029	60 000 €	-	-	30 000 €	-	-	-	50.00%	EAPCT 30 000 €	
P7-12	P7-12-0 P7-12-1	Etude hydraulique - Sigouste - Montmaur	SMIGIBA	12	2028	30 000 €	-	15 000 €	-	-	-	-	50.00%	EAPCT 15 000 €	
				18	2030	60 000 €	-	-	-	30 000 €	-	-	50.00%	EAPCT 30 000 €	
P7-21		Surveillance des systèmes d'endiguement en routine	SMIGIBA	72	2027	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL						15 688 200 €	3 097 660 €	1 158 760 €	926 960 €	1 389 960 €	74 960 €	71 960 €	42.84%	6 720 260 €	

Échéancier par actions – AERMC

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Durée	Année	Coût total prévisionnel (€)	Montants AERMC						AERMC	
						2027	2028	2029	2030	2031	2032	Taux de financement	Montant
Axe transversal - animation					780 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	20.00%	156 000 €
P0-01	Animation du PAPI	SMIGIBA	72	2027	780 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	20.00%	156 000 €
Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque					313 200 €	7 500 €	21 500 €	14 000 €	21 000 €	21 000 €	-	27.14%	85 000 €
P1-01	Programme de sensibilisation des scolaires	PNRBP	72	2027	24 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P1-02	Programme de sensibilisation du Grand Public	SMIGIBA	72	2027	10 500 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P1-03	Repères de crues	SMIGIBA	24	2028	6 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P1-04	Brochure risques grand public	SMIGIBA	12	2028	30 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P1-05	Conférences/ateliers/réunions d'informations/newsletters pour les agriculteurs	SMIGIBA	72	2027	4 500 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P1-06	Journée annuelle des élus du SMIGIBA	SMIGIBA	72	2027	6 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P1-07	Formations à destination des élus-es	SMIGIBA	72	2027	7 200 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P1-10	Accompagnement à l'élaboration et à l'actualisation des DICRIM	Communes	72	2027	75 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P1-21	Étude socio-historique du Buëch et de son aménagement	SMIGIBA	48	2028	100 000 €	-	14 000 €	14 000 €	21 000 €	21 000 €	-	70.00%	70 000 €
P1-41	Etude prospective sur conséquences du changement climatique sur l'hydrologie du bassin versant	SMIGIBA	24	2027	50 000 €	7 500 €	7 500 €	-	-	-	-	30.00%	15 000 €
Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations					142 000 €	6 000 €	-	-	-	-	-	4.23%	6 000 €
P2-01	Jaugeages ponctuels des débits en crue	SMIGIBA	60	2028	42 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P2-02	Nouvelles stations de suivi des hauteurs d'eau	SMIGIBA	12	2029	60 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P2-03	Déplacement des stations hautes eaux existantes (pour emplacement plus appropriés)	SMIGIBA	12	2028	15 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P2-04	Evolution du superviseur du réseau de suivi des hauteurs d'eau	SMIGIBA	12	2027	20 000 €	6 000 €	-	-	-	-	-	30.00%	6 000 €
P2-05	Mise en place d'échelles limnimétriques soutenant la vigilance locale	SMIGIBA	6	2027	5 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P2-06	Surveillance des systèmes d'endiguement en crue	SMIGIBA	72	2027	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 3 – Alerte et gestion de crise					185 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P3-01	Marché à bons de commande pour la rédaction des PCS	SMIGIBA	24	2027	1 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P3-02	Appui à la rédaction/mise à jour des PICS	SMIGIBA	24	2027	1 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P3-03	Construction d'un exercice de gestion de crise	SMIGIBA	6	2028	3 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P3-11	Mise en place de procédure(s) de gestion de crise	SMIGIBA	72	2027	60 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P3-12	Mise en place du système d'avertissement local aux crues (SDAL)	SMIGIBA	3	2030	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P3-13	Outil(s) de prévision d'événements météorologiques	SMIGIBA	72	2027	120 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme					78 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P4-01	Etat des lieux et évaluation de l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme sur le territoire	SMIGIBA	12	2029	48 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P4-02	Sensibilisation au risque inondation dans l'urbanisme	SMIGIBA	24	2030	30 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-

Numéro de l'action		Intitulé de l'action		Maître d'ouvrage	Durée	Année	Coût total prévisionnel (€)	Montants AERMC						AERMC		
								2027	2028	2029	2030	2031	2032	Taux de financement	Montant	
Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens								1 665 000 €	-	-	-	-	-	-		
P5-08-1	P5-08-1-1 P5-08-1-2	Diagnostics de vulnérabilité pour les biens exposés aux inondations - Séderon	SMIGIBA	12	2025	38 000 €	-	-	-	-	-	-	-			
				12	2027	15 000 €	-	-	-	-	-	-	-			
P5-08-11		Travaux de réduction de la vulnérabilité pour les biens à usages d'habitations ou mixtes - Séderon	Propriétaires	24	2027	250 000 €	-	-	-	-	-	-	-			
P5-08-12		Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés - Séderon	Entreprises	24	2027	60 000 €	-	-	-	-	-	-	-			
P5-BV-1		Diagnostics de vulnérabilité des biens exposés aux inondations - Bassin versant du Buëch	SMIGIBA	48	2029	340 000 €	-	-	-	-	-	-	-			
P5-BV-11		Travaux de réduction de la vulnérabilité des biens à usages d'habitations ou mixtes - Bassin versant du Buëch	Propriétaires	36	2030	400 000 €	-	-	-	-	-	-	-			
P5-BV-12		Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés - Bassin versant du Buëch	Entreprises	36	2030	100 000 €	-	-	-	-	-	-	-			
P5-BV-2	P5-BV-2-0 P5-BV-2-1	Vulnérabilité des bâtiments publics - Bassin versant du Buëch	Communes	48	2029	100 000 €	-	-	-	-	-	-	-			
				48	2030	300 000 €	-	-	-	-	-	-	-			
P5-BV-3		Diagnostics de vulnérabilité des exploitations agricoles	SMIGIBA	48	2028	100 000 €	-	-	-	-	-	-	-			
Axe 6 – Ralentissement des écoulements								10 015 000 €	2 492 800 €	925 000 €	30 000 €	600 000 €	-	40.42%	4 047 800 €	
P6-01	P6-01-0 P6-01-1	Aménagement Petit Buëch - La Roche des Arnauds	SMIGIBA	24	2028	200 000 €	-	30 000 €	30 000 €	-	-	-	30.00%	60 000 €		
				12	2030	1 500 000 €	-	-	-	600 000 €	-	-	40.00%	600 000 €		
P6-06	P6-06-0 P6-06-1	Aménagement de la Vêragne - Laragne-Montéglin	SMIGIBA	10	2027	200 000 €	100 000 €	-	-	-	-	-	50.00%	100 000 €		
				18	2028	500 000 €	-	250 000 €	-	-	-	-	50.00%	250 000 €		
P6-GB1-11	P6-GB1-11-0 P6-GB1-11-1 P6-GB1-11-2	Restauration du Buëch et réduction du risque inondation La Faurie	SMIGIBA	30	2026	160 000 €	-	-	-	-	-	-	-			
				30	2027	340 000 €	136 800 €	57 000 €	-	-	-	-	57.00%	193 800 €		
				30	2027	5 200 000 €	1 596 000 €	588 000 €	-	-	-	-	42.00%	2 184 000 €		
P6-GB1-12		Elargissement du pont sur le Grand Buëch (RD28) - La Faurie	Département des Hautes-Alpes	24	2027	2 000 000 €	600 000 €	-	-	-	-	-	30.00%	600 000 €		
P6-10		Stratégie foncière	SMIGIBA	60	2027	75 000 €	60 000 €	-	-	-	-	-	80.00%	60 000 €		
Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydrauliques								2 510 000 €	-	-	-	-	-	-		
P7-02	P7-02-0 P7-02-1	Protection contre les inondations du torrent de l'Epervier - La Roche des Arnauds	SMIGIBA	24	2027	80 000 €	-	-	-	-	-	-	-			
				18	2029	300 000 €	-	-	-	-	-	-	-			
P7-03	P7-03-0 P7-03-1	Protection contre les inondations de la Béoux - Veynes	SMIGIBA	24	2027	150 000 €	-	-	-	-	-	-	-			
				18	2028	300 000 €	-	-	-	-	-	-	-			
P7-04	P7-04-0 P7-04-1	Protection contre les inondations du torrent de Glaisette - Veynes	SMIGIBA	24	2027	80 000 €	-	-	-	-	-	-	-			
				12	2030	200 000 €	-	-	-	-	-	-	-			
P7-05	P7-05-0 P7-05-1	Protection contre les inondations du Buëch - Laragne-Montéglin	SMIGIBA	24	2027	180 000 €	-	-	-	-	-	-	-			
				12	2029	960 000 €	-	-	-	-	-	-	-			
P7-09		Etude de dangers - Rif Bel Air - Serres	SMIGIBA	24	2028	80 000 €	-	-	-	-	-	-	-			
P7-10	P7-10-0 P7-10-1	Etude hydraulique - Rif de l'Arc - La Roche-de-Arnauds	SMIGIBA	12	2027	30 000 €	-	-	-	-	-	-	-			
				18	2029	60 000 €	-	-	-	-	-	-	-			
P7-12	P7-12-0 P7-12-1	Etude hydraulique - Sigouste - Montmaur	SMIGIBA	12	2028	30 000 €	-	-	-	-	-	-	-			
				18	2030	60 000 €	-	-	-	-	-	-	-			
P7-21		Surveillance des systèmes d'endiguement en routine	SMIGIBA	72	2027	-	-	-	-	-	-	-	-			
TOTAL								15 688 200 €	2 532 300 €	972 500 €	70 000 €	647 000 €	47 000 €	26 000 €	27.38%	4 294 800 €

Échéancier par actions – Département des Hautes-Alpes

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Durée	Année	Coût total prévisionnel (€)	Montants Département des Hautes-Alpes						Département des Hautes-Alpes	
						2027	2028	2029	2030	2031	2032	Taux	Montant
Axe transversal - animation					780 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P0-01	Animation du PAPI	SMIGIBA	72	2027	780 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque					313 200 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P1-01	Programme de sensibilisation des scolaires	PNRBP	72	2027	24 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P1-02	Programme de sensibilisation du Grand Public	SMIGIBA	72	2027	10 500 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P1-03	Repères de crues	SMIGIBA	24	2028	6 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P1-04	Brochure risques grand public	SMIGIBA	12	2028	30 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P1-05	Conférences/ateliers/réunions d'informations/newsletters pour les agriculteurs	SMIGIBA	72	2027	4 500 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P1-06	Journée annuelle des élus du SMIGIBA	SMIGIBA	72	2027	6 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P1-07	Formations à destination des élus-es	SMIGIBA	72	2027	7 200 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P1-10	Accompagnement à l'élaboration et à l'actualisation des DICRIM	Communes	72	2027	75 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P1-21	Étude socio-historique du Buëch et de son aménagement	SMIGIBA	48	2028	100 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P1-41	Etude prospective sur conséquences du changement climatique sur l'hydrologie du bassin versant	SMIGIBA	24	2027	50 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations					142 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P2-01	Jaugeages ponctuels des débits en crue	SMIGIBA	60	2028	42 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P2-02	Nouvelles stations de suivi des hauteurs d'eau	SMIGIBA	12	2029	60 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P2-03	Déplacement des stations hautes eaux existantes (pour emplacement plus appropriés)	SMIGIBA	12	2028	15 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P2-04	Evolution du superviseur du réseau de suivi des hauteurs d'eau	SMIGIBA	12	2027	20 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P2-05	Mise en place d'échelles limnimétriques soutenant la vigilance locale	SMIGIBA	6	2027	5 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P2-06	Surveillance des systèmes d'endiguement en crue	SMIGIBA	72	2027	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 3 – Alerte et gestion de crise					185 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P3-01	Marché à bons de commande pour la rédaction des PCS	SMIGIBA	24	2027	1 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P3-02	Appui à la rédaction/mise à jour des PICS	SMIGIBA	24	2027	1 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P3-03	Construction d'un exercice de gestion de crise	SMIGIBA	6	2028	3 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P3-11	Mise en place de procédure(s) de gestion de crise	SMIGIBA	72	2027	60 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P3-12	Mise en place du système d'avertissement local aux crues (SDAL)	SMIGIBA	3	2030	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P3-13	Outil(s) de prévision d'événements météorologiques	SMIGIBA	72	2027	120 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme					78 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P4-01	Etat des lieux et évaluation de l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme sur le territoire	SMIGIBA	12	2029	48 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P4-02	Sensibilisation au risque inondation dans l'urbanisme	SMIGIBA	24	2030	30 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-

Numéro de l'action		Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Durée	Année	Coût total prévisionnel (€)	Montants Département des Hautes-Alpes						Département des Hautes-Alpes	
							2027	2028	2029	2030	2031	2032	Taux	Montant
Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens						1 665 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P5-08-1	P5-08-1-1	Diagnostics de vulnérabilité pour les biens exposés aux inondations - Séderon	SMIGIBA	12	2025	38 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
	P5-08-1-2			12	2027	15 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P5-08-11		Travaux de réduction de la vulnérabilité pour les biens à usages d'habitations ou mixtes - Séderon	Propriétaires	24	2027	250 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P5-08-12		Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés - Séderon	Entreprises	24	2027	60 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P5-BV-1		Diagnostics de vulnérabilité des biens exposés aux inondations - Bassin versant du Buëch	SMIGIBA	48	2029	340 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P5-BV-11		Travaux de réduction de la vulnérabilité des biens à usages d'habitations ou mixtes - Bassin versant du Buëch	Propriétaires	36	2030	400 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P5-BV-12		Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés - Bassin versant du Buëch	Entreprises	36	2030	100 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P5-BV-2	P5-BV-2-0	Vulnérabilité des bâtiments publics - Bassin versant du Buëch	Communes	48	2029	100 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
	P5-BV-2-1			48	2030	300 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P5-BV-3		Diagnostics de vulnérabilité des exploitations agricoles	SMIGIBA	48	2028	100 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 6 – Ralentissement des écoulements						10 015 000 €	400 000 €	-	-	-	-	3.99%	400 000 €	
P6-01	P6-01-0	Aménagement Petit Buëch - La Roche des Arnauds	SMIGIBA	24	2028	200 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
	P6-01-1			12	2030	1 500 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P6-06	P6-06-0	Aménagement de la Vêragne - Laragne-Montéglin	SMIGIBA	10	2027	200 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
	P6-06-1			18	2028	500 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P6-GB1-11	P6-GB1-11-0	Restauration du Buëch et réduction du risque inondation La Faurie	SMIGIBA	30	2026	160 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
	P6-GB1-11-1			30	2027	340 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
	P6-GB1-11-2			30	2027	5 200 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P6-GB1-12		Elargissement du pont sur le Grand Buëch (RD28) - La Faurie	Département des Hautes-Alpes	24	2027	2 000 000 €	400 000 €	-	-	-	-	20.00%	400 000 €	
P6-10		Stratégie foncière	SMIGIBA	60	2027	75 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydrauliques						2 510 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P7-02	P7-02-0	Protection contre les inondations du torrent de l'Epervier - La Roche des Arnauds	SMIGIBA	24	2027	80 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
	P7-02-1			18	2029	300 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P7-03	P7-03-0	Protection contre les inondations de la Béoux - Veynes	SMIGIBA	24	2027	150 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
	P7-03-1			18	2028	300 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P7-04	P7-04-0	Protection contre les inondations du torrent de Glaisette - Veynes	SMIGIBA	24	2027	80 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
	P7-04-1			12	2030	200 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P7-05	P7-05-0	Protection contre les inondations du Buëch - Laragne-Montéglin	SMIGIBA	24	2027	180 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
	P7-05-1			12	2029	960 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P7-09		Etude de dangers - Rif Bel Air - Serres	SMIGIBA	24	2028	80 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P7-10	P7-10-0	Etude hydraulique - Rif de l'Arc - La Roche-de-Arnauds	SMIGIBA	12	2027	30 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
	P7-10-1			18	2029	60 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P7-12	P7-12-0	Etude hydraulique - Sigouste - Montmaur	SMIGIBA	12	2028	30 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
	P7-12-1			18	2030	60 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P7-21		Surveillance des systèmes d'endiguement en routine	SMIGIBA	72	2027	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL						15 688 200 €	400 000 €	-	-	-	-	2.55%	400 000 €	

Échéancier par actions - SMIGIBA

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Durée	Année	Coût total prévisionnel (€)	Autofinancement SMIGIBA						Autofinancement SMIGIBA	
						2027	2028	2029	2030	2031	2032	Taux	Montant
Axe transversal - animation					780 000 €	39 000 €	39 000 €	39 000 €	39 000 €	39 000 €	39 000 €	30,00%	234 000 €
P0-01	Animation du PAPI	SMIGIBA	72	2027	780 000 €	39 000 €	39 000 €	39 000 €	39 000 €	39 000 €	39 000 €	30,00%	234 000 €
Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque					313 200 €	5 940 €	17 140 €	4 940 €	6 940 €	6 940 €	940 €	13,68%	42 840 €
P1-01	Programme de sensibilisation des scolaires	PNRBP	72	2027	24 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P1-02	Programme de sensibilisation du Grand Public	SMIGIBA	72	2027	10 500 €	350 €	350 €	350 €	350 €	350 €	350 €	20,00%	2 100 €
P1-03	Repères de crues	SMIGIBA	24	2028	6 000 €	-	1 200 €	-	-	-	-	20,00%	1 200 €
P1-04	Brochure risques grand public	SMIGIBA	12	2028	30 000 €	-	6 000 €	-	-	-	-	20,00%	6 000 €
P1-05	Conférences/ateliers/réunions d'informations/newsletters pour les agriculteurs	SMIGIBA	72	2027	4 500 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	20,00%	900 €
P1-06	Journée annuelle des élus du SMIGIBA	SMIGIBA	72	2027	6 000 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	20,00%	1 200 €
P1-07	Formations à destination des élus-es	SMIGIBA	72	2027	7 200 €	240 €	240 €	240 €	240 €	240 €	240 €	20,00%	1 440 €
P1-10	Accompagnement à l'élaboration et à l'actualisation des DICRIM	Communes	72	2027	75 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P1-21	Étude socio-historique du Buëch et de son aménagement	SMIGIBA	48	2028	100 000 €	-	4 000 €	4 000 €	6 000 €	6 000 €	-	20,00%	20 000 €
P1-41	Etude prospective sur conséquences du changement climatique sur l'hydrologie du bassin versant	SMIGIBA	24	2027	50 000 €	5 000 €	5 000 €	-	-	-	-	20,00%	10 000 €
Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations					142 000 €	6 500 €	28 500 €	30 000 €	-	-	-	45,77%	65 000 €
P2-01	Jaugeages ponctuels des débits en crue	SMIGIBA	60	2028	42 000 €	-	21 000 €	-	-	-	-	50,00%	21 000 €
P2-02	Nouvelles stations de suivi des hauteurs d'eau	SMIGIBA	12	2029	60 000 €	-	-	30 000 €	-	-	-	50,00%	30 000 €
P2-03	Déplacement des stations hautes eaux existantes (pour emplacement plus appropriés)	SMIGIBA	12	2028	15 000 €	-	7 500 €	-	-	-	-	50,00%	7 500 €
P2-04	Evolution du superviseur du réseau de suivi des hauteurs d'eau	SMIGIBA	12	2027	20 000 €	4 000 €	-	-	-	-	-	20,00%	4 000 €
P2-05	Mise en place d'échelles limnimétriques soutenant la vigilance locale	SMIGIBA	6	2027	5 000 €	2 500 €	-	-	-	-	-	50,00%	2 500 €
P2-06	Surveillance des systèmes d'endiguement en crue	SMIGIBA	72	2027	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 3 – Alerte et gestion de crise					185 000 €	57 000 €	28 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	100,00%	185 000 €
P3-01	Marché à bons de commande pour la rédaction des PCS	SMIGIBA	24	2027	1 000 €	1 000 €	-	-	-	-	-	100,00%	1 000 €
P3-02	Appui à la rédaction/mise à jour des PICS	SMIGIBA	24	2027	1 000 €	1 000 €	-	-	-	-	-	100,00%	1 000 €
P3-03	Construction d'un exercice de gestion de crise	SMIGIBA	6	2028	3 000 €	-	3 000 €	-	-	-	-	100,00%	3 000 €
P3-11	Mise en place de procédure(s) de gestion de crise	SMIGIBA	72	2027	60 000 €	35 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	100,00%	60 000 €
P3-12	Mise en place du système d'avertissement local aux crues (SDAL)	SMIGIBA	3	2030	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P3-13	Outil(s) de prévision d'événements météorologiques	SMIGIBA	72	2027	120 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	100,00%	120 000 €
Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme					78 000 €	-	-	24 000 €	15 000 €	-	-	50,00%	39 000 €
P4-01	Etat des lieux et évaluation de l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme sur le territoire	SMIGIBA	12	2029	48 000 €	-	-	24 000 €	-	-	-	50,00%	24 000 €
P4-02	Sensibilisation au risque inondation dans l'urbanisme	SMIGIBA	24	2030	30 000 €	-	-	-	15 000 €	-	-	50,00%	15 000 €

Numéro de l'action		Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Durée	Année	Coût total prévisionnel (€)	Autofinancement SMIGIBA						Autofinancement SMIGIBA	
							2027	2028	2029	2030	2031	2032	Taux	Montant
Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens						1 665 000 €	7 500 €	50 000 €	170 000 €	-	-	-	13.66%	227 500 €
P5-08-1	P5-08-1-1 P5-08-1-2	Diagnostics de vulnérabilité pour les biens exposés aux inondations - Séderon	SMIGIBA	12	2025	38 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P5-08-11		Travaux de réduction de la vulnérabilité pour les biens à usages d'habitations ou mixtes - Séderon	Propriétaires	24	2027	250 000 €	-	-	-	-	-	-	50.00%	7 500 €
P5-08-12		Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés - Séderon	Entreprises	24	2027	60 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P5-BV-1		Diagnostics de vulnérabilité des biens exposés aux inondations - Bassin versant du Buëch	SMIGIBA	48	2029	340 000 €	-	-	170 000 €	-	-	-	50.00%	170 000 €
P5-BV-11		Travaux de réduction de la vulnérabilité des biens à usages d'habitations ou mixtes - Bassin versant du Buëch	Propriétaires	36	2030	400 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P5-BV-12		Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés - Bassin versant du Buëch	Entreprises	36	2030	100 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P5-BV-2	P5-BV-2-0 P5-BV-2-1	Vulnérabilité des bâtiments publics - Bassin versant du Buëch	Communes	48	2029	100 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
				48	2030	300 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P5-BV-3		Diagnostics de vulnérabilité des exploitations agricoles	SMIGIBA	48	2028	100 000 €	-	50 000 €	-	-	-	-	50.00%	50 000 €
Axe 6 – Ralentissement des écoulements						10 015 000 €	863 000 €	420 000 €	20 000 €	300 000 €	-	-	16.01%	1 603 000 €
P6-01	P6-01-0 P6-01-1	Aménagement Petit Buëch - La Roche des Arnauds	SMIGIBA	24	2028	200 000 €	-	20 000 €	20 000 €	-	-	-	20.00%	40 000 €
				12	2030	1 500 000 €	-	-	-	300 000 €	-	-	20.00%	300 000 €
P6-06	P6-06-0 P6-06-1	Aménagement de la Vêragne - Laragne-Montéglin	SMIGIBA	10	2027	200 000 €	40 000 €	-	-	-	-	-	20.00%	40 000 €
				18	2028	500 000 €	-	100 000 €	-	-	-	-	20.00%	100 000 €
P6-GB1-11	P6-GB1-11-0 P6-GB1-11-1 P6-GB1-11-2	Restauration du Buëch et réduction du risque inondation La Faurie	SMIGIBA	30	2026	160 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
				30	2027	340 000 €	48 000 €	20 000 €	-	-	-	-	20.00%	68 000 €
				30	2027	5 200 000 €	760 000 €	280 000 €	-	-	-	-	20.00%	1 040 000 €
P6-GB1-12		Elargissement du pont sur le Grand Buëch (RD28) - La Faurie	Département des Hautes-Alpes	24	2027	2 000 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P6-10		Stratégie foncière	SMIGIBA	60	2027	75 000 €	15 000 €	-	-	-	-	-	20.00%	15 000 €
Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydrauliques						2 510 000 €	150 000 €	240 000 €	771 000 €	270 000 €	-	-	57.01%	1 431 000 €
P7-02	P7-02-0 P7-02-1	Protection contre les inondations du torrent de l'Epervier - La Roche des Arnauds	SMIGIBA	24	2027	80 000 €	20 000 €	20 000 €	-	-	-	-	50.00%	40 000 €
				18	2029	300 000 €	-	-	60 000 €	120 000 €	-	-	60.00%	180 000 €
P7-03	P7-03-0 P7-03-1	Protection contre les inondations de la Béoux - Veynes	SMIGIBA	24	2027	150 000 €	40 000 €	35 000 €	-	-	-	-	50.00%	75 000 €
				18	2028	300 000 €	-	90 000 €	90 000 €	-	-	-	60.00%	180 000 €
P7-04	P7-04-0 P7-04-1	Protection contre les inondations du torrent de Glaisette - Veynes	SMIGIBA	24	2027	80 000 €	25 000 €	15 000 €	-	-	-	-	50.00%	40 000 €
				12	2030	200 000 €	-	-	-	120 000 €	-	-	60.00%	120 000 €
P7-05	P7-05-0 P7-05-1	Protection contre les inondations du Buëch - Laragne-Montéglin	SMIGIBA	24	2027	180 000 €	50 000 €	40 000 €	-	-	-	-	50.00%	90 000 €
				12	2029	960 000 €	-	-	576 000 €	-	-	-	60.00%	576 000 €
P7-09		Etude de dangers - Rif Bel Air - Serres	SMIGIBA	24	2028	80 000 €	-	25 000 €	15 000 €	-	-	-	50.00%	40 000 €
P7-10	P7-10-0 P7-10-1	Etude hydraulique - Rif de l'Arc - La Roche-de-Arnauds	SMIGIBA	12	2027	30 000 €	15 000 €	-	-	-	-	-	50.00%	15 000 €
				18	2029	60 000 €	-	-	30 000 €	-	-	-	50.00%	30 000 €
P7-12	P7-12-0 P7-12-1	Etude hydraulique - Sigouste - Montmaur	SMIGIBA	12	2028	30 000 €	-	15 000 €	-	-	-	-	50.00%	15 000 €
				18	2030	60 000 €	-	-	-	30 000 €	-	-	50.00%	30 000 €
P7-21		Surveillance des systèmes d'endiguement en routine	SMIGIBA	72	2027	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL						15 688 200 €	1 128 940 €	822 640 €	1 083 940 €	655 940 €	70 940 €	64 940 €	24.40%	3 827 340 €

Échéancier par actions – autres Maîtres d'ouvrage

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Durée	Année	Coût total prévisionnel (€)	Montants Autres Maîtres d'Ouvrage						Autres Maîtres d'Ouvrage	
						2027	2028	2029	2030	2031	2032	Taux	Montant
Axe transversal - animation					780 000 €	-	-	-	-	-	-		
P0-01	Animation du PAPI	SMIGIBA	72	2027	780 000 €	-	-	-	-	-	-		
Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque					313 200 €	15 800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	6.32%	19 800
P1-01	Programme de sensibilisation des scolaires	PNRBP	72	2027	24 000 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	20.00%	4 800
P1-02	Programme de sensibilisation du Grand Public	SMIGIBA	72	2027	10 500 €	-	-	-	-	-	-		
P1-03	Repères de crues	SMIGIBA	24	2028	6 000 €	-	-	-	-	-	-		
P1-04	Brochure risques grand public	SMIGIBA	12	2028	30 000 €	-	-	-	-	-	-		
P1-05	Conférences/ateliers/réunions d'informations/newsletters pour les agriculteurs	SMIGIBA	72	2027	4 500 €	-	-	-	-	-	-		
P1-06	Journée annuelle des élus du SMIGIBA	SMIGIBA	72	2027	6 000 €	-	-	-	-	-	-		
P1-07	Formations à destination des élus-es	SMIGIBA	72	2027	7 200 €	-	-	-	-	-	-		
P1-10	Accompagnement à l'élaboration et à l'actualisation des DICRIM	Communes	72	2027	75 000 €	15 000 €	-	-	-	-	-	20.00%	15 000
P1-21	Étude socio-historique du Buëch et de son aménagement	SMIGIBA	48	2028	100 000 €	-	-	-	-	-	-		
P1-41	Etude prospective sur conséquences du changement climatique sur l'hydrologie du bassin versant	SMIGIBA	24	2027	50 000 €	-	-	-	-	-	-		
Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations					142 000 €	-	-	-	-	-	-		
P2-01	Jaugeages ponctuels des débits en crue	SMIGIBA	60	2028	42 000 €	-	-	-	-	-	-		
P2-02	Nouvelles stations de suivi des hauteurs d'eau	SMIGIBA	12	2029	60 000 €	-	-	-	-	-	-		
P2-03	Déplacement des stations hautes eaux existantes (pour emplacement plus appropriés)	SMIGIBA	12	2028	15 000 €	-	-	-	-	-	-		
P2-04	Evolution du superviseur du réseau de suivi des hauteurs d'eau	SMIGIBA	12	2027	20 000 €	-	-	-	-	-	-		
P2-05	Mise en place d'échelles limnimétriques soutenant la vigilance locale	SMIGIBA	6	2027	5 000 €	-	-	-	-	-	-		
P2-06	Surveillance des systèmes d'endiguement en crue	SMIGIBA	72	2027	-	-	-	-	-	-	-		
Axe 3 – Alerte et gestion de crise					185 000 €	-	-	-	-	-	-		
P3-01	Marché à bons de commande pour la rédaction des PCS	SMIGIBA	24	2027	1 000 €	-	-	-	-	-	-		
P3-02	Appui à la rédaction/mise à jour des PICS	SMIGIBA	24	2027	1 000 €	-	-	-	-	-	-		
P3-03	Construction d'un exercice de gestion de crise	SMIGIBA	6	2028	3 000 €	-	-	-	-	-	-		
P3-11	Mise en place de procédure(s) de gestion de crise	SMIGIBA	72	2027	60 000 €	-	-	-	-	-	-		
P3-12	Mise en place du système d'avertissement local aux crues (SDAL)	SMIGIBA	3	2030	-	-	-	-	-	-	-		
P3-13	Outil(s) de prévision d'événements météorologiques	SMIGIBA	72	2027	120 000 €	-	-	-	-	-	-		
Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme					78 000 €	-	-	-	-	-	-		
P4-01	Etat des lieux et évaluation de l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme sur le territoire	SMIGIBA	12	2029	48 000 €	-	-	-	-	-	-		
P4-02	Sensibilisation au risque inondation dans l'urbanisme	SMIGIBA	24	2030	30 000 €	-	-	-	-	-	-		

Numéro de l'action		Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Durée	Année	Coût total prévisionnel (€)	Montants Autres Maîtres d'Ouvrage						Autres Maîtres d'Ouvrage	
							2027	2028	2029	2030	2031	2032	Taux	Montant
Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens						1 665 000 €	86 000 €	-	50 000 €	290 000 €	-	-	25,59%	426 000 €
P5-08-1	P5-08-1-1	Diagnostics de vulnérabilité pour les biens exposés aux inondations - Séderon	SMIGIBA	12	2025	38 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
	P5-08-1-2	Travaux de réduction de la vulnérabilité pour les biens à usages d'habitations ou mixtes - Séderon	Propriétaires	12	2027	15 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P5-08-11		Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés - Séderon	Propriétaires	24	2027	250 000 €	50 000 €	-	-	-	-	-	20.00%	50 000 €
P5-08-12		Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés - Séderon	Entreprises	24	2027	60 000 €	36 000 €	-	-	-	-	-	60.00%	36 000 €
P5-BV-1		Diagnostics de vulnérabilité des biens exposés aux inondations - Bassin versant du Buëch	SMIGIBA	48	2029	340 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P5-BV-11		Travaux de réduction de la vulnérabilité des biens à usages d'habitations ou mixtes - Bassin versant du Buëch	Propriétaires	36	2030	400 000 €	-	-	-	80 000 €	-	-	20.00%	80 000 €
P5-BV-12		Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés - Bassin versant du Buëch	Entreprises	36	2030	100 000 €	-	-	-	60 000 €	-	-	60.00%	60 000 €
P5-BV-2	P5-BV-2-0	Vulnérabilité des bâtiments publics - Bassin versant du Buëch	Communes	48	2029	100 000 €	-	-	50 000 €	-	-	-	50.00%	50 000 €
	P5-BV-2-1			48	2030	300 000 €	-	-	-	150 000 €	-	-	50.00%	150 000 €
P5-BV-3		Diagnostics de vulnérabilité des exploitations agricoles	SMIGIBA	48	2028	100 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 6 – Ralentissement des écoulements						10 015 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P6-01	P6-01-0	Aménagement Petit Buëch - La Roche des Arnauds	SMIGIBA	24	2028	200 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
	P6-01-1			12	2030	1 500 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P6-06	P6-06-0	Aménagement de la Vêragne - Laragne-Montéglin	SMIGIBA	10	2027	200 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
	P6-06-1			18	2028	500 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P6-GB1-11	P6-GB1-11-0	Restauration du Buëch et réduction du risque inondation La Faurie	SMIGIBA	30	2026	160 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
	P6-GB1-11-1			30	2027	340 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
	P6-GB1-11-2			30	2027	5 200 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P6-GB1-12		Elargissement du pont sur le Grand Buëch (RD28) - La Faurie	Département des Hautes-Alpes	24	2027	2 000 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P6-10		Stratégie foncière	SMIGIBA	60	2027	75 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydrauliques						2 510 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P7-02	P7-02-0	Protection contre les inondations du torrent de l'Epervier - La Roche des Arnauds	SMIGIBA	24	2027	80 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
	P7-02-1			18	2029	300 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P7-03	P7-03-0	Protection contre les inondations de la Bêoux - Veynes	SMIGIBA	24	2027	150 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
	P7-03-1			18	2028	300 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P7-04	P7-04-0	Protection contre les inondations du torrent de Glaisette - Veynes	SMIGIBA	24	2027	80 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
	P7-04-1			12	2030	200 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P7-05	P7-05-0	Protection contre les inondations du Buëch - Laragne-Montéglin	SMIGIBA	24	2027	180 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
	P7-05-1			12	2029	960 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P7-09		Etude de dangers - Rif Bel Air - Serres	SMIGIBA	24	2028	80 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P7-10	P7-10-0	Etude hydraulique - Rif de l'Arc - La Roche-de-Arnauds	SMIGIBA	12	2027	30 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
	P7-10-1			18	2029	60 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P7-12	P7-12-0	Etude hydraulique - Sigouste - Montmaur	SMIGIBA	12	2028	30 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
	P7-12-1			18	2030	60 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-
P7-21		Surveillance des systèmes d'endiguement en routine	SMIGIBA	72	2027	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL						15 688 200 €	101 800 €	800 €	50 800 €	290 800 €	800 €	800 €	2,84%	445 800 €